

Si la force de la **dialectique**
se trouve dans les **mots**,
celle de la **Sagesse**
se trouve dans les **idées**.

SCOLASTIQUES

O Altissima Caritas et Justitia, in quibus rationibus æternis omnia novimus et sapimus !

Editorial

Avant d'avancer dans un prochain numéro une justification thomiste des sacres auxquels vient de procéder la FSSPX le 1^{er} juillet dernier, nous nous étions promis de réparer l'outrage fait à Notre-Dame par la « note doctrinale » *Mater populi fidelis* du 4 novembre 2025 du cardinal Fernandez, approuvée par le pape Léon XIV. Il semble d'ailleurs que cet énième écrit blasphématoire ait été l'occasion de la décision de sacrer prise par l'abbé Davide Pagliarani, de même qu'Assise avait été en son temps le signe providentiel attendu par Mgr Marcel Lefebvre pour poser un tel acte.

L'erreur a toujours été l'occasion pour l'Eglise de préciser un point de doctrine contesté, et ce n'est que sous ce jour du reste que peut se comprendre l'éphémère permission de se développer que le Bon Dieu accorde à ce mal. Les titres de « Corédemptrice » et de « Médiatrice universelle de toutes grâces » ont été constamment reconnus par l'Eglise bimillénaire comme un privilège spéciale à Notre-Dame. Nous souhaitons donc au travers de ces quelques pages en donner les raisons profondes et l'appréciation exacte.

Ce court exposé de mariologie sera encore une excellente manière pour nos lecteurs de fêter les 150 ans des apparitions de Pellevoisin si chères à notre Berry, dont la 6^{ème} coïncidait précisément avec l'heureux événement d'Ecône.

SCIENCE À L'ÉTUDE | FRÈRE PIE

La mariologie, organe théologique

Définition

1- Une partie matérielle – Avant d'entrer dans l'objet précis de ce numéro, il nous a semblé bon d'introduire notre propos par quelques rapides considérations sur la partie théologique consacrée à la Sainte Vierge, qu'est la *mariologie*.

La théologie ne formant qu'une seule et unique science¹, il va de soi que la mariologie ne constitue qu'une partie matérielle de la théologie, qui scrute tout sous une raison formelle unique, celle de la *lumière de la Révélation virtuelle*². Notre-Dame s'en avère alors le sujet en tant qu'elle se rapporte à Dieu, puisque cette condition est la seule requise pour tomber dans le domaine théologique.

2- Une partie dogmatique – Comme la philosophie, la théologie renferme une partie pratique et une partie spéculative – la *mystique*, la *morale* et la *dogmatique* –, avec une prépondérance de l'acte volontaire dans la première et de l'acte intellectuel dans la seconde partie. Pour autant, ces deux facultés s'appellent mu-

tuellement, et la quête de la vérité directement visée par la dogmatique trouve son épanouissement normal dans une théologie mystique et une théologie morale plus parfaites.

Conséquences pratiques – La mariologie a ainsi pour vocation première de nous faire mieux connaître notre Mère spirituelle. Mais il serait anormal que cette élévation de notre connaissance n'aboutisse pas à une élévation de notre âme toute entière, à une dévotion plus accrue en justice et en charité à l'égard de la *Sedes Sapientiae*.

3- Dogmatique – Préciser le genre de la mariologie pourrait faire l'objet de tout un volume, et nous nous limiterons ici à dire que la théologie dogmatique renferme une partie *fondamentale* et une partie *spéciale*.

La *théologie dogmatique fondamentale* scrute les sources théologiques, comme pour nous livrer les « règles du jeu » en science théologique. A la manière en effet dont la philosophie commence par définir le raisonnement en

SOMMAIRE

Article La mariologie, organe théologique 1	
Article Convenance de la corédemption de Notre-Dame.....	2
Article Nature de la médiation universelle de Notre-Dame.....	3
Texte <i>Mariologie</i> (Merkelbach O. P.), extraits.....	4
Texte <i>Somme théologique</i> , III ^a , qu. XXVI.19	
Texte <i>Somme théologique</i> , III ^a , qu. XXVII, art. 5.....	41
Annexes Index et liste des principes.....	49

INFORMATIONS

Périodique à parution irrégulière

Le mercredi 5 août 2026,
en la dédicace de Sainte-Marie aux Neiges

Numéro : CASUS-3 | 8^{ème} année (n°80)
Tarifs : Edition numérique gratuite
Edition papier 14,00 € + port
ISSN : 2426-2064
Edition : Schola Sapientiae
Lierne – 36230 Tranzault
Impression : imprimé par nos soins
Directeur de la publication : Mathieu Brulairé
Abonnement : 30,00 € les 5 numéros + port

**Recevez gratuitement
cette revue en pdf,
par simple inscription
sur www.scholasapientiae.fr**

Vous pourrez également y télécharger les annexes de l'ensemble de nos ouvrages

Manière de philosopher

Voici un petit mode d'emploi pour apprendre à découvrir la vérité, par raisonnement syllogistiques.

1- Commencer par définir le sujet

• Recherche d'indices

Relevez des indices : 1- de bon sens (observer et sonder le réel) ; 2- ou d'autorité (affirmations de la Sainte Ecriture, du Magistère, des saints Docteurs, d'Aristote, etc).

• Ajouter des objections

Essayer de recenser les principales difficultés pouvant faire obstacle à l'orientation de l'indice.

• Rédiger le corpus

S'attacher à découvrir le moyen-terme liant la conclusion obtenue par les indices.

• Répondre aux objections

Rechercher le défaut précis en chacun des sophismes.

2- Diviser le terme défini

Répertorier toutes les divisions possibles du sujet, et les classer (divisions formelle, matérielle, quantitative, etc).

Exercez-vous sur le thème du prochain numéro :
La logique, un art pratique ?

1 I^a, qu. I, art. 3.

2 Cf. par exemple le RP Garrigou-Lagrangé, *De Deo Uno*, in I^a, qu. I, art. 3.

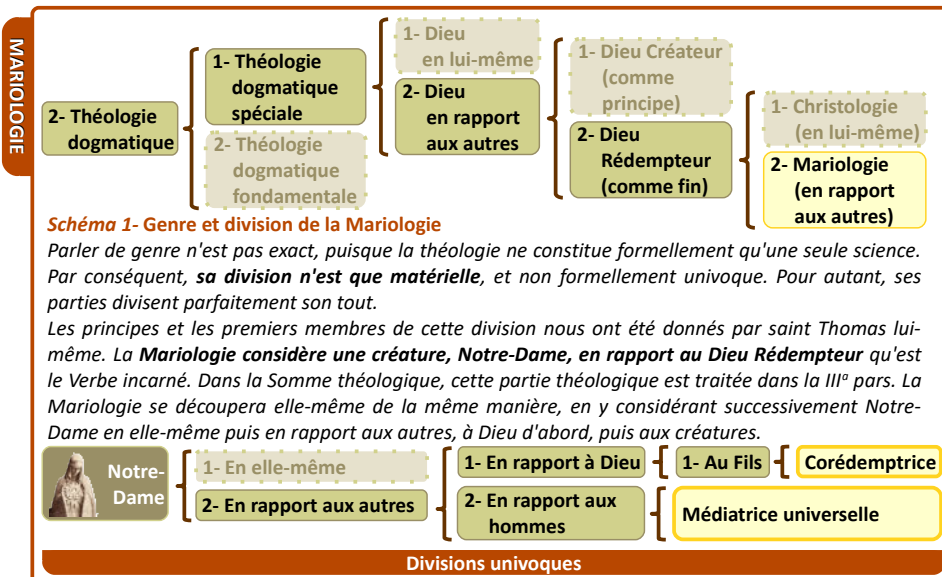
logique avant d'en user dans ses différentes branches particulières, le théologien commence par définir les différents degrés d'autorité divine dont il usera par la suite comme majeure ou mineure de ses conclusions.

4- Genre prochain – Ce passage de vérités révélées à des conclusions théologiques s'accomplit au sein de la *théologie dogmatique spéciale*, auquel appartient la mariologie. Et comme l'établit clairement le RP Merkelbach OP³, la science mariale fait immédiatement suite à la science christologique, en raison du rôle éminent de Notre-Dame dans l'Incarnation du Verbe.

Division

5- Plan ontologique – S'agissant maintenant des développements de la mariologie, il nous arrivera parfois dans la suite de nous démarquer partiellement des remarques de notre dominicain, comme ce fut aussi le cas de son confrère le RP Garrigou-Lagrange OP⁴. Quant à la division de l'étude par exemple, il semble plus juste d'un point de vue ontologique d'examiner Notre-Dame *en elle-même*, avant de regarder *ses rapports* envers Dieu d'abord, puis envers les autres créatures (*schéma n°1*).

C'est que la première division ontologique de l'être est celle des transcendants absolus (l'être et l'un), puis des transcendants relatifs (le relatif,



le vrai et le bien). Méthode que saint Thomas adopte en toutes ses questions⁵.

Plan de notre propos – Les points dont nous traiterons ici relèvent :

- Pour la *corédemption*, d'un rapport de Notre-Dame envers le Christ, puisqu'elle participe alors directement à l'objet de la venue de son divin Fils sur terre ;
- Puis pour la *médiation univer-*

selle, d'un rapport envers nous, en ce que notre Mère du Ciel se fait en quelque sorte l'avocate de notre prière auprès de Dieu.

- 3 Cf. les annexes à la fin de ce numéro pour les références précises dans les textes proposés.
- 4 Cf. la seconde note de l'avant-propos de Garrigou-Lagrange, in *La mère du Sauveur*, qui avertit ne pas suivre en tout point Merkelbach.
- 5 Prenons l'exemple du premier être qu'il considère après Dieu, examiné par saint Thomas dans le *de Angelis* : l'auteur examine l'ange *en lui-même*, puis en rapport à Dieu et enfin *en rapport* aux hommes.

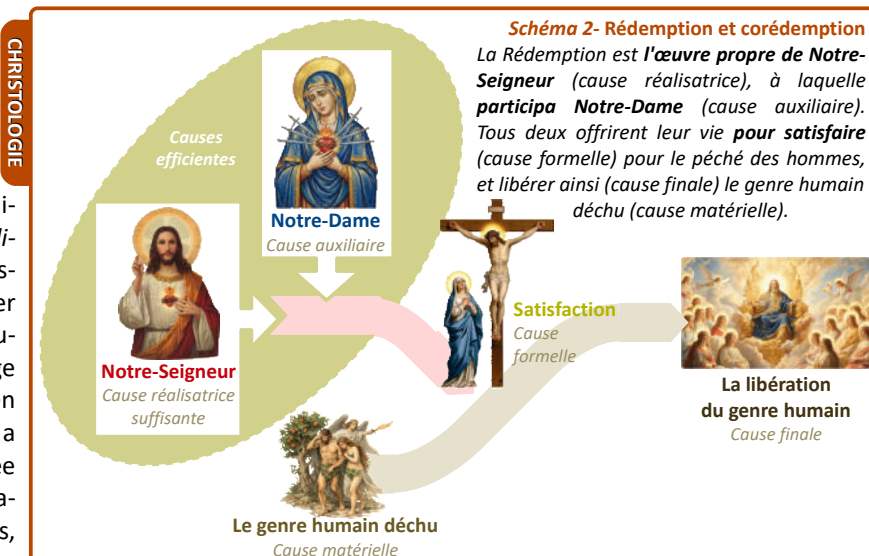
NOTRE-DAME DANS LE PLAN RÉDEMPTEUR | FRÈRE PIE

Convenance de la corédemption de Notre-Dame

1- Raison d'être – Le plus grand privilège de notre Dame – celui en raison duquel tous les autres lui ont été communiqués – reste certainement sa *Maternité divine*. Ce fut d'ailleurs historiquement le premier des quatre dogmes touchant à la Sainte Vierge que l'Eglise proclama, en 431¹. Notre-Seigneur a ainsi voulu lier son entrée en ce monde à cette créature choisie entre toutes, et il pourrait sembler logique par suite de limiter la participation de Notre-Dame à l'Incarnation du Christ.

2- Ce qu'il y a de séduisant dans cette objection, remarquons-le bien, c'est qu'elle s'avère partiellement vraie. Car il est exact que la participation de Notre-Dame n'est

¹ Suivront les définitions de : sa Virginité perpétuelle, en 649 ; de son Immaculée Conception, en 1854 ; et de son Assomption, en 1950.



mû »², la femme est un instrument naturellement « façonné » pour accomplir une action particulière précise – celle d'engendrer un individu de même espèce – sous la motion d'un principe agent, auquel revient la volonté d'atteindre la fin en usant de cet instrument. Et dans le cas de Notre-Dame, elle fut prédestinée à cette production toute particulière d'un corps humain pour le Christ.

Rapport à la Rédemption

– Au contraire, la **Vierge Immaculée n'est pas l'agent propre de la Rédemption**, œuvre à laquelle elle se contente de *coopérer*, et que le Christ aurait pu tout aussi bien accomplir sans le secours de sa Mère bénie.

Rapport à l'Incarnation – En tant que la **Vierge sainte est une cause nécessaire à la Nativité du Messie**, elle en forme un *agent propre*, bien qu'à titre instrumental seulement (le Saint-Esprit en étant l'agent propre au titre de cause principale). « Moteur

3- Distinction des agents – Cette première distinction posée, il faut encore noter que

² Cf. par exemple I^a, qu. LXX, art. 3, ad 3.

la causalité efficiente ne se résume pas à la seule cause réalisatrice qu'est précisément l'agent propre, quand bien même il serait une cause suffisante pour son opération.

Participation de la matière – Tout d'abord, s'agissant d'une matière *circa quam*³ (puisque morale), la **participation de l'homme demeure requise** pour que chacun « *complète ce qu'il manque à la passion du Christ* »⁴, et s'applique ainsi le fruit de la Rédemption, celui de sa propre libération. Et en ce sens, chacun peut-être dit « corédempteur » de sa propre personne, vis-à-vis de la Rédemption du Christ.

Agents contingents – Mais l'agent propre lui-même peut décider sans en avoir besoin de s'entourer d'autres causes efficientes toutes aussi réelles, bien que *contingentes*. Et cette condition est précisément celle de la *cause seconde* dont le Bon Dieu, cause première, veut presque toujours user par un dessein providentiel, lorsqu'il intervient

dans l'histoire humaine.

Impossible par conséquent pour le théologien d'établir la *nécessité* de la corédemption de Notre-Dame, mais seulement sa possibilité et même sa *convenance*.

4- Convenance de sa corédemption – Cette convenance semble acquise sur un double fondement : celui de *l'autorité du Magistère* s'appuyant sur de nombreux Pères et docteurs de l'Eglise⁵ ; et celui d'une *argumentation de raison* que voici.

Celui qui est sans tâche n'a pas besoin d'être racheté, et semble plutôt participer au rachat des autres qu'en être la matière directe⁶.

Or, la Sainte Vierge Marie est Immaculée Conception, et a bénéficié à cet égard d'une *rédemption préservatrice* et non *libératrice*.

Donc, elle semble plutôt participer au rachat des autres qu'être matière de la Rédemption.

Quant à la Rédemption elle est l'œuvre propre du Christ, et la Sainte Mère se limite

à y coopérer. Loin d'être nécessaire, **son rôle est de soutenir l'agent propre suffisant qu'est Notre-Seigneur**, et c'est à juste titre qu'à la suite de saint Albert-le-Grand les théologiens ont vu en Notre-Dame une cause auxiliaire du Christ, qu'exprime parfaitement le nom de **Corédemptrice**.

5- Synthèse causale – Ainsi, le Christ est l'agent propre et suffisant de la Rédemption, qui consiste à satisfaire pour le péché des hommes déchus, en vue de leur libération (**schéma n°2**). Et bien que sa causalité agente suffisait à cet œuvre, il a souhaité y associer la coopération de Notre-Dame, qui reçoit à ce titre le nom de **Corédemptrice**.

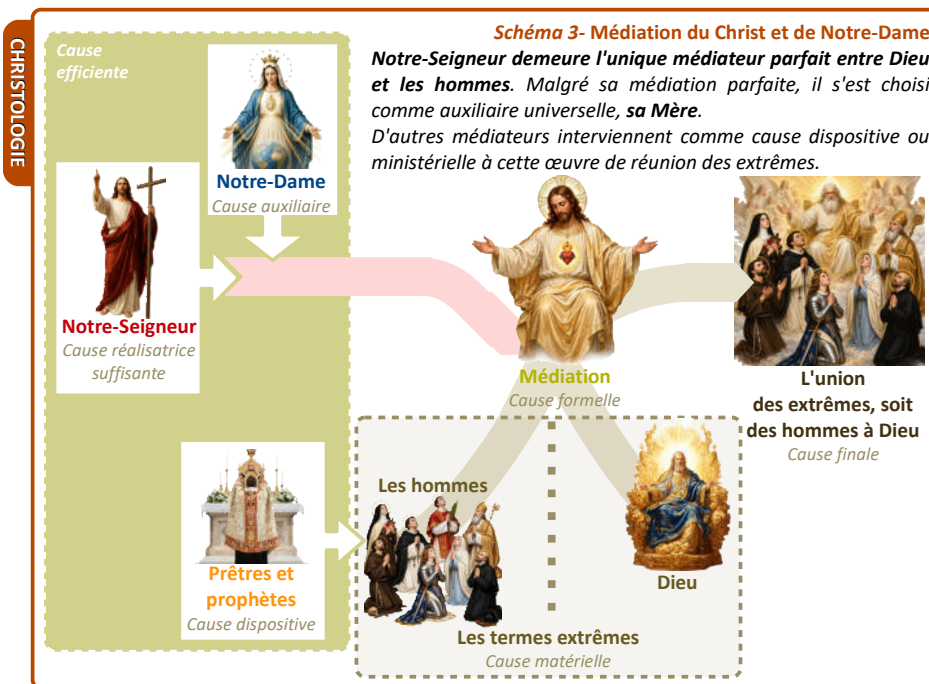
3 Cf. par exemple I^a II^{ae}, qu. XVIII, art. 2, ad 2

4 *Ad Col.* I, 24

5 Cf. les textes et annexes de ce numéro pour les références exactes.

6 Yahweh demandait ainsi dans l'Ancien Testament de remettre au prêtre « *une vache rousse, sans tache, sans défaut corporel, et qui n'ait point porté le joug* » (*Nom.* XIX, 2).

Nature de la médiation universelle de Notre-Dame



1- Synthèse causale – La question consacrée par Saint Thomas à la *médiation du Christ*, dans une chaîne causale (**schéma n°3**) qui ressemble à beaucoup d'égards à celle donnée ci-dessus de sa Rédemption, nous permet de réduire notre analyse sur le rôle de Notre-Dame, à deux difficultés principales : sa notion d'universalité ; et la nature de sa causalité au sein de cette médiation.

2- Notion d'universalité – Quant à l'universalité de sa médiation, il va de soi qu'elle ne saurait s'étendre à toutes les grâces de ma-

nière absolue¹. Car il faut bien sûr en retrancher les propres grâces reçues par Marie sans nul mérite de sa part (son Immaculée Conception par exemple), ainsi que celles des justes qui ont précédé sa propre naissance. Comment en effet, Abraham aurait-il pu bénéficier de cette intervention mariale, alors même que la Sainte Vierge n'était pas encore conçue ? La

situation diffère ici d'avec Notre-Seigneur, puisque la Personne divine du Verbe reste éternelle.

Considérée positivement, **l'universalité de la médiation mariale s'étend donc à toutes les grâces sans exception, depuis la venue du Sauveur.**

3- Médiation participée – S'agissant ensuite de la nature même de cette médiation mariale, il est impossible de l'envisager comme une cause instrumentale à celle du Christ (comme peut l'être celle du ministre d'un sacrement²). Ce serait considérablement diminuer cette dernière, en la rendant dépendante absolument (et donc *insuffisante*) de la première nommée.

Par conséquent, le principe énoncé par le Docteur angélique³ d'une *médiation participée* vaut tant pour Notre-Dame que pour d'autres médiateurs secondaires (prêtres, prophètes, anges...).

4- Médiation privilégiée – Il y a cependant une différence importante entre les deux qui fait que **les uns se limitent à disposer les hommes** à bien accueillir cette médiation, alors que **Notre-Dame seule y coopère réellement, en intercédant pour les hommes auprès de son Fils** : c'est qu'à la différence de toute autre créature, Notre-Dame a participé à l'acquisition de ces grâces, et non seulement à leur distribution.

5- Objection – Notons enfin que faire de la Vierge l'agent propre de sa médiation envers son seul Fils (et non envers Dieu), reviendrait là encore à la rendre nécessaire. Solution théologiquement inenvisageable.

1 Cf. Garrigou-Lagrange, *La mère du Sauveur*, 2^{ème} partie, chap. II, art. 1, *Que faut-il entendre par cette médiation ?*

2 Raison pour laquelle saint Thomas parle de causes « *dispositive ou ministérielle* ». Ce dont nous n'avons pas tenu compte dans notre schéma, par simplification.

3 III^a, qu. XXVI, art. 1, co. (repris dans ce numéro).

INTRODUCTIO.

- 2 **1. Mariologia** est pars scientiæ theologicæ, ex principiis revelatis disserens de Matre Dei-Redemptoris qua tali, et de omnibus aliis ad eam pertinentibus. Dicitur:

1° *Pars scientiæ theologicæ.*

unde scientia enim illa, quæ agit de Deo, consequenter agit necessario de matre Dei, si quædam sit; mariologia non est scientia ab omnibus aliis perfecte distincta, nam omnia quæ ex principiis revelatis nota sunt, sub una ratione considerantur, in quantum sunt divinitus revelata¹, in ordine ad Deum².

2° *Ex principiis revelatis disserens.*

De matre Dei, supernaturalibus utpote dignitate, missione ac privilegiis dotata, non habemus sufficientem cognitionem, nisi revelatione ipsius Dei.

Pertinet **ergo** mariologia

ad scientiam theologicam, quæ principiis revelatis innitur et ex iis hauritur;
et quidem ad tertiam partem theologiæ, scil., ad doctrinam de Verbo Incarnato et Redemptore, cum qua intime connectitur et ad quam immediate sequitur.

Hinc mariologia est pars organica Dogmaticæ, ut videre est apud S. Thomam, *Sum. Th.* III, q. 27 et seq.

- 3 **3° De matre Dei præcise qua tali.**

Theologia enim omnia considerat in ordine ad Deum;

hoc **autem** quod B. Virgo sit mater Dei,

est relatio ad Deum ipsi Virgini propria et specifica, qua ab omnibus aliis distinguitur;

porro dicitur *Dei-Redemptoris*, quia, in ordine præsentis, Deus Filius humanam naturam a matre

Introduction

- 2 **1. La Mariologie** est une partie de la science théologique, qui traite sur la base des principes révélés de la Mère du Dieu-Rédempteur en tant que telle, et de toutes les autres choses qui lui appartiennent. On parle :

1° « *D'une partie de la science théologique* ». En effet,

cette science qui s'occupe de Dieu, doit par suite s'intéresser à la mère de Dieu, à supposé qu'elle existe ;

Donc, la mariologie n'est pas une science parfaitement distincte de toutes les autres, puisque toutes les vérités connues à partir de principes révélés, sont considérées sous une même raison unique, en tant qu'elles sont divinement révélées¹, en rapport à Dieu².

2° « *Qui traite sur la base des principes révélés* ». Car,

s'agissant de la mère de Dieu – de la dignité, de la mission et des privilèges surnaturels dont elle fut dotée –, nous ne pouvons en avoir une connaissance suffisante que par révélation de Dieu lui-même.

Donc, la mariologie relève :

de la science théologique, qui repose sur les principes révélés et développe à partir d'eux ;
et plus précisément, bien sûr, de la troisième partie de la théologie, à la doctrine sur le Verbe Incarné et Rédempteur, auquel elle est intimement liée et qu'elle suit immédiatement.

Et donc, la mariologie est une partie organique de la Dogmatique, comme on peut le voir en S. Thomas, *Somme théologique*, III^a, qu. XXVII et suiv.

- 3 **3° « De la Mère de Dieu »** et surtout « *en tant que telle* ». En effet,

la théologie considère tout en rapport à Dieu.

Or, que la Bienheureuse Vierge soit mère de Dieu :

forme une relation à Dieu propre et spécifique à la Sainte Vierge elle-même, qui la distingue de tous les autres ;

et on ajoute encore « *du Dieu-Rédempteur* », puisque dans l'ordre présent, Dieu le Fils n'a assumé de sa mère la nature humaine que dans une chair passible et mortelle en vue de nous racheter.

non assumpsit, nisi in carne passibili et mortali ad nos redimendos.

Hoc **ergo** quod Maria est mater Dei-Redemptoris,

est ratio, fundamentum et radix omnium aliarum ejus ad Deum relationum, et omnium ejus supernaturalium prærogativarum, ac relationum ad nos;

unde additur in definitione: *et de omnibus aliis ad eam pertinentibus*.

- 4 Quod enim Maria sit omnino immaculata, plena gratia et gloria, virgo perpetuo servata, Christo consociata, Nova Eva, mater nostra spiritualis, mediatrix Deum inter et homines, rationem et fundamentum habet in hoc quod sit destinata vel facta mater Dei. Ergo, dicendo: de matre Dei-Redemptoris, tota doctrina mariana et omnia privilegia Mariæ sufficienter indicantur sub hac præcise ratione qua in scientia sacra veniunt considerata. Est ergo mariologia: *scientia de matre Dei*, et quidem in ordine præsentis, *Dei-Redemptoris*.

Divina itaque maternitas B. Virgini est summum dignitatis, excellentiæ et supernaturalis elevationis, ratio, fons ac mensura sanctitatis et gratiarum in præterito et futuro, basis omnium relationum ad nos, fons quoque ac potestas ejus erga nos dilectionis, atque apud nos fundamentum perpetuæ gratitudinis, devotionis et amoris. Hinc divina maternitas determinat ejus essentiam, et est fons ac mensura ejus sanctitatis, proprietatum, privilegiorum ac potestatis, centrum omnium prærogativarum ipsius.

- 5 **2. Momentum doctrinæ marianæ**, ejusque utilitas in theologia neminem fugit, tum speculativa, tum practica. Et quidem:

A. *Speculativa*: 1° Per se,

tum a) quia mariologia est complementum necessarium doctrinæ de mysteriis Incarnationis et Redemptionis, quæ exinde perfectius intelliguntur et plenius;

tum b) quia necessaria est ad intelligendum opus creationis, prædestinationis, et gubernationis, cum B. Virgo sit prima creatura super omnes alias elevata:

Donc, le fait que Marie soit mère du Dieu-Rédempteur,

est la raison, le fondement et la racine de toutes ses autres relations envers Dieu, et de toutes ses autres prérogatives surnaturelles, et même de ses relations envers nous.

Et donc, on ajoute dans cette définition : « *et de toutes les autres choses qui lui appartiennent* ».

- 4 Et en effet, le fait que Marie soit toute immaculée, pleine de grâce et de gloire, qu'elle ait conservée la virginité perpétuelle, qu'elle soit associée au Christ, la Nouvelle Eve, mère spirituelle, médiatrice entre Dieu et les hommes, trouve sa raison et son fondement en ce qu'elle fut destinée puis établie mère de Dieu. Donc, en précisant « Mère du Dieu-Rédempteur », toute la doctrine mariale et tous les privilèges de Marie sont suffisamment indiqués sous cette brève raison, en tant qu'ils sont à considérer en cette science sacrée. Donc, la mariologie est « *la science sur la mère de Dieu* », et de toute évidence dans l'ordre présent, « *du Dieu-Rédempteur* ».

Ainsi, la maternité divine de la Bienheureuse Vierge Marie constitue le suprême degré de dignité, d'excellence et d'élévation surnaturelle, la raison, la source et la mesure de sa sainteté et de ses grâces passées et futures, la base de toutes ses relations envers nous, la source aussi et la puissance de son amour à notre égard, et de notre côté le fondement d'une perpétuelle gratitude, dévotion et d'un perpétuel amour. Par conséquent, la maternité divine détermine son essence, et est la source et la mesure de sa sainteté, de ses propriétés, de ses privilèges et de son pouvoir, enfin le centre de toutes ses prærogatives.

- 5 **2. L'importance de cette doctrine mariale**, ainsi que son utilité pour la théologie n'échappe à personne, tant du point de vue spéculatif que pratique. Et certes :

A. *Du point de vue spéculatif* : 1° Elle l'est par elle-même,

a) et parce que la mariologie est le complément nécessaire de la doctrine sur les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, qu'on comprend plus parfaitement et de manière plus étendue sur cette base ;

b) et parce qu'elle s'avère nécessaire pour comprendre l'œuvre de création, de prédestination et de gouvernement. Car,

la Bienheureuse Vierge Marie demeure la première créature, élevée au-dessus de toutes les autres.

L sicut **ergo** theologia profundas investigationes instituit de natura, operationibus, ministerio angelorum, quanto magis attentionem meretur præbere divinæ matri quæ est quasi novus et specialis mundus, utpote pertinens ipsa sola ad specialem et distinctum ordinem in universitate rerum.

6 2° Per accidens quoque,

ut

contra Protestantas qui partes B. Virginis minuunt,

contra Græcos separatos qui plenior et magis evolutam mariologiam ut novitatem abnegant,

et contra Rationalistas qui legendarium ejus characterem affirmant,

ostendamus doctrinam marianam catholicam

ex ipsa revelatione divina ortum habere,

ac interpretationem theologicam non esse hujus alterationem, aut extraneam quamdam importationem, sed rectam explicationem et normalem evolutionem doctrinæ revelatæ.

B. *Practica* quoque, quia

recta intelligentia doctrinæ marianæ necessaria est ad cultum matris Dei et nostri, et ad nostra erga eam debita pietatis officia: honoris, gratitudinis ac imitationis.

Unde post ipsius Dei unius ac trini, atque Verbi Incarnati cognitionem, nulla alia est dignior et utilior.

Mariæ scil. est realis et universalis, sicut eminens, positio, in ratione divinæ Providentiæ, in dogmate Ecclesiæ et in vita societatis fidelium³.

7 Ad rem Suarez⁴:

“Ego, post ipsius Dei ac Christi cognitionem, nullam aut utiliore, aut viro theologo digniorem esse existimo. Neque intelligo cur de gratia angelorum, deque illorum meritis ac statu viæ, ac denique de eorum gloria, ceteri-

Donc, de même que la théologie entreprend de profondes recherches sur la nature, les opérations et le ministère des anges, elle mérite à plus forte raison de porter son attention sur la mère divine qui est comme un nouveau monde spécial, en tant qu'elle relève à elle seule d'un ordre spécial et distinct dans l'universalité des choses.

6 2° Elle l'est aussi de manière accidentelle. Car,

parmi ceux qui s'y opposent :

les protestants minimisent le rôle de la Bienheureuse Vierge Marie ;

ensuite, les grecs séparés rejettent comme une nouveauté une mariologie plus complète et plus développée ;

enfin, les rationalistes prétendent à son caractère légendaire.

Donc, nous devons montrer que la doctrine mariale catholique :

tire son origine de la révélation divine elle-même ;

et que son interprétation théologique n'en est pas une altération, ni même une certaine importation extérieure, mais bien l'explication la plus exacte et le développement normale de la doctrine révélée.

B. Mais elle l'est encore du point de vue pratique. Car,

la bonne intelligence de la doctrine mariale s'avère nécessaire pour le culte de la mère de Dieu et des hommes, et pour notre devoir de piété envers elle : devoir d'honneur, de gratitude et d'imitation.

Donc, après la connaissance de Dieu lui-même en tant qu'il est un et trine, et du Verbe Incarné, il n'en est aucune autre qui s'avère plus digne et plus utile.

En ce sens, le rôle de Marie demeure réel et universel, en tant qu'il est éminent, dans les raisons de la divine Providence, dans les dogmes de l'Eglise et dans la vie sociale des fidèles³.

7 A ce sujet, Suarez écrit⁴ ceci :

« Pour ma part, après la connaissance de Dieu même et du Christ, j'estime qu'il n'en est aucune de plus utile, ou de plus grande pour le théologien. Et je ne comprends pas pourquoi les théologiens discutent avec tant de

sque scientiæ et gratiæ donis et ministeriis seu officiis tam accurare theologi disputent; de angelorum vero regina ejusque dignitate, gratia, scientia, meritis ac singulari felicitate, longe majori diligentia disserendum non sit, cum hæc doctrina et per se dignior ac jucundior, et ad pietatem magis sit accommodata, et – ut Aristoteles dicit – melius sit de rebus altioribus vel pauca conjectare quam inferiores certitudine etiam mathematica cognoscere, eo vel maxime quod major ac certior cognitio potest de gratia et gloria B. Virginis, quam Angelorum, ex principiis fidei ratiocinando, colligi”.

8 3. Fontes doctrinæ marianæ sunt iidem ac theologiæ:

innititur enim

revelationi tamquam fonti proprio et principali,

secundario et subordinate rationi humanæ, quæ illam declarat, illustrat, defendit et in ulteriores conclusiones deducit.

Ut in theologia fundamentalis, inde a Melchiorre Cano⁵, explicari consuevit, decem sunt loci theologici ex quibus doctores sacri doctrinas et argumentationes hauriunt:

septem proprii qui auctoritatem divinæ revelationis præbent,

et tres extranei, subsidiarii et communes qui in humana ratione fundantur.

A. Loci theologici intrinseci et proprii continent vel testantur divinam revelationem; quorum

alii sunt primarii et in se infallibiles:

sive objectivi seu constitutivi,

qui ipsas veritates revelatas continent,

et ideo objectum doctrinæ sacræ constituunt, scil. *Traditio divina* et *Scriptura sacra*;

sive subjectivi et directivi, qui veritates revelatas custodiunt et infallibiliter proponunt fidelibus eosque in fide dirigunt, scil. *Ecclesia credens*, *Summus Pontifex* et *Concilium œcumenicum*;

soins de la grâce des anges, de leurs mérites, de leur état *in via* et de leur gloire, puis de leurs dons de science et de grâce, et de leurs ministères ou fonctions ; alors qu'ils ne discutent pas longuement avec grande diligence de la reine des anges, de sa dignité, de sa grâce, de sa science, de ses mérites et de sa félicité toute particulière. Car cette doctrine demeure plus digne et plus réjouissante en elle-même, plus appropriée pour notre piété, et – comme le note Aristote – il vaut mieux conjecturer peu sur les réalités les plus élevées, que de connaître avec certitude (et même avec une certitude mathématique) les moins élevées. D'autant plus qu'on peut acquérir une connaissance plus grande et plus certaine sur la grâce et sur la gloire de la Bienheureuse Vierge Marie, que sur celles des Anges, en raisonnant sur la base des principes de la foi.

8 3. Les sources de la doctrine mariale sont identiques à celles de la théologie. En effet,

elle s'appuie :

sur la révélation comme sur sa propre et principale source ;

puis de manière secondaire et subordonnée sur la raison humaine, qui l'expose, l'illustre, la défend et en déduit des conclusions ultérieures.

Et, comme on a coutume de l'expliquer en théologie fondamentale depuis Melchior Cano⁵, on compte dix lieux théologiques dans lesquels les docteurs sacrés puisent leurs enseignements et argumentations :

sept lieux propres qui fournissent l'autorité de la révélation divine ;

et trois lieux extrinsèques, subsidiaires et généraux qui se fondent sur la raison humaine.

A. Les lieux théologiques intrinsèques et propres contiennent ou attestent la révélation divine. Parmi ceux-ci,

les uns sont primaires et infaillibles en eux-mêmes :

soit de manière objective ou constitutive, du fait que

ils contiennent les vérités révélées elles-mêmes.

Et donc, ils constituent l'objet même de la doctrine sacrée, et ce sont la *Tradition divine* et la *Sainte Ecriture*.

Soit de manière subjective et directive, du fait qu'ils gardent les vérités révélées et les proposent infailliblement aux fidèles en les dirigeant dans leur foi, et il s'agit de *l'Eglise dans sa*

alii secundarii qui de se non præbent argumentum infallibile, sed solum in quantum doctrinam aliunde infallibilem manifestant: *Patres* et *Theologi*.

9 1° *Traditio divino-apostolica*,

quæ in Nova Lege est essentielle organum ore transmittendi et perpetuo servandi doctrinam revelatam authentico Ecclesiæ magisterio, quæque continet universam revelationem;
unde quocumque tempore se prodat in universa Ecclesia, infallibiliter demonstrat doctrinam certam et a Deo apostolis revelatam, et ab iis transmissam.

2° *Scriptura sacra*,

sensu litterali intellecta, vel sensu spirituali et mystico;
non autem sensu accommodatio, qui non est sensus Scripturæ: potest tamen manifestare traditionem divinam aut doctrinam certam, si communiter sit adhibitus vel ab Ecclesia probatus.

3° *Ecclesia credens*, quæ infallibiliter fidem custodit et proponit:

sive doctrina sua ordinaria et prædicatione quotidiana;
sive praxi, ad quam spectant Ecclesiæ vita, pietas fidelium quæ doctrinam meditatur et explanat, liturgia in orationibus et cyclo festivitatum, ars quoque christiana quæ sensum fidelium variis sub formis exprimit.

4° *Summus Pontifex*,

qui docet veritates revelatas vel hisce connexas easque definit;
aut errores contrarios damnat.

5° *Concilium œcumenicum*,

item definiens et damnans;
 concilia **vero** particularia non præbent argumentum infallibile, nisi solemniter a S. Pontifice fuerint probata, aut universaliter recepta.

croyance commune, du Souverain Pontife et du Concile œcuménique.

Alors que les autres sont secondaires et ne fournissent pas d'argument infaillible par eux-mêmes, mais seulement en tant qu'ils manifestent une doctrine qui se trouve infailliblement enseignée autre part, et ce sont les *Pères de l'Eglise* et les *Théologiens*.

9 1° *La Tradition divino-apostolique*,

qui forme dans la Loi Nouvelle l'organe essentiel de transmission orale et de conservation perpétuelle de la doctrine révélée par le Magistère authentique de l'Eglise, et qui contient la révélation intégrale.
Donc, chaque fois qu'elle se produit dans l'Eglise universelle, elle démontre avec infaillibilité une doctrine certaine révélée par Dieu à ses apôtres, transmise ensuite par ces derniers.

2° *La Sainte Ecriture*,

entendue dans son sens littéral ou dans son sens spirituel et mystique ;
mais non en un sens d'accommodation qui ne serait pas le sens de la Sainte Ecriture, à moins qu'il puisse manifester la Tradition divine ou une doctrine certaine, lorsqu'il est employé communément ou approuvé par l'Eglise.

3° *L'Eglise dans sa croyance commune*, qui conserve et propose infailliblement la foi :

soit par sa doctrine ordinaire et sa prédication quotidienne ;
soit par sa pratique que regardent la vie de l'Eglise, la piété des fidèles qui méditent et exposent cette doctrine, la liturgie en ses prières et dans le cycle des fêtes, ainsi que l'art chrétien qui exprime le *sensus fidei* des fidèles sous diverses formes.

4° *Le Souverain Pontife*,

qui enseigne les vérités révélées et en définit d'autres connexes à celles-ci ;
ou qui condamne des erreurs contraires.

5° *Le Concile œcuménique*,

définissant et condamnant de la même manière ;
alors que les conciles particuliers ne fournissent pas d'arguments infaillibles, à moins d'être solennellement approuvés par le Souverain Pontife, ou d'être universellement reçus.

6° *Patres* in consensu moraliter unanimi,

si ipsam divinam traditionem vel Ecclesiæ doctrinam sacram testantur;

quod si aliud in doctrina sacra tradant unanimiter, ab iis recedere non esset nisi temerarium.

7° *Theologi* doctrinam Ecclesiæ testificantes, aut conclusiones exinde deducentes: eodem modo et iisdem conditionibus ac pro Patribus dictum est.

10 B. *Loci extranei, subsidiarii et aliis scientiis communes*, sunt:

1° *Ratio humana*, quæ veritates revelatas intelligere et penetrare conatur, easque illustrare et explicare, comprobare ac defendere, cum aliis veritatibus comparare, ad novas conclusiones perducere, atque ad unitatem redigere, totum in unam ordinando scientificam synthesim.

2° *Scientiæ rationales seu auctoritas sapientium*, quibus adjuvatur ratio ad prædictum finem.

3° *Humana historia* quoque, præsertim Ecclesiæ, ad hæc auxilium præbet.

11 **4. Modus procedendi strictus et rigorosus adhibendus** est in usu fontium et in argumentationibus.

Et quidem:

1° Scriptura interpretanda est juxta regulas hermeneuticæ.

2° Traditio divina constare debet ex consensu magisterii moraliter unanimi seu ex universalitate doctrinæ in universa Ecclesia:

sive a) *theologice*, quia consensus quocumque tempore (quodantenus durante) habitus eo ipso probat doctrinam esse ab apostolis traditam;

sive b) *historice*, testimonia allegando et descendendo ab origine Ecclesiæ aut a tempore apostolorum;

sive c) *præscriptione*, ascendendo ad originem, quatenus constat doctrinam certo tempore traditam non potuisse antea humanitus introduci.

6° *Les Pères de l'Eglise* dans leur consensus moralement unanime,

lorsqu'ils attestent la Tradition divine elle-même ou un enseignement sacré de l'Eglise.

Mais lorsqu'ils transmettent unanimement une autre vérité, il reste toutefois téméraire de s'en écarter.

7° *Les théologiens* lorsqu'ils attestent la doctrine de l'Eglise, ou qu'ils en déduisent certaines conclusions, de la même manière et dans les mêmes conditions qu'on vient de donner pour les Pères de l'Eglise.

10 B. *Les lieux extrinsèques, subsidiaires et communs* aux autres sciences sont :

1° *La raison humaine*, qui essaye de comprendre et de pénétrer les vérités révélées, de les illustrer et expliquer, de les confirmer et de les défendre, de les rapporter à d'autres vérités, de parvenir à de nouvelles conclusions, et de les réunir en les ordonnant toutes en une unique synthèse scientifique.

2° *Les sciences rationnelles ou l'autorité des sages*, qui viennent en aide à la raison pour atteindre cette fin.

3° *L'histoire humaine* enfin, et celle surtout de l'Eglise, fournit également une aide pour cela.

11 **4. Une manière de procéder stricte et rigoureuse doit être employée** dans l'usage de ces sources et dans notre argumentation.

Et de toute évidence :

1° La Sainte Ecriture doit être interprétée selon les règles de l'herméneutique.

2° La Tradition divine doit être établie à partir du consensus moralement unanime du Magistère ou à partir de l'universalité de la doctrine dans toute l'Eglise :

a) soit *théologiquement*, parce que le consensus se retrouvant en tout temps (pour autant qu'il dure), prouve par le fait même que cette doctrine a été transmise par les apôtres ;

b) soit *historiquement*, en alléguant les témoignages et en descendant depuis les origines de l'Eglise ou des temps apostoliques ;

c) soit *par prescription*, en remontant vers ces origines, jusqu'à ce qu'il soit établi qu'une doctrine trans-

At sedulo distinguendum est inter id quod habetur ut a Deo vel apostolis traditum, et humanas traditiones, considerationes, aut inventa, quæ simul possunt transmitti aut addi.

3° Quoad decreta Conciliorum et Pontificum:

distinguendum inter objectum directum definitionis, et argumenta allata, quæ *ordinario* non directe definiuntur, et hac ratione non cadunt sub infallibilitate, licet cum auctoritate proponantur;

distinguendum **quoque** inter argumenta quæ formaliter proferuntur, v. g. ex Scriptura vel antiquis Patribus desumpta, et verba Scripturæ vel Patrum quæ mere inserviunt expositioni et doctrinæ expositæ adaptantur.

4° Item

distinguenda sunt decreta irreformabilia et quadantenus universalia, et reformabilia vel mere particularia: hæc non præbent argumentum infallibile, nisi postea accedat consensus universalis Ecclesiæ.

Sic

inter decreta et acta Pontificum distinguenda sunt: constitutiones dogmaticæ, litteræ apostolicæ aut encyclicæ, verba dicta vel scripta enuntiantia favores, indulgentias, preces aliaque ejusdem generis, acta Congregationum Romanarum quæ non speciali modo sed simpliciter a Pontifice approbata sunt.

Quandoque hæc omnia permiscuntur et confunduntur, atque afferuntur sine delectu, ac si ejusdem essent valoris.

5° Similiter pro Ecclesia credente,

distinguendum inter id quod credit ut revelatum et de fide, aut tenet ut certum, et id quod habet ut sententiam piam aut probabilem:

quæ regula quoque valet de Ecclesiæ praxi, liturgia et precibus.

6° Quoad Patres et Theologos, distinguendum est inter id quod tradunt ut doctrinam Ecclesiæ, et declarationes eorum mere humanas, opiniones et explicationes personales:

in primo casu, directe constat de veritate doctrinæ, si eorum consensus sit moraliter unanimes;

secus, nonnisi indirecte, si aliter constet aliquem referre vel testari totius Ecclesiæ doctrinam.

7° Argumenta rationis, ut habeantur vere certa, deducenda sunt juxta strictas regulas logicæ.

mise en un temps déterminé n'a pas pu être introduite auparavant par une origine humaine.

Mais on doit distinguer soigneusement entre ce qui nous a été transmis par Dieu ou par les apôtres, et les traditions, considérations ou recherches humaines, qui ont pu être transmises en même temps ou s'y ajouter.

3° Concernant les décrets des Conciles et des Pontifes :

il faut distinguer entre l'objet direct d'une définition et les arguments allégués, qui *ordinairement* ne sont pas définis directement, et qui pour cette raison ne tombent pas sous le sceau de l'infaillibilité, bien qu'ils soient proposées avec autorité.

De même, il faut aussi distinguer entre les arguments qui sont énoncés formellement – extraits par exemple de la Sainte Ecriture ou des anciens Pères –, et les paroles de la Sainte Ecriture ou des Pères, qui ne servent qu'à l'exposition de la doctrine, et sont adaptés à la doctrine exposée.

4° De même,

on doit distinguer les décrets irréformables et universels dans une certaine mesure, de ceux réformables ou simplement particuliers : ces derniers n'offrent pas d'arguments infaillibles, à moins que le consensus de l'Eglise universelle n'y adhère ultérieurement.

Donc,

parmi les décrets et les actes des Pontifes, il faut distinguer : les constitutions dogmatiques, les lettres apostoliques ou les encycliques, les paroles prononcées ou écrites énonçant des faveurs, les indulgences, les prières et les autres textes du même genre, les actes des Congrégations Romaines qui n'ont pas été approuvés de manière spéciale mais simplement par le Souverain Pontife.

Et il arrive parfois que tout cela se mélange et se confonde, et soit apporté sans discernement, comme s'ils étaient de même valeur.

5° De même, au sujet de l'Eglise dans sa croyance commune,

on doit distinguer entre ce à quoi elle adhère comme une vérité révélée et de foi ou ce qu'elle tient pour certain, de ce qu'elle tient pour une formule pieuse ou probable.

Et cette règle vaut également pour la pratique de l'Eglise, sa liturgie et ses prières.

6° Quant aux Pères et aux Théologiens, il faut distinguer entre ce qu'ils transmettent comme une doctrine de l'Eglise, et leurs déclarations purement humaines ou leurs opinions et explications personnelles :

dans le premier cas, ils établissent directement la vérité de la doctrine, lorsque leur consensus est moralement unanime ;

mais autrement, ce n'est qu'indirectement, s'il est établi qu'ailleurs l'un d'eux rapporte ou atteste la doctrine de toute l'Eglise.

7° Les arguments de raison, afin d'être tenus pour vraiment certains, doivent être déduits selon les strictes

8° Quantum ad scientias auxiliares,

auctoritas sapientium ponderanda est juxta valorem argumentorum, aut juxta præcellentes qualitates;

et in afferendis historiæ documentis et testimoniis, adhibenda methodus critico-historica.

- 12 **5. Divisio Mariologiæ.** – Mariologia complectitur quatuor partes, prout B. Virgo spectetur in relatione ad Deum, in seipsa, in relatione ad nos, aut nos in relatione ad ipsam.

A. *Summatim* partes ita ordinantur:

I^a est de B. Virgine Maria in ordine ad Deum et Christum, secundum quod est mater Jesu, mater Dei, et mater Redemptoris ac Nova Eva: spectata tum realiter in ordine temporis, tum in prædestinatione divina.

II^a est de B. Virgine in seipsa, sive quantum ad animam, sive quantum ad corpus.

III^a est de B. Virgine in ordine ad nos, quo mater est nostra, mediatrix Deum inter et homines, et regina totius universi.

IV^a est de nostris relationibus ad ipsam, seu de officiis nostri cultus.

- 13 Cum enim Mariologia sit intime connexa cum doctrina de Verbo Incarnato et Redemptore, quam supponit et ad quam immediate sequitur, conveniens est eam dividere et ordinare ad modum Christologiæ.

Hæc **autem**

primo dicit de ipsa unione hypostatica, –

dein de consecrariis unionis hypostaticæ ac de coassumptis perfectionibus et defectibus, –

dein de missione Christi mediatoris ac redemptoris atque de variis ejus muneribus, –

denique de cultu ipsi debito.

Ita doctrina mariana agit

règles de la logique.

8° S'agissant des sciences auxiliares,

l'autorité des sages est à apprécier en fonction de la valeur des arguments, ou en fonction de leurs qualités éminentes ;

et dans les documents et témoignages historiques qu'il convient d'alléguer, on doit employer la méthode critico-historique.

- 12 **5. Division de la Mariologie.** – La Mariologie comprend quatre parties, selon que la Bienheureuse Vierge Marie est regardée relativement à Dieu, en elle-même, en rapport à nous, ou dans nos propres rapports envers elle.

A. *De manière sommaire*, les parties s'ordonnent ainsi :

La 1^{ère} partie porte sur la Bienheureuse Vierge Marie en rapport à Dieu et au Christ, en tant qu'elle est mère de Jésus, mère de Dieu, mère du Rédempteur et la Nouvelle Eve : considérée réellement dans l'ordre temporel, et dans l'ordre de prédestination divine.

La 2^{ème} partie porte sur la Bienheureuse Vierge Marie, du point de vue de son âme et de son corps.

La 3^{ème} partie porte sur la Bienheureuse Vierge Marie en rapport à nous, rapport sous lequel elle est notre mère, la médiatrice entre Dieu et les hommes et la reine de tout l'univers.

La 4^{ème} partie porte sur nos propres rapports envers elle, c'est-à-dire sur les devoirs de notre culte.

- 13 En effet,

du fait que la Mariologie est intimement liée à la doctrine du Verbe Incarné et Rédempteur, qu'elle suppose et qu'elle suit immédiatement, il convenait de la diviser et de l'ordonner à la manière de la Christologie.

Or,

cette dernière science traite de l'union hypostatique même ; –

puis des conséquences de l'union hypostatique et des perfections et défauts assumés avec ; –

puis de la mission du Christ médiateur et rédempteur et de ses différentes fonctions ; –

enfin du culte qui lui est dû.

Donc, la doctrine mariale traite :

- de** ipsa matre Dei, –
- de** privilegiis matris Dei seu de consecrariis divinæ maternitatis, –
- de** functionibus ac missione matris Dei, –
- de** cultu matris Dei.

14 B. *Distinctim magis et sigillatim:*I^a Pars tractat

- tum A.** de matre Dei in ordine temporis:
 - 1°** Maria est vera mater hominis Jesu;
 - 2°** Maria est vera mater Dei-hominis:
 - a)** de veritate divinæ maternitatis,
 - b)** de excellentia maternitatis divinæ;
 - 3°** Maria est vera mater Dei-Redemptoris et adjutrix; –
- tum B.** de matre Dei in æterna Dei electione et prædestinatione.

15 II^a Pars est de matre Dei in ordine ad seipsam, tum quoad animam, tum quoad corpus:

- A.** In ordine ad animam, seu de B. Virginis sanctitate:
 - I.** de sanctitate negativa:
 - 1°** de immunitate a peccato originali seu de immaculata conceptione:
 - a)** de veritate conceptionis immaculatæ;
 - b)** de intrinseca ratione immaculatæ conceptionis;
 - 2°** de immunitate a peccato actuali etiam minimo;
 - 3°** de immunitate a concupiscentia inordinata. –
 - II.** de sanctitate positiva:
 - 1°** de plenitudine gratiæ, qua Maria fuit dotata,
-
- de la mère** de Dieu elle-même ; –
 - des privilèges** de la mère de Dieu, soit des conséquences de sa maternité divine ; –
 - des fonctions** et de la mission de la mère de Dieu ; –
 - du culte** envers la mère de Dieu.

14 B. *De manière plus distincte et détaillée :*La 1^{ère} partie traite

- A.** de la mère de Dieu dans l'ordre temporel :
 - 1°** Marie est véritablement mère de l'homme Jésus ;
 - 2°** Marie est véritablement mère du Dieu-homme :
 - a)** vérité de sa maternité divine ;
 - b)** excellence de sa maternité divine ;
 - 3°** Marie est véritablement mère du Dieu-Rédempteur et son auxiliaire. –
- B.** De la mère de Dieu dans l'ordre d'élection et de prédestination divines éternels.

15 La 2^{ème} partie traite de la mère de Dieu relativement à elle-même, quant à son âme et quant à son corps.

- A.** En rapport à son âme, c'est-à-dire concernant la sainteté de la Bienheureuse Vierge Marie :
 - I.** Aspect négatif de sa sainteté :
 - 1°** l'immunité du péché originel, c'est-à-dire son immaculée conception :
 - a)** vérité de l'immaculée conception ;
 - b)** raison intrinsèque de cette conception immaculée ;
 - 2°** l'immunité de tout péché actuel même mineur ;
 - 3°** l'immunité de toute concupiscence désordonnée. –
 - II.** Aspect positif de sa sainteté :
 - 1°** de la plénitude de grâce dont fut dotée Marie :
 - a)** en elle-même ;

- tum a)** secundum se;
- tum b)** comparative ad gratiam aliorum;
- tum c)** comparative ad gratiam omnium simul;
- 2°** de ratione qua ex plenitudine gratiæ est operata:
 - a)** de exercitio virtutum;
 - b)** de scientia virtutum directiva;
 - c)** de merito, quod est effectus exercitii virtutum.

B. In ordine ad corpus, seu de B. Virginis incorruptione:

- I.** in vita præsentis, i. e. de virginitate,
 - tum 1°** ante partum;
 - tum 2°** in partu;
 - tum 3°** post partum; –
- II.** post hanc vitam seu de gloriosa B. Virginis assumptione:
 - a)** de morte;
 - b)** de ipsa assumptione in cœlum;
 - c)** de exaltatione in cœlis.

16 **III^a** pars agit de matre Dei in ordine ad nos:

- 1°** mater Dei est nostra mater spiritualis;
- 2°** est mediatrix Deum inter et homines:
 - a)** de mediatione in generali et secundum se;
 - b)** de mediatione, ut adjutrix ad ipsum opus redemptionis;
 - c)** de mediatione, ut advocata perpetua ad applicandum fructus redemptionis;
 - d)** de exercitio et efficacia mediationis;
 - e)** de mediationis universalitate;
- 3°** mater Dei est omnium angelorum et sanctorum regina, imo totius universi.

-
- b)** par rapport à la grâce des autres ;
 - c)** par rapport à la grâce de tous les autres ensemble ;
 - 2°** raison de son action à partir de cette plénitude de grâce :
 - a)** l'exercice des vertus ;
 - b)** la science directrice de ces vertus ;
 - c)** son mérite, qui est l'effet de l'exercice des vertus.

B. En rapport à son corps, c'est-à-dire concernant l'absence de corruption de la Bienheureuse Vierge :

- I.** en cette vie présente, soit sa virginité :
 - 1°** avant l'enfantement ;
 - 2°** pendant l'enfantement ;
 - 3°** après l'enfantement ; –
- II.** Après cette vie, c'est-à-dire concernant la glorieuse Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie :
 - a)** sa mort ;
 - b)** son Assomption au ciel ;
 - c)** son exaltation dans les cieux.

16 La 3^{ème} partie traite des rapports de la mère de Dieu envers nous :

- 1°** la mère de Dieu est notre mère spirituelle ;
- 2°** elle est médiatrice entre Dieu et les hommes :
 - a)** de sa médiation en général et en soi ;
 - b)** de sa médiation, comme auxiliaire à l'œuvre de rédemption elle-même ;
 - c)** de sa médiation, comme avocate perpétuelle pour nous appliquer les fruits de la rédemption ;
 - d)** exercice et efficacité de cette médiation ;
 - e)** universalité de sa médiation ;
- 3°** la mère de Dieu est reine de tous les anges et les saints, et même de tout l'univers.

- 17 IV^a pars agit de nostri ordine et relationibus ad matrem Dei, seu de officiis nostri cultus; ubi quæstio est de ipso cultu hyperdulie.

Posset insuper dici de specialibus formis hujus cultus, scil.

- a)** de præcipuis festis;
- b)** de principalibus quibusdam orationibus;
- atque c)** de aliquibus devotionibus notioribus.

Sed hæc ad theologiam minus spectant.

- 18 Nolumus tradere bibliographiam generalem, tum quia tam ampla est ut non possemus esse completi; tum quia timeremus quosdam præterire, etiam meliores, aut utiliores forsitan omittere. Nihilominus occasione data, in nonnullis quæstionibus specialibus, pro opportunitate quædam utiliora aut recentiora magis indicabimus scripta, quin tamen velimus ea esse omnium meliora, aut utiliora, vel et præcipua. Quamvis multa perlegimus, omnia tamen inspicere sane impossibile est.

(...)

1- S. THOMAS, *Sum. Th.*, I^a, qu. I, art. 3.

2- *Ibid.*, art. 7.

3- SCHEEBEN, *Handbuch der Kath. Dogmatik*, Freib. in Br., 1882, I. V, n. 1523. Mariologia Doctoris Scheeben, neerlandice versa a H.-B. VAN WAES, edita fuit cum adnotationibus et introductione EUG. DRUWÉ. sub titulo: *M. J. Scheeben, Systematische Mariologie*, Brussel, 1938.

4- *In III^{am} S. Th.*, t. XIX, de mysteriis Christi, præfatio.

5- *De locis theologicis*, I. I, c. 3.

- 17 La 4^{ème} partie traite de nos rapports et relations envers la mère de Dieu, c'est-à-dire des devoirs de notre culte, et il est ici question du culte même d'hyperdulie.

En outre, on pourrait s'occuper également des formes spéciales de ce culte, que sont :

- a)** ses principales fêtes ;
- b)** certaines prières principales ;
- c)** et certaines dévotions plus connues.

Mais cela regarde moins la théologie.

- 18 Nous ne voulons pas adjoindre ici une bibliographie générale : et parce qu'elle est si abondante qu'il nous serait impossible d'être exhaustifs ; et parce que nous aurions peur d'en omettre certains, même parmi les meilleurs, ou d'oublier peut-être les plus utiles. Néanmoins, lorsque l'occasion se présentera au cours de certaines questions spécifiques, nous indiquerons selon les circonstances, certains des écrits les plus utiles ou les plus récents, sans vouloir toutefois laisser entendre que ce sont les meilleurs de tous, les plus utiles ou les principaux. Bien que nous en ayons parcouru de nombreux, il fut évidemment impossible de les consulter tous.

(...)

1- ST THOMAS, *Somme Théol.*, I^a, qu. I, art. 3

2- *Ibid.*, art. 7

3- SCHEEBEN, *Handbuch der Kath. Dogmatik*, Freib. in Br., 1882, I. V, n. 1523. Mariologia Doctoris Scheeben, traduite en néerlandais par H.-B. VAN WAES, qui fut édité avec des annotations et une introduction d'EUG. DRUWÉ. sous le titre : *M. J. Scheeben, Systematische Mariologie*, Bruxelles, 1938

4- *Com. de la III^e pars de la S. Th.*, t. XIX, sur les mystères du Christ, préface

5- *Traité sur les lieux théologiques*, I. I, c. 3

[Art. 23]

†
ARTICULUS PRIMUS.
DE MEDIATIONE MATRIS DEI IN GENERALI.

(…)

550 **176. B. Virgo vere est mediatrix, quia compassione sua pro nobis satisfecit, imperfecte quidem et de congruo, dum Christus satisfecit de condigno. –**

Meritum

est fundamentum prærequisitum satisfactioni;

unde, **cum** in Maria sit meritum congruum nostræ salutis,

nihil impedit quominus admittatur et satisfactio congrua, dummodo opus meritorium simul sit afflictivum, laboriosum et pœnosum, ac intendatur in reparationem peccati.

Atqui illas conditiones verificari in Maria, non est dubium: ex eo quod

facta est Mater Dei-hominis-redemptoris atque consocia, ipsi fuit conjuncta in humilitate, paupertate, laboribus, lacrymis, atque cum illo passa est et in cruce Filii quasi commortua;

quæ omnia ordinavit, conformiter ad voluntatem Dei, in opus nostræ redemptionis et salutis.

Ergo nihil impedit quominus dicatur pro omnibus nostris peccatis de congruo satisfecisse. Cujus satisfactionis computanda est magnitudo,

tum ex magna B. Virginis charitate,

tum ex alta dignitate Matris Dei, plenitudine gratiæ eminentiore ac summa puritate,

tum ex magnitudine dolorum.

[Art. 23]

†
Article 1
De la médiation de la Mère de Dieu en général

(…)

550 **176. La B. Vierge Marie est véritablement médiatrice, puisque par sa compassion elle a satisfait pour nous, sous un mode évidemment imparfait et de convenance, tandis que le Christ satisfaisait par dignité. –**

Le mérite

constitue le fondement prérequis à toute satisfaction.

Et en Marie se trouve un mérite de convenance pour notre salut.

Et donc, rien n'interdit d'y admettre également une satisfaction pour le moins de convenance, pourvu que l'œuvre méritoire s'avère tout à la fois afflictive, laborieuse, douloureuse, et soit intentée pour réparer le péché.

Or, on ne peut douter que ces conditions se vérifient en Marie. Car,

elle a été faite Mère du Dieu-homme-Rédempteur et son associée, elle lui fut unie dans l'humilité, la pauvreté, les labeurs et les larmes, et elle subit la passion avec lui jusqu'à mourir pour ainsi dire sur la croix avec son Fils.

Et de plus, elle ordonna tout cela, conformément à la volonté divine, à l'œuvre de notre rédemption et de notre salut.

Donc, rien n'interdit d'affirmer qu'elle a satisfait de convenance pour tous nos péchés. Et la grandeur de cette satisfaction doit être mesurée :

par la grande charité de la B. Vierge Marie ;

par sa haute dignité de Mère de Dieu, de sa plénitude de grâce la plus grande de toutes, et de sa souveraine pureté ;

et par la grandeur de ses douleurs.

551 Hinc Albertus M., *Mariæle*, q. 43, § 2: “Beatissima Virgo assumpta est in salutis auxilium, et in regni consortium: ipsa enim sola, ministris fugientibus, compassa fuit. Unde et sola regni consortium obtinet, quæ *laboris adjutrix* fuit, juxta illud: Faciamus ei adjutorium simile sibi”; et q. 150: “Et sic sola fuit, cui datum est hoc privilegium, scil. *communicationis passionis*, cui Filius ut dare posset præmium, voluit communicare passionis meritum, et ut ipsam participem faceret beneficii redemptionis, *participem esse voluit et pænæ passionis*; quatenus sicut *adjutrix redemptionis per compassionem*, ita mater fieret omnium per recreationem: et sicut totus mundus obligatur Deo per suam passionem, ita et *Dominæ omnium per compassionem*”. Et Leo XIII, enc. *Jucunda semper*, 8 Sept. 1894: “consors cum Christo existit *laboriosæ pro humano genere expiationis*”; Benedictus XV, litt. *Inter Sodalicia*: “ita cum Filio patiente et moriente passa est et pæne commortua... placandæque justitiæ, quantum ad se pertinebat Filium immolavit, ut dici merito queat ipsam cum Christo humanum genus redimisse”; a Pio X, enc. *Ad diem illum*, 2 Feb. 1904, vocata fuit *reparatrix perditionis orbis*; et a Pio XI, enc. *Miserentissimus*. Ita et olim Patres et Scholastici dixerunt nomine reparatricis vel alius æquivalentis: adjutricis redemptionis, salvatricis, recuperatricis, propitiatorii, regeneratricis. Hisce omnibus et similibus terminis expresse aut æquivalenter, vel implicite aut virtualiter, significatur ejus interventus satisfactorius in cooperatione ad redemptionem; redemptio ceteroquin *essentialiter* est opus satisfactorium.

552 In B. Virgine satisfactio seu injuriæ illatæ recompensatio, æque ac meritum,
 non est, sicut est in Christo,
 condigna seu æqualis, et perfecte sufficiens, imo infinite superabundans, –
 nec absolute prima a qua omnis alia dependet, –
 nec omnino universalis in totam naturam;
 sed solum
 congrua, utpote inæqualis et imperfecte sufficiens, ac secundum acceptationem; –

551 D'où cette remarque de saint Albert le Grand (*Mariologie*), dans sa qu. 43, § 2 : « La Bienheureuse Vierge fut choisie comme une auxiliaire du Christ au salut, et une associée à son règne. En effet, tandis que ses ministres s'enfuirent, elle seule a subi sa compassion avec lui. Donc, elle seule obtint d'être associée à son règne, elle qui fut *son auxiliaire dans le labeur*, d'après ce verset : *Nous lui ferons une aide semblable à lui* ». Et il poursuit dans sa qu. 150 : « Et donc, c'est à elle seule que fut donné ce privilège de *communier à la passion* de son Fils ; lui qui, pour pouvoir lui en donner la récompense, voulut lui communiquer les mérites de sa passion ; et qui, pour la rendre participante au bénéfice de sa rédemption, *voulut qu'elle participe aussi aux douleurs de sa passion*. Ainsi, de même qu'elle fut *auxiliatrice de la rédemption par sa compassion*, elle devint également la mère de tous par une nouvelle création ; et de même que tout le monde a une certaine obligation envers Dieu en raison de sa passion, tout le monde en a également une *envers la Souveraine de tous en raison de sa compassion* ». Puis, Léon XIII d'ajouter ceci dans son enc. *Jucunda semper* du 8 sept. 1894 : « elle devint l'associée de ce Fils *dans la laborieuse expiation* pour le genre humain ». Et Benoît XV précise dans sa lett. apost. *Inter sodalicia* : « Ainsi, avec son Fils souffrant et mourant, elle a souffert et faillit mourir ; ... et pour apaiser la justice divine, autant qu'il dépendait d'elle, elle immola son Fils, de sorte qu'on peut dire à juste titre qu'elle a racheté le genre humain avec le Christ ». Saint Pie X, dans son enc. *Ad diem illum* du 2 fév. 1904, la nomme « *la réparatrice du monde perdu* », ainsi que Pie XI dans son enc. *Miserentissimus*. Et c'est ainsi encore qu'autrefois les Pères de l'Eglise et les Scolastiques lui donnèrent le nom de réparatrice ou d'un autre titre équivalent : auxilia-trice de la rédemption, salvatrice, restauratrice, propitiatrice, régénératrice. Par tous ces termes et d'autres semblables – qu'ils le soient expressément ou équivalement, implicitement ou virtuellement –, se trouve exprimée son intervention plus satisfaisante que tout autre saint dans sa coopération à l'œuvre de rédemption, rédemption qui au surplus constitue essentiellement une œuvre de satisfaction.

552 Chez la Bienheureuse Vierge Marie, la satisfaction ou la compensation de l'injure faite, aussi bien que le mérite,
 n'est pas comme celle qui se trouve dans le Christ, à savoir :
 de dignité ou d'équivalence, parfaitement suffisante, et même infiniment surabondante ;
 ni même absolument première de laquelle toutes les autres dépendent ;
 ni entièrement universelle à toute notre nature.
 Mais elle est seulement :
 de convenance, en tant qu'elle ne s'avère pas équivalente, ni parfaitement suffisante, mais
 fonction de son acceptation ; –

secunda, utpote subsequens Christi satisfactionem, –

et particularis in determinatos homines, at nihilominus relative prima et universalis, quantum ad omnes homines lapsos existentes: præteritos, præsentés et futuros.

Hinc

sed non est de se et absolute necessaria, nec ullum valorem satisfactioni Christi addere potest, solum de congruo, ut impleatur dispositio Dei, qui bene voluit ut conjunctim cum Christo mater ejus aliqualem satisfactionem et pro suo genere præberet.

553 **177. Conclusio. –**

Christus igitur

et a suo in mundum ingressu, et summo erga Patrem amore, beneplacitum ejus implere statuit, hac sua voluntate semper continuata, totam vitam omnesque actus, non quidem separatim, sed ut in passione et morte connexos eaque complendos et consummandos, ad nostram salutem deputavit;

quo facto speciali ratione cruento crucis sacrificio redemptionem adscribere Scripturæ solent¹.

Pariter B. Virgo, initiali sua consensione in Salvatoris adventum opusque redemptorium numquam revocata, omnes actus quibus Filio in vita et opere concursus præbuit ad nostram salutem deputavit, sed ut cruentæ morti Ejus connexos eaque complendos.

Et ideo,

sicut initiali consensu jam cepit esse mater nostra et adjutrix redemptionis,

ita sub cruce cooperationem perfecit et consummavit,

ut jam perfecta mater redemptorum ab ipso Christo designata, in perpetuum de salute nostra sit sollicita.

seconde, en tant qu'elle fait suite à la satisfaction du Christ ; –

et particulière à certains hommes déterminés, bien que relativement première et universelle en rapport à tous les hommes qui sont tombés, ceux présents, ceux passés et ceux futurs.

Donc,

elle n'est pas de soi absolument nécessaire, et ne peut ajouter aucune valeur à la satisfaction du Christ ;

mais elle n'est que de convenance, en accomplissement de la disposition de Dieu, qui voulut à bon escient que la mère du Christ offre conjointement avec lui une certaine satisfaction pour son propre genre humain.

553 **177. Conclusion. –**

Ainsi, le Christ,

dès son entrée en ce monde, et par son amour suprême envers le Père, décida d'accomplir son bon plaisir.

Et par sa volonté toujours constante, il destina à notre salut toute sa vie et tous ses actes, non pas séparément, mais comme connexes à sa passion et sa mort que celles-ci achèvent et consomment.

Et donc, c'est spécialement en raison de cela que les Saintes Ecritures ont coutume de lier la rédemption au sacrifice sanglant de la croix¹.

Et de même, la Bienheureuse Vierge, par son consentement initial et jamais révoqué à l'avènement du Sauveur et en l'œuvre de la rédemption, destina tous les actes par lesquels elle offrit son concours à la vie et à l'œuvre de son Fils, mais comme connexes à sa mort sanglante qu'elle complète.

Et donc,

c'est par son consentement initial qu'elle commença déjà à être notre mère et l'auxiliaire de la rédemption.

Et de même, sous la croix elle perfectionna et consumma sa coopération.

Donc, ayant dès lors reçu le titre du Christ lui-même de parfaite mère des rachetés, elle se préoccupe de notre salut pour l'éternité.

554 In cruce ergo Pontifex Novæ Legis:

- 1° ut Deus-homo, sui oblatione pro peccatis condignam ac infinitam reparationem abundantissime obtulit;
- 2° caput generis humani, ob gratiæ plenitudinem, omnibus et mereri et diffundere gratias salutis potuit;
- 3° sacerdos in æternum, eas quas præstitit satisfactiones et ea quæ acquisivit merita, ad omnium salutem destinavit et deputavit, ac meritorum applicationem a Patre impetravit.

Ita B. Virgo, sacerdotio Christi quasi ministerialiter associata,

- 1° ut Mater Dei-hominis dolorosa Filii sui oblatione, si non stricte æquivalentem, tamen magnam valde et congruam præbuit satisfactionem;
- 2° gratia et summa erga Deum et homines charitate plena, pro omnibus congrue meruisse dicenda est;
- 3° jam Mater omnium redemptorum facta, suam ad sacrificium crucis cooperationem in humani generis salutem ordinavit et destinavit, ejusdemque sacrificii fructuum applicationem una cum Filio a Patre impetravit.

(...)

1- Mt. XX, 28; Rom. V, 10; Hebr. II, 11; I Petr. II, 18.

554 Ainsi, sur la croix, le Pontife de la Loi Nouvelle :

- 1° en tant que Dieu-homme, offrit surabondamment par son oblation une réparation infinie et de dignité pour nos péchés ;
- 2° comme chef du genre humain et en raison de sa plénitude de grâce, il put mériter et répandre sur tous les grâces du salut ;
- 3° en tant que prêtre pour l'éternité, il destina et appliqua pour le salut de tous les satisfactions présentées et les mérites acquis, et impétra au Père l'application de ces mérites.

Et de même, la Bienheureuse Vierge, qui fut associée au sacerdoce du Christ d'une manière comme ministérielle :

- 1° en tant que Mère du Dieu-homme offrit par l'oblation douloureuse de son Fils une satisfaction, sinon strictement équivalente, mais du moins très importante et de convenance ;
- 2° remplie de grâce et d'une grande charité envers Dieu et les hommes, doit être dite avoir mérité de convenance pour tous ;
- 3° une fois devenue la Mère de tous les rachetés, ordonna et destina sa coopération au sacrifice de la croix pour le salut du genre humain, et en union avec son Fils impétra du Père l'application des fruits de ce même sacrifice.

(...)

1- Mt. XX, 28 ; Rom. V, 10 ; Hebr. II, 11 ; I Petr. II, 18.

†
QUÆSTIO VIGESIMASEXTA.
DE HOC QUOD CHRISTUS
DICITUR MEDIATOR DEI ET HOMINUM.
IN DUOS ARTICULOS DIVISA

47990 Deinde considerandum est de hoc quod Christus dicitur mediator Dei et hominum*.

24456 Et circa hoc quærentur duo.

* Cf. qu.
XXV,
Introd.

Primo: utrum esse mediatorem Dei et hominum sit proprium Christo.
Secundo: utrum hoc conveniat ei secundum humanam naturam.

[Qu. 448]

†
Question 26

Du Christ, en tant qu'on le nomme médiateur entre Dieu et les hommes

DIVISÉE EN DEUX ARTICLES

47990 Enfin, il nous reste à regarder le Christ en tant qu'on le qualifie de médiateur entre Dieu et les hommes*.

* Cf. qu.
XXV,
Introd.

Et à ce propos, nous nous poserons deux questions :

En premier, est-il propre au Christ d'être médiateur entre Dieu et les hommes ?
En second, cela lui convient-il en raison de sa nature humaine ?

Commentaires du Fr. Pie (2026)

P 14437 TABLE SYNOPSIS

- 1- Objet de cette question
2- Ordre d'étude suivi par saint Thomas

P 14438 Cette vingt-sixième question marque l'ultime étape

de nos considérations portées sur la nature du Christ, avant d'aborder dès la prochaine question les grandes dates de la vie même de Notre-Seigneur sous un mode chronologique.

En rapport à nous, nous venons d'expliquer que l'acte chrétien par excellence est un acte d'adoration, que celui-ci s'adresse directement à la personne du Christ, ou qu'il y parvienne par un culte d'hyperdulie ou de simple dulia, c'est-à-dire par une prière à l'adresse de sa sainte Mère ou des élus déjà parvenus au Ciel.

Il est cependant évident que la nature hypostatique du Christ engendre une seconde conséquence dans

nos rapport lui. Conséquence cette fois-ci du Christ à notre égard, et conséquence qui dans l'ordre de réalisation s'avère d'ailleurs primordiale. Car considéré du point de vue des Patriarches – du point de vue d'Adam, d'Abraham, de Moïse ou de David par exemple – c'est en tant que Médiateur de l'humanité que Notre-Seigneur était espéré (schéma n°1).

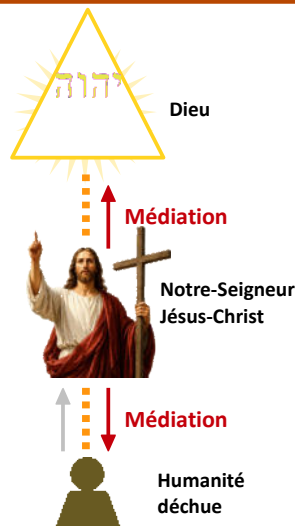
2- C'est donc cette médiation du Christ entre Dieu et les hommes qu'il conviendra présentement de définir en examinant dans un premier article en quoi elle consiste spécialement, puis en précisant dans un second article son fondement en la personne même du Christ.

Nous essaierons d'être plus éloquents dans nos commentaires que *La Revue des Jeunes* qui n'a pas réservé un mot pour l'une des questions phares de notre actualité.

CHRISTOLOGIE

Schéma 1- Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme Médiateur entre Dieu et les hommes

Si on considère maintenant la relation entre le Christ et les hommes du point de vue du Christ, il faudra dire que Notre-Seigneur se présente comme l'unique Médiateur parfait entre Dieu et les hommes. Ainsi, par le bois de la Croix, il réconcilie l'humanité déchue avec le Créateur.





ARTICULUS PRIMUS.

UTRUM ESSE MEDIATOREM DEI ET HOMINUM SIT PROPRIUM CHRISTO.

LOCA PARALLELA: III Sent., dist. XIX, art. 5, qu° 3; dist. XLVIII, qu. I, art. 2; Ad Galat., cap. III, lect. VII; I ad Tim., cap. II, lect. I.

[Art.
2270]

47991

24457

* Vers. 5.

AD PRIMUM sic proceditur. Videtur quod esse mediatorem Dei et hominum non sit proprium Christo.

I- Sacerdos enim et propheta videtur esse mediator inter Deum et homines: secundum illud Deut. V*: *Ego illo tempore sequester et medius fui inter vos et Deum.*

Sed esse prophetam et sacerdotem non est proprium Christo.

Ergo nec etiam esse mediatorem.

47992

24458

* S. Th.

lect. I. –

Cf. Cael.

Hier., cap.

IV.

** Cap.

XIII, XV.

II- PRÆTEREA,

illud quod convenit angelis bonis et malis, non potest dici esse proprium Christo.

Sed

esse medium inter Deum et homines convenit angelis bonis: ut dicit Dionysius, IV cap. de Div. Nom.*

Convenit **etiam** angelis malis, idest dæmonibus:

habent enim quædam communia cum Deo, scilicet *immortalitatem*;

quædam **autem** habent communia cum hominibus, scilicet quod sunt *animo passivi*,

et per consequens miseri; ut patet per Augustinum, in lib. IX de Civ. Dei**.

Ergo esse mediatorem Dei et hominum non est proprium Christo.

47993

24459

* Vers.

26.

III- PRÆTEREA,

ad officium mediatoris pertinet interpellare ad unum eorum inter quos est mediator, pro altero.

Sed Spiritus Sanctus, sicut dicitur Rom. VIII*, *interpellat pro nobis ad Deum gemitibus inenarrabilibus.*

Ergo



Article 1

Est-il propre au Christ d'être médiateur entre Dieu et les hommes ?

RÉFÉRENCES SIMILAIRES : Sentences, III, dist. XIX, art. 5, qu° 3; dist. XLVIII, qu. I, art. 2; Com. de Gal., chap. III, leç. VII; Com. de I Tim., chap. II, leç. I

47991

24457

* Vers. 5

En ce premier article, nous commencerons par poser l'objection selon laquelle il ne serait pas propre au Christ d'être médiateur entre Dieu et les hommes.

1- En effet,

les prêtres et les prophètes semblent être des médiateurs entre Dieu et les hommes, d'après ce verset en Deut. V*: « *J'étais en ce temps-là un médiateur et un intermédiaire entre le Seigneur et vous* ».

Or, il n'est pas propre au Christ d'être prophète et prêtre.

Donc, il ne lui est pas non plus propre d'être médiateur.

47992

24458

* S. Th.

leç. I – Cf.

Tr. des

hiér. céel.,

chap. IV

** Chap.

XIII, XV

2- DE PLUS,

ce qui convient aux bons et aux mauvais anges, ne peut être dit le propre du Christ.

Or,

être intermédiaire entre Dieu et les hommes convient aux bons anges, comme le souligne Denys en son Traité des noms divins (chap. IV*).

Et cela convient aussi aux mauvais anges, que sont les démons. En effet,

ils partagent certains points communs avec Dieu, comme *l'immortalité* ;

et ils ont d'autres points communs avec les hommes, comme le fait de *pâtir en leur esprit*.

Et donc, d'être aussi malheureux, comme saint Augustin l'explique dans son Traité sur la cité de Dieu (liv. IX**).

Donc, il n'est pas propre au Christ d'être médiateur entre Dieu et les hommes.

47993

24459

* Vers. 26

3- DE PLUS,

il appartient à la fonction de médiateur d'intercéder auprès de l'un de ceux dont il est médiateur au nom de l'autre.

Or, « *L'Esprit Saint, comme on le lit en Rom. VIII**, *intercède pour nous auprès de Dieu par des gémissements ineffables* ».

Spiritus Sanctus est mediator inter Deum et homines.
Ergo non est proprium Christo.

47994
 24460 SED CONTRA est quod dicitur *I Tim. II**: *Unus est mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus.*

* Vers. 5.

47995
 24461 RESPONDEO DICENDUM quod

* Vers. 19.
 ** Vers. 6.
 mediatoris officium proprie est conjungere eos inter quos est mediator: nam extrema uniuntur in medio.

Unire **autem** homines Deo perfecte quidem convenit Christo, per quem homines reconciliantur Deo: secundum illud *II Cor. V**: *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi.*

Et ideo

solus Christus

est perfectus Dei et hominum mediator, inquantum per suam mortem humanum genus Deo reconciliavit.

Unde, cum Apostolus dixisset, *Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus*, subjunxit^{**}: *Qui dedit semetipsum redemptionem pro omnibus.*

24462 Nihil **tamen** prohibet aliquos alios secundum quid dici mediatores inter Deum et hominem: prout scilicet cooperantur ad unionem hominum cum Deo dispositive vel ministerialiter.

47996
 24463 AD PRIMUM ergo dicendum quod

prophetæ et sacerdotes veteris legis dicti sunt mediatores inter Deum et homines dispositive et ministerialiter: inquantum scilicet prænuntiabant et præfigurabant verum et perfectum Dei et hominum mediatorem. –

Sacerdotes **vero** novæ legis possunt dici mediatores Dei et hominum inquantum sunt ministri veri mediatoris, vice ipsius salutaria sacramenta hominibus exhibentes.

47997
 24464 AD SECUNDUM dicendum quod

angeli boni,

Donc,

le Saint-Esprit est médiateur entre Dieu et les hommes.

Donc, ce n'est pas le propre du Christ.

47994
 24460 CÉPENDANT, il est dit à *I Tim. II**: « *Il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus Christ fait homme* ».

* Vers. 5.

47995
 24461 NOUS RÉPONDONS en disant que :

* Vers. 19.
 ** Vers. 6.
 l'office de médiateur consiste proprement à unir ceux d'entre lesquels il est le médiateur, puisque les extrêmes s'unissent par leur moyen-terme.

Or, à l'évidence, unir les hommes à Dieu convient parfaitement au Christ, par qui les hommes ont été réconciliés avec Dieu, d'après *II Cor. V**: « *Dieu réconciliait le monde avec lui dans le Christ* ».

Et donc,

seul le Christ

s'avère le médiateur parfait entre Dieu et les hommes, en tant que par sa mort il a réconcilié le genre humain avec Dieu.

Donc, après que l'Apôtre ait parlé du « *Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus Christ fait homme* », il ajoute^{**} « *qu'il s'est donné lui-même pour le rachat de tous* ».

24462 **Mais** rien n'empêche que quelques autres soient qualifiés de médiateurs de manière relative entre Dieu et les hommes, en tant qu'ils coopèrent à l'union des hommes à Dieu de manière dispositive ou ministérielle.

47996
 24463 A LA PREMIÈRE OBJECTION, on doit ainsi observer que :

les prophètes et les prêtres de la loi ancienne sont qualifiés de médiateurs entre Dieu et les hommes de manière dispositive et ministérielle, en tant qu'ils annonçaient et préfiguraient le véritable et parfait médiateur entre Dieu et les hommes. –

Alors que les prêtres de la loi nouvelle peuvent être dits médiateurs entre Dieu et les hommes, en tant qu'ils sont les ministres du véritable médiateur, au nom duquel ils confèrent les sacrements salutaires aux hommes.

47997
 24464 A LA DEUXIÈME OBJECTION, il faut dire que :

* Cap.
XIII.
** Vers.
11.

ut Augustinus dicit, in IX *de Civ. Dei**,

non recte possunt dici mediatores inter Deum et homines.

*Cum enim utrumque habeant cum Deo, et beatitudinem et immortalitatem, nihil **autem** horum cum hominibus miseris et mortalibus,*

***quomodo** non potius remoti sunt ab hominibus, Deoque conjuncti, quam inter utrosque medii constituti?*

Dionysius **tamen** dicit eos esse medios, quia,

secundum gradum naturæ, sunt infra Deum et supra homines constituti.

Et mediatoris officium exercent, non quidem principaliter et perfective, sed ministerialiter et dispositive:

unde *Matth.* IV** dicitur quod *accesserunt angeli et ministrabant ei*, scilicet Christo.

24465

* S. Aug.
loc. cit.,
cap. XV.

Dæmones **autem**

habent quidem cum Deo immortalitatem,

cum hominibus **vero** miseriam.

Ad hoc ergo

se interponit medius dæmon immortalis et miser, ut ad immortalitatem beatam transire non sinat,

sed perducatur ad miseriam immortalem.

Unde est sicut *malus medius, qui separat amicos**.

Christus **autem**

habuit cum Deo communem beatitudinem,

cum hominibus **autem** mortalitatem.

Et ideo *ad hoc se interposuit medium ut, mortalitate transacta, ex mortuis faceret immortales, quod in se resurgendo monstravit; et ex miseris beatos efficeret, unde nunquam ipse discessit.*

* Chap.
XIII
** Vers.
11

les bons anges,

comme le précise saint Augustin dans son *Traité sur la cité de Dieu* (IX*),

ne peuvent être directement qualifiés de médiateurs entre Dieu et les hommes. « *En effet, chacun d'eux partage avec Dieu la béatitude et l'immortalité ;*

mais *aucun ne partage quelque chose avec les hommes misérables et mortels.*

Donc, comment ne s'éloigneraient-ils pas plus des hommes en s'unissant à Dieu, qu'ils ne seraient constitués comme médiateurs entre les deux ? »

Mais Denys les appelle médiateurs, parce que :

selon le degré de leur nature, ils demeurent inférieurs à Dieu et supérieurs aux hommes.

Et ils exercent l'office de médiateur, non certes à titre principal et parfait, mais de manière ministérielle et dispositive.

Donc, on lit en *Matth.* IV** que « *des anges s'approchèrent, et le servaient* », sous-entendu le Christ.

24465

* S. Aug.
Réf.
donnée,
chap. XV

Alors que les démons

partagent évidemment l'immortalité avec Dieu,

et la misère avec les hommes.

« **Donc**, c'est pour cela que

le démon immortel et misérable s'interpose comme médiateur pour nous empêcher de parvenir à l'immortalité bienheureuse » ;

mais pour nous conduire à l'immortelle misère.

Et donc, il s'avère comme « *un mauvais médiateur, qui sépare des amis* »*.

Or, le Christ

partage avec Dieu la béatitude ;

et avec les hommes la nature mortelle.

Et donc, « *c'est pour cela qu'il s'est interposé comme médiateur, pour qu'ayant passé par la mort, de mortels que nous sommes, il nous rende immortels, comme il le démontra en se ressuscitant lui-même ; et que de misérables que nous sommes, il nous rende bienheu-*

** Ibid. **Et ideo** ipse est *bonus mediator, qui reconciliat inimicos***.

47998 **AD TERTIUM** dicendum quod

24466 **Spiritus Sanctus**, cum sit per omnia Deo æqualis, non potest dici medius vel mediator inter Deum et homines:

* Symb. S. Athan. ** Qu. XX, art. 1. **sed** solus Christus, qui, licet *secundum divinitatem æqualis sit Patri*, tamen *secundum humanitatem minor est Patre**, ut dictum est**.

24467 **Unde**,

* Vers. 20. super illud *Galat.* III*, *Christus est mediator*, dicit Glossa**: *Non Pater vel Spiritus Sanctus*.

** Lomb. Dicitur **autem** Spiritus Sanctus *interpellare pro nobis*, quia ipse interpellare nos facit***.

*** Cf. Gloss. Ord. S. Aug. et Lomb.

Commentaria Cardinalis Cajetani (MDXIX°)

C 124000 **Titulus** clarus est. — In **corpore** articuli sunt duæ conclusiones.

Prima est: *Esse mediatorem inter Deum et homines simpliciter seu perfecte est proprium Christo*. —

Secunda est: *Nihil prohibet alios dici mediatores secundum quid, scilicet dispositive vel ministerialiter*.

Prima conclusio probatur.

Unire homines Deo perfecte convenit soli Christo.

Ergo solus Christus est perfectus mediator Dei et hominum. —

Antecedens probatur. Quia

per mortem suam mundum Deo reconciliavit.

Et Apostolus dicit: *Deus erat in Christo mundum sibi reconcilians*. —

Consequentia **vero** probatur

et ratione, quia mediatoris officium est mediare inter eos inter quos est mediator: probatur, quia in medio uniuntur extrema: —

et auctoritate Apostoli: quia, cum dixisset, *mediator* etc, subjunxit: *Qui dedit* etc.

Secunda conclusio ut clara relinquitur: quia cooperantur aliqui ad unionem.

** Ibid. *reux, lui qui ne l'a jamais quitté* ».

Et donc, il est « *le bon médiateur, qui réconcilie les ennemis* »**.

47998 **A LA TROISIÈME OBJECTION**, il convient de noter que :

24466 du fait qu'il est égal à Dieu en tout point, le Saint-Esprit ne peut être qualifié d'intermédiaire ou de médiateur entre Dieu et les hommes.

* Symb. de St Athan. ** Qu. XX, art. 1. **Mais** on ne peut l'affirmer que du Christ seul, qui bien qu'il soit « *égal au Père selon sa divinité* », demeure néanmoins « *inférieur au Père selon son humanité* »*, comme expliqué**.

24467 **Donc**,

* Vers. 20. ** St Pierre le Lomb. commentant ce verset aux *Galat.* III*, « *le Christ est médiateur* », la Glose** insiste en précisant « *Non pas le Père ou le Saint-Esprit* ».

Mais le Saint-Esprit est dit « *intercéder pour nous* », en ce que c'est lui qui nous pousse à intercéder***.

*** Cf. Gloss. ord. de St Aug. Et de st Pierre le Lomb.

Commentaires du Cardinal Cajetan (1519)

c 124000 **Le titre** est clair. — Dans le **corpus**, on trouve deux conclusions :

La première est la suivante : *il est propre au Christ d'être médiateur entre Dieu et les hommes de manière absolue ou parfaite*. —

La seconde est celle-ci : *rien n'empêche que d'autres soient qualifiés de médiateurs de manière relative, c'est-à-dire de manière dispositive ou ministérielle*.

On démontre la première conclusion :

unir les hommes à Dieu ne convient parfaitement qu'au seul Christ.

Donc, seul le Christ s'avère le parfait médiateur entre Dieu et les hommes. —

on en démontre l'antécédent : car,

par sa mort il a réconcilié le monde avec Dieu.

Et l'Apôtre précise que « *Dieu réconciliait le monde avec lui dans le Christ* ». —

Et on en démontre aussi la conclusion :

par voie de raisonnement, puisque la fonction du médiateur est d'intercéder entre ceux dont il forme le médiateur. Ce qu'on prouve par le fait que les extrêmes s'unissent en leur terme intermédiaire. —

Et par l'autorité de l'Apôtre, puisqu'en parlant du « *médiateur* etc », il ajoute « *Qu'il s'est donné* etc ».

La seconde conclusion est considérée comme manifeste, du fait que certains coopèrent à cette union.

Commentaria R.P. Reginaldi Garrigou-Lagrange (MCMXLIII°)

G 20000 TABULA SYNOPTICA.

- I- De statu quæstionis.
- II- De conclusionē.
- III- Responsum ad objectiones.
- Ad secundam objectionem.
- IV- Ad tertiam objectionem.

G 20001 **S**tatus quæstionis. – Videtur quod non, quia hoc etiam convenit prophetis, sacerdotibus, angelis.

G 20002 **II. Responsio** est:

Solus Christus est perfectus Dei et hominum mediator:

sed sunt alii mediatores secundum quid, seu secundarii et subordinati, prout dispositive vel ministerialiter cooperantur ad unionem hominum cum Deo.

1^a pars responsionis,

probatur 1^o auctoritate S. Pauli: *I Tim.* II, 5: “Unus est mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus”. Item *ad Hebr.*, VIII, 6; IX, 15; XII, 24, Jesus dicitur mediator Novi Testamenti, quia reconciliavit nos Deo per effusionem sanguinis sui melius loquentem quam sanguinis Abel.

G 20003 Probatur 2^o ratione theologica:

Ad officium mediatoris proprie pertinet uni-

re eos inter quos est mediator.

Unire **autem** homines Deo *perfective* convenit Christo, qui homines reconciliavit Deo, prout satisfecit pro illis de condigno,

et meruit eis de condigno gratias ad salutem necessarias et vitam æternam.

Cf. *II Cor.* V, 19: “Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi”, Christus “seipsum dedit redemptionem pro omnibus” (*I Tim.* II, 6).

2^a pars responsionis: sunt alii mediatores subordina- G 20004 *ti* prout cooperantur ad unionem hominum cum Deo,

aut dispositive, ut prophetæ et sacerdotes V. T.,

aut ministerialiter,

ut sacerdotes N. T. qui sunt proprie ministri Christi ad gratiam conferendam.

Etiam prophetæ et sacerdotes V. T. ministerialiter cooperabantur ad unionem hominum cum Deo prout prænuntiabant et præfigurabant verum et perfectum Mediatorem. Cf. ad 1^{um}.

In hoc sensu B. Maria Virgo dicitur mediatrice uni- G 20005 *versalis*, id est subordinata Christo,

prout cum ipso nobis meruit de congruo proprie ea quæ Christus nobis merebatur de condigno,

prout **etiam** satisfecit cum illo de congruo;

Commentaires du R.P. Réginald Garrigou-Lagrange (1943)

G 20000 TABLE SYNOPTIQUE

- 1- Etat de la question
- 2- Conclusion
- 3- Réponse aux objections
- A la deuxième objection
- 4- A la troisième objection

G 20001 **E**tat de la question : Il semble que non, car cela convient aussi aux prophètes, aux prêtres et aux anges.

G 20002 **2- La réponse** est :

seul le Christ est le médiateur parfait entre Dieu et les hommes ;

mais d'autres s'avèrent des médiateurs de manière relative, c'est-à-dire de manière seconde et subordonnée, en tant qu'ils coopèrent de manière dispositive et ministérielle à cette union des hommes à Dieu.

La 1^{ère} partie de la réponse,

1^o se trouve démontrée par l'autorité de saint Paul : en *I Tim.* II, 5, « Il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus Christ fait homme, qui s'est donné lui-même pour le rachat de tous ». De même, aux *Hebr.* VIII, 6 ; IX, 15, XII, 24, Jésus est dit le médiateur du Nouveau Testament, parce qu'il nous a réconciliés à Dieu par l'effusion de son sang, qui parle mieux que le sang d'Adam.

G 20003 2^o Puis on le démontre par un raisonnement théologique :

il appartient en propre à l'office de médiateur d'unir ceux dont il est le médiateur.

Or, il « convient parfaitement au Christ » d'unir les hommes à Dieu, lui qui a réconcilié les hommes avec Dieu, en tant que :

il a satisfait pour eux de dignité ;

et qu'il leur mérita de dignité les grâces nécessaires pour le salut et la vie éternelle.

Cf. *II Cor.* V, 19 : « Dieu réconciliait le monde avec lui dans le Christ », le Christ « qui s'est donné lui-même pour le rachat de tous » (*I Tim.* II, 6).

2^{nde} partie de la réponse : d'autres médiateurs lui G 20004 *sont subordonnés*, en tant qu'ils coopèrent à l'union des hommes à Dieu :

ou de manière dispositive, comme les prophètes et prêtres de l'A. T. ;

ou sous un mode ministériel,

comme les prêtres du N. T. qui sont les ministres propres du Christ pour conférer la grâce.

Quant aux prophètes et prêtres de l'A. T. ils coopèrent également de manière ministérielle à l'union des hommes avec Dieu, en tant qu'ils annoncèrent et préfigurèrent le véritable et parfait Médiateur. Cf. ad 1^{um}.

C'est en ce sens que la B. Vierge Marie est dite mé- G 20005 *diatrice universelle*, sous-entendu par subordination au Christ :

en tant qu'elle nous mérita en union avec lui par convenance ce que le Christ nous mérita par dignité ;

en tant **aussi** qu'elle a satisfait avec lui par conve-

nunc **etiam** prout *intercedit* pro nobis simul cum Christo “semper viventi ad interpellandum pro nobis”, **et denique** prout *nobis distribuit* omnes gratias quas accipimus. Cf. *Denz.*, n. 3033 et 3034, nota.

G 20006 **III. Ad 2^{um}**: Angeli boni sunt etiam mediatores ministerialiter et dispositive, prout sunt ministri Christi in

regno Dei.

IV. Ad 3^{um}: Spiritus Sanctus non est mediator, quamvis dicatur de eo quod “postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus” (*Rom.* VIII, 26): quia ipse facit nos postulare per inspirationem specialem.

nance ;

en tant **de plus** qu'elle intercède désormais pour nous avec le Christ « toujours vivant pour intercéder pour nous » ;

en tant **enfin** qu'elle *nous distribue* toutes les grâces que nous recevons. Cf. *Denz.* n. 3033 et 3034, notes.

G 20006 **3- Rép. à la 2^{ème} obj.** : Les bons anges aussi ne sont médiateurs que de manière ministérielle et dispo-

sitive, en tant qu'ils sont les ministres du Christ dans le règne de Dieu.

4- Rép. à la 3^{ème} obj. : Le Saint-Esprit n'est pas médiateur, bien qu'on dise à son sujet qu'il « *intercède pour nous auprès de Dieu par des gémissements ineffables* » (*Rom.* VIII, 26), du fait que c'est lui qui nous pousse à intercéder par une inspiration spéciale.

Commentaires du Fr. Pie (2026)

P 14440 TABLE SYNOPTIQUE

- 1- Présentation de l'article
- 2- Problématique énoncée dans le titre
- 3- **Solution à cette problématique**
- 4- Objet de cet article : **la médiation du Christ et de ses ministres**
- 5- Réponses aux objections afférentes

P 14441 l'objet de ce premier article ne pose aucune difficulté : il s'agit de définir la médiation du Christ en ce qu'elle lui convient en propre.

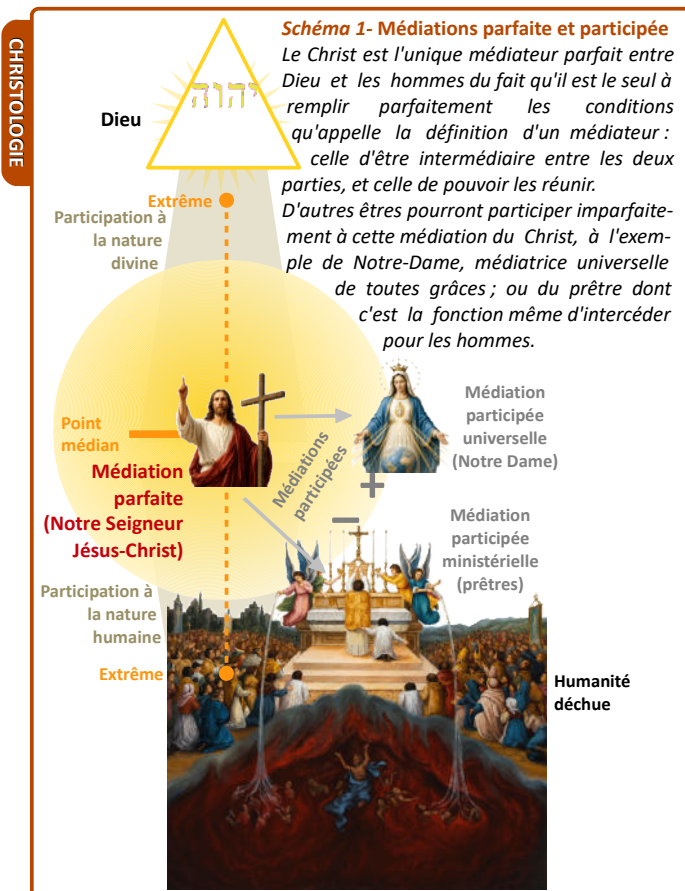
sur les caractères propres de cette médiation christique, et le second sur les caractères communs aux autres formes de médiations. La première question est évidemment capitale, puisque ces deux médiations étant analogiques, la seconde trouve son fondement dans la première.

3- Le verset mis en avant dans le **sed contra** (n°24460) suffit à notre avis pour attester qu'il s'agit d'une vérité de foi, et d'une des plus capitales, puisque la médiation du Christ est immédiatement supposée par toute la mission rédemptrice du Christ. On pourrait ici l'appuyer de nombreux textes du Magistère. Par contre, l'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII datée de 1947, ferait plutôt allusion à la médiation participée du prêtre, soit à la seconde problématique retenue dans le titre.

La distribution du **corpus** suit les deux parties que nous avons distinguées dans le titre. On y démontre ainsi d'abord la médiation parfaite du Christ au moyen d'un bref syllogisme, dont la mineure est de foi (n°24461). Enfin, la dernière phrase souligne la simple possibilité que d'autres médiateurs coopèrent à la médiation principale de Notre-Seigneur (n°24462).

4- La majeure à partir de laquelle saint Thomas démontre l'objet de cet article, n'est autre que la définition même du terme « médiateur ».

Et deux caractères semblent ici se dégager de cette définition : celui d'être intermédiaire entre deux points extrêmes ; et celui d'avoir pour fonction d'unir ces deux extrêmes. Le Saint-Esprit par exemple ne répond pas à la première de ces conditions, puisque parfaitement Dieu et aucunement homme, il n'est pas médian entre Dieu et les hommes (n°24466). Au contraire, les démons répondent à la première condition, mais non à la seconde. En tant qu'anges en effet, leur nature s'avère intermédiaire entre Dieu et les hommes ; mais pour autant ils n'ont pas pour fonction d'unir ces deux extrêmes (n°24465).



P 14442 **2-** Par conséquent, on pourrait décomposer deux membres de phrases dans le **titre** de départ, auxquels répondront deux conclusions, comme le soulignent nos deux commentateurs : le premier membre porte

En confrontant ces deux conditions à l'universalité des êtres, **il se dégage d'autres créatures qui outre le Christ répondent à cette définition de médiateur entre Dieu et les hommes (schéma n°1)**. On pense évidemment à Notre-Dame, aux prêtres, aux anges... Et il est exact en réalité que tous sont des canaux de la grâce qui vient de Dieu, ou des canaux pour relayer les prières des hommes auprès du Souverain Créateur.

Néanmoins, il appert également que tous ne sont pas médiateurs à égalité, puisqu'avant la venue du Sauveur, la médiation des uns et des autres demeurerait inefficace pour ouvrir les portes du Ciel, en un mot pour réconcilier les hommes avec Dieu. Ce constat ne peut s'expliquer que par la **primauté de la médiation du Christ** sur toutes les autres.

Ajoutons que ce caractère second des autres médiations n'interdit en rien que l'une ou l'autre soit universelle, mais toujours par dépendance à la médiation du Christ. Ainsi, quand les Pères de l'Eglise ont pu comparer Notre-Dame au cou qui relie le corps de l'Eglise à

sa tête qu'est le Christ, ils n'ont jamais voulu prétendre que le cou était la tête. Mais si le cou n'est pas la tête, ces deux parties du corps demeurent uniques en leur genre, et il reste indéfectiblement vrai que le cou joue toujours l'office d'un médiateur universel nécessaire pour passer de la tête au corps ou du corps à la tête. Nous renvoyons alors le lecteur à Garrigou-La-grange (n°g20005).

5- Dans ses deux premières objections (n°24463-P 14445 24466), notre Docteur qualifie cette médiation secondaire par deux adjectifs. Vis-à-vis de Dieu, de tels médiateurs s'apparentent à des *ministres*, c'est-à-dire à des causes instrumentales de la grâce. Alors qu'à l'égard des hommes, ils les *disposent* à recevoir cette grâce. Ce terme de « *disposition* » appuie sur le caractère contingent de pareils ministres : Notre-Seigneur pourrait ainsi communiquer sa grâce aux hommes (et c'est ce qui arrive de fait en certains cas) sans passer par de tels ministres.

[Art.
2271]

ARTICULUS SECUNDUS. UTRUM CHRISTUS SIT MEDIATOR DEI ET HOMINUM SECUNDUM QUOD HOMO.

LOCA PARALLELA: III Sent., dist. XIX, qu. V, art. 2; De Verit., qu. XXIX, art. 5; I ad Tim., cap. II, lect. I.

- 47999
24468
* Cap. X.
– Inter
Opp. Aug.
- A**D SECUNDUM sic proceditur. Videtur quod Christus non sit mediator Dei et hominum secundum quod homo.
- I- Dicit enim Augustinus, in libro *contra Felicianum**: *Una est Christi persona: ne sit non unus Christus, non una substantia; ne, mediatoris dispensatione submota, aut Dei tantum aut hominis dicatur Filius.*
- Sed** non est Dei et hominis Filius secundum quod homo: sed simul secundum quod Deus et homo.
- Ergo** neque dicendum est quod sit mediator Dei et hominum solum secundum quod homo.
- 48000
24469
* Vers. 5.
** Ord.
Aug. et
Lomb.
- II- PRÆTEREA,
- sicut Christus, inquantum est Deus, convenit cum Patre et Spiritu Sancto, ita, inquantum est homo, convenit cum hominibus.
- Sed** propter hoc quod, inquantum est Deus, convenit cum Patre et Spiritu Sancto, non potest dici mediator inquantum est Deus: quia super illud *I Tim.* II*, *Mediator Dei et hominum*, dicit Glossa**: *Inquantum est Verbum, non medius est: quia æqualis est Deo, et Deus apud Deum, et simul unus Deus.*
- Ergo** nec etiam inquantum homo, potest dici mediator, propter convenientiam quam cum hominibus habet.
- 48001
24470
- III- PRÆTEREA,
- Christus dicitur mediator inquantum reconciliavit nos Deo: quod quidem fecit auferendo peccatum, quod nos separabat a Deo.



Article 2

Le Christ est-il médiateur entre Dieu et les hommes, en tant qu'il est homme ?

RÉFÉRENCES SIMILAIRES : Sentences, III, dist. XIX, qu. V, art. 2 ; Tr. sur la vérité, qu. XXIX, art. 5 ; Com. de I Tim., chap. II, leç. I

- 47999
24468
* Chap. X
– Parmi
les
œuvres
de st Aug.
- E**n ce second article, nous commencerons par poser l'objection selon laquelle le Christ ne serait pas médiateur entre Dieu et les hommes en tant qu'homme.
- 1- En effet,
- saint Augustin explique dans son *Traité contre Félix** : « Une est la personne du Christ : en ce sens que, s'il n'y avait pas un seul Christ, il n'y aurait pas une seule substance ; et en ce sens que, si on rejetait son office de médiateur, on ne pourrait pas dire qu'il n'est Fils que de Dieu ou que de l'homme ».
- Or**, il n'est pas Fils de Dieu et de l'homme en tant qu'il est homme, mais en tant qu'il est simultanément Dieu et homme.
- Donc**, on ne doit pas non plus soutenir qu'il serait médiateur de Dieu et des hommes en tant seulement qu'il est homme.
- 48000
24469
* Vers. 5
** Ord.
de st Aug.
et de st
Pierre le
Lomb.
- 2- DE PLUS,
- en tant qu'il est Dieu, le Christ convient avec le Père et le Saint-Esprit ; et de même, en tant qu'homme, il convient avec tous les hommes.
- Or**, de ce qu'en tant que Dieu, il convient avec le Père et le Saint-Esprit, on ne peut le dire médiateur en tant que Dieu. Car, commentant ce verset à *I Tim.* II*, « Médiateur entre Dieu et les hommes », la Glose** explique ceci : « En tant que Verbe, il n'est pas médiateur, puisqu'il est égal à Dieu, Dieu auprès de Dieu, et qu'il est un avec Dieu ».
- Donc**, il n'est pas possible non plus de l'appeler médiateur en tant qu'homme, à cause de sa convenue avec tous les hommes.
- 48001
24470
- 3- DE PLUS,
- le Christ est appelé médiateur en tant qu'il nous a réconciliés avec Dieu, ce qu'il fit évidemment en ôtant le péché qui nous séparait de Dieu.

Sed auferre peccatum convenit Christo non inquantum est homo, sed inquantum est Deus.

Ergo Christus, inquantum est homo, non est mediator, sed inquantum est Deus.

48002 **SED CONTRA** est quod Augustinus dicit, in lib. IX, *de Civ. Dei**:

24471 * Chap. XV. *Non ob hoc est mediator Christus, quia est Verbum. Maxime quippe immortale et maxime beatum Verbum longe a mortalibus miseris.*

Sed mediator est secundum quod homo.

48003 **RESPONDEO DICENDUM** quod

24472 in mediatore duo possumus considerare:

primo quidem, rationem medii;

secundo, officium conjungendi.

Est autem de ratione medii quod distet ab utroque extremorum:

conjungit **autem** mediator per hoc quod ea quæ unius sunt, defert ad alterum.

Neutrum **autem** horum potest convenire Christo secundum quod Deus, sed solum secundum quod homo. Nam

secundum quod Deus,

non differt a Patre et Spiritu Sancto in natura et potestate dominii:

nec **etiam** Pater et Spiritus Sanctus aliquid habent quod non sit Filii, ut sic possit id quod est Patris vel Spiritus Sancti, quasi quod est aliorum, ad alios deferre.

24473 **Sed** utrumque convenit ei inquantum est homo. Quia,

secundum quod est homo, distat et a Deo in natura, et ab hominibus in dignitate et gratiæ et gloriæ.

Inquantum **etiam** est homo, competit ei conjungere homines Deo, præcepta et dona hominibus exhibendo, et pro hominibus ad Deum satisfaciendo et interpellando.

Et ideo verissime dicitur mediator secundum quod homo.

48004 **AD PRIMUM** ergo dicendum quod,

24474

Or, ôter le péché ne convient pas au Christ en tant qu'il est homme, mais en tant qu'il est Dieu.

Donc, le Christ n'est pas médiateur en tant qu'homme, mais en tant que Dieu.

48002 **CEPENDANT**, saint Augustin écrit dans son *Traité sur la cité de Dieu* (liv. IX*) :

24471 * Chap. XV. « Si le Christ est médiateur, ce n'est pas en tant que Verbe, parce qu'étant souverainement immortel et souverainement bienheureux, le Verbe demeure loin des misères des mortels.

Mais s'il est médiateur, c'est en tant qu'homme ».

48003 **NOUS RÉPONDONS** en disant que :

24472 dans un médiateur nous pouvons considérer deux choses :

en premier, certes, sa raison de médiateur ;

en second, sa fonction d'unir. En effet,

il est de la raison du médiateur d'être distant de chacun des deux termes extrêmes ;

et le médiateur a pour fonction d'unir en transmettant à l'un ce qui appartient à l'autre.

Or, aucune de ces choses ne peut convenir au Christ en tant qu'il est Dieu, mais seulement en tant qu'il est homme. Car,

en tant que Dieu,

il ne diffère pas du Père et du Saint-Esprit, ni en nature, ni par sa puissance dominatrice.

De plus, le Père et le Saint-Esprit n'ont rien qui ne soit pas au Fils, de telle manière qu'il lui est impossible de transmettre à d'autres ce qui appartient au Père ou au Saint-Esprit, comme quelque chose qui viendrait d'un autre que lui.

24473 **Mais** chacune de ces choses lui convient en tant qu'il est homme. Car,

en tant qu'homme, il demeure distant de Dieu par sa nature, et des hommes par sa dignité de grâce et de gloire.

Et de même, c'est en tant qu'homme qu'il lui convient d'unir les hommes à Dieu, en présentant aux hommes les préceptes et les dons de Dieu, et en satisfaisant et en intercédant pour les hommes auprès de Dieu.

Et donc, s'il est véritablement médiateur, c'est en tant qu'homme.

* Vers. 14. si subtrahatur divina natura a Christo, subtrahitur per consequens ab eo singularis plenitudo gratiarum, quæ convenit ei in quantum est *Unigenitus a Patre*, ut dicitur *Joan. I**.
Ex qua quidem **plenitudine** habet ut sit super omnes homines constitutus, et propinquius ad Deum accedens.

48005 **AD SECUNDUM** dicendum quod

24475 Christus, secundum quod Deus, est per omnia æqualis Patri.

Sed etiam in humana natura excedit alios homines.

Et ideo, secundum quod homo, potest esse mediator: non autem secundum quod Deus.

48006 **AD TERTIUM** dicendum quod,

24476 licet auctoritative peccatum auferre conveniat Christo secundum quod est Deus,

tamen satisfacere pro peccato humani generis convenit ei secundum quod homo.

Et secundum hoc dicitur Dei et hominum mediator.

Commentaria Cardinalis Cajetani (MDXIX°)

C TABULA SYNOPTICA.

124001 I- De **titulo** et **corpore**.

II- De **responsionibus ad primum et ad tertium**.

Omnia clara sunt in littera. Consistit enim ejus processus in hoc.

C 124003

Mediator,

secundum duo quæ habet, scilicet

esse medium,

et officium conjungendi extrema inter se, duas **exigit** conditiones:

prima est distantia ab extremis;

secunda est delatio ad extrema utrinque ex altero.

Sed Christus,

C **Titulus** clarus. – In corpore duo fiunt.

124002 **Primo**, ponuntur duæ conditiones mediatoris.

Secundo, applicantur ad Christum dupliciter:

et secundum quod Deus, negative;

et secundum quod homo, affirmative.

Et sic respondetur quæsito: *Christus verissime dicitur mediator Dei et hominum secundum quod homo*.

48004 **A LA PREMIÈRE OBJECTION**, notons ainsi que :

24474 en soustrayant au Christ sa nature divine, on lui soustrait par conséquent sa plénitude singulière de grâce, qui lui convient en tant qu'il est le « *Fils unique du Père* », comme on le lit en *Jean I**.

Or, c'est cette plénitude qui lui donne d'être constitué au-dessus de tous les hommes, et d'avoir un accès plus proche auprès de Dieu.

48005 **A LA DEUXIÈME OBJECTION**, il convient d'expliquer que :

24475 le Christ, en tant que Dieu, est en tout point égal au Père.

Or, même en sa nature humaine, il dépasse tous les autres hommes.

Et donc, s'il peut être médiateur, c'est en tant qu'homme, et non en tant que Dieu.

48006 **A LA TROISIÈME OBJECTION**, on doit souligner que :

24476 s'il convient au Christ d'ôter le péché, c'est de par son autorité en tant qu'il est Dieu.

Mais s'il lui convient de satisfaire pour le péché du genre humain, c'est en tant qu'homme.

Et donc, c'est sous ce rapport qu'on le dit médiateur entre Dieu et les hommes.

Commentaires du Cardinal Cajetan (1519)

C TABLE SYNOPTIQUE.

124001 1- Du **titre** et du **corpus**

2- Des **réponses aux première et troisième objections**

c'est en tant qu'homme que le Christ est véritablement médiateur entre Dieu et les hommes.

Tout est clair dans le texte. En effet, voici en quoi consiste la procession du raisonnement :

C 124003

le médiateur

possède deux qualités, à savoir :

celle d'être intermédiaire ;

et celle d'avoir pour office d'unir les termes extrêmes entre eux.

Donc, il requiert deux conditions :

la première, d'être distant de chacun des extrêmes ;

la seconde, l'apport à l'un des termes ex-

C Le **titre** est clair. – Le **corpus** comprend deux parties :

dans la première, on avance deux conditions attachées au médiateur ;

dans la seconde, on applique cela au Christ de deux manières :

en tant qu'il est Dieu, de manière négative ;

et en tant qu'il est homme, de manière affirmative.

Et donc, on répond ainsi à la question de départ :

secundum quod Deus, neutram habet: quia non distat a Deo in natura aut dominio;
nec aliquid Dei non suum deferre potest;
ac per hoc, nihil potest deferre ex Deo tanquam extremo.

Sed secundum quod homo, habet utramque: quia distat a Deo natura, et ab hominibus puris dignitate gratiæ et gloriæ;

defert **quoque** præcepta donaque Dei ad homines, et satisfactionem ac interpellationem ex hominibus ad Deum;

non quasi hæc ab hominibus accipiat,
sed quia hæc vice hominum ipse Deo offert, quod vocatur pro hominibus offerre ac satisfacere.

Nihilominus satisfactionem ex hominibus quodammodo accipit: pro quanto ex massa peccatrice, carne scilicet humana ab Adam genita, naturam passibilem, in qua satisfaceret, assumpsit.

C II. In **responsione ad primum et tertium** simul, considera discernendo
 124004

rationem specificantem id quo Christus mediat aut satisfacit;

et radicem unde illud *quo* efficax originaliter redditur ad mediandum et satisfaciendum et merendum pro omnibus. Nam

si specificare aut determinare quæris naturam qua Christus meretur, mediat et satisfacit, procul dubio natura humana est: creatæ quippe naturæ sunt actus isti.

Sed si quæris unde natura creata tanti est ut mediet, mereatur et satisfaciat pro toto mundo: – ex gratia est unionis, ex hypostasi est divina.

Quia enim Christus Unigenitus est Patris, ideo per naturam assumptam satisfacit, meretur et mediat.

Et hoc est quod in responsione ad primum docemur:

et doctrina superius* habita de efficacia satisfactionis et meriti Christi sic applicanda est in responsione ad tertium.

Et sic omnia consonant.

* Qu. I, art. 2, ad 2, Com. n. III sqq.; Qu. VIII, art. 1, ad 1, Com. n. III.

trêmes ce qui vient de l'autre.

Or, le Christ en tant que Dieu, ne présente aucune de ces deux conditions. Car,

il n'est distant de Dieu ni en nature, ni en souveraineté.

Et il ne peut rien apporter de Dieu qui ne lui appartienne pas.

Et donc, il ne peut rien apporter de Dieu comme d'un terme extrême.

Alors qu'en tant qu'homme, il présente ces deux conditions. Car,

il s'avère alors distant de Dieu par nature, et des purs hommes par dignité de grâce et de gloire.

Et il apporte aussi aux hommes les préceptes et les dons de Dieu ; et à Dieu la satisfaction et l'intercession des hommes :

non qu'il les reçut des hommes mêmes ;
mais parce qu'il les a offert à Dieu à la place des hommes, ce qui s'appelle offrir et satisfaire pour les hommes.

Néanmoins, il reçut d'une certaine manière cette satisfaction des hommes, pour autant que c'est de la masse pécheresse – sous-entendu de la chair humaine engendrée d'Adam –, qu'il a assumé leur nature passible en laquelle il opéra cette satisfaction.

2- Dans les **réponses aux première et troisième objections** considérées simultanément, observez avec discernement :

et la raison spécifiant ce par quoi le Christ s'avère médiateur et œuvre pour la satisfaction ;

et la racine de laquelle ce « *ce par quoi* » est rendu efficace dès l'origine pour être médiateur, satisfaire et mériter pour tous. Car,

si vous cherchez à spécifier ou à déterminer par quelle nature le Christ mérite, intercède et satisfait, il s'agit sans aucun doute de sa nature humaine. Car de tels actes relèvent à l'évidence de sa nature créée.

Mais si vous cherchez d'où vient que cette nature créée puisse mériter au point de mériter et de satisfaire pour tout le monde, c'est par sa grâce d'union et par son hypostase divine. En effet,

c'est parce que le Christ est le Fils unique du Père, qu'il peut satisfaire, mériter et intercéder par la nature qu'il a assumée.

Or, c'est là ce que nous enseigne la réponse à la première objection.

Et c'est ainsi qu'on doit appliquer la doctrine arrêtée ci-dessus* sur l'efficacité de la satisfaction et des mérites du Christ, dans la réponse à la troisième objection.

Et donc, entendu ainsi, tout s'accorde.

C 124004
 * Qu. I, art. 2, ad 2, Com. n. 3 suiv. ; Qu. VIII, art. 1, ad 1, Com. n. 3

Commentaires du R.P. Réginald Garrigou-Lagrange (1943)

G 20008 TABLE SYNOPSIS

- 1- Etat de la question
- 2- Conclusion

- 3- Réponse à la troisième objection
- 4- Doute
- 5- Conclusion du traité sur le Verbe incarné

Commentaria R.P. Reginaldi Garrigou-Lagrange (MCMXLIII°)

G 20008 TABULA SYNOPTICA.

- I- De **statu quæstionis**.
- II- De **conclusionē**.
- III- **Responsum ad tertiam objectionem**.
- IV- Dubium.
- V- Conclusio de Verbo Incarnato.

G 20009 **S**tatus quæstionis. – Videtur quod est mediator prout est simul Deus et homo. Insuper est mediator in quantum nos reconciliavit Deo, auferendo peccatum, sed hoc fecit in quantum est Deus.

G 20010 **II. Responsio** tamen est: *Christus mediator est secundum quod homo*.

1° *Probatur ex auctoritate sancti Augustini* in arg. sed contra;

in l. IX *de Civ. Dei*, c. 15, dicit expresse Augustinus: "Christus mediator est secundum quod homo".

Ita pariter diximus supra quod

est sacerdos ut homo nam ut sacerdos oravit, meruit pro nobis et satisfecit;

hi **autem** actus ad Christum pertinent ut est homo, important enim subordinationem voluntatis ejus humanæ per respectum ad voluntatem divinam.

G 20011 2° *Probatur ratione theologica*:

In mediatore duo sunt consideranda: ratio medii et officium conjungendi.

Atqui neutrum horum convenit Christo ut est Deus, sed ut est homo.

Ergo.

Major de se evidens est.

Probatur minor:

G 20012

a) *de ratione medii* est

quod distet ab utroque extremorum;

atqui Christus

ut Deus

non differt a Patre et a Spiritu Sancto in natura et potestate dominii.

Unde non distat ab eis.

E contrario, ut homo, distat

et a Deo in natura

et ab hominibus in dignitate et gratiæ et gloriæ (et præsertim per gratiam unionis).

G 20013

b) *Conjungit autem mediator*

Deum et homines,

præcepta et dona Dei hominibus exhibendo, pro hominibus Deo satisfaciendo et interpellando.

Et

hoc etiam facit Christus,

non quidem ut Deus,

sed ut homo, quia satisfacere et interpellare supponit subordinationem voluntatis creatæ per respectum ad voluntatem divinam.

Unde Christus est mediator secundum quod est homo.

G 20014

III. Ad 3^{um}:

"Licet auctoritative peccatum auferre conve-

Donc.

La majeure est évidente en elle-même.

Démonstration de la mineure :

G 20012

a) il appartient à la *raison de moyen-terme*

d'être distant de chacun des termes extrêmes.

Or,

le Christ

en tant que Dieu,

ne diffère pas du Père et du Saint-Esprit par sa nature et sa puissance dominatrice.

Donc, il n'est pas distant d'eux.

Au contraire, en tant qu'homme, il est distant :

et de Dieu par sa nature ;

et des hommes par sa dignité, sa grâce et sa gloire (et spécialement par sa grâce d'union).

G 20013

b) *Et le médiateur réunit*

Dieu et les hommes,

en présentant aux hommes les préceptes et dons de Dieu ;

et

en satisfaisant et en intercédant pour les hommes auprès de Dieu.

Or,

c'est aussi ce que fait le Christ,

non pas bien sûr en tant que Dieu ;

mais comme homme, puisque cette satisfaction et intercession suppose une subordination de la volonté créée envers la volonté divine.

Et donc, le Christ est médiateur en tant qu'il est homme.

3- Rép. à la 3^{ème} obj. :

G 20014

G 20009 **E**tat de la question : Il semble qu'il soit médiateur simultanément en tant que Dieu et homme. De plus, s'il est médiateur, c'est en tant qu'il nous réconcilie à Dieu, en ôtant le péché, ce qu'il fit en tant que Dieu.

G 20010 **2- La réponse** est pourtant : *le Christ est médiateur en tant qu'homme*.

1° *Ce qu'on démontre par l'autorité de saint Augustin* dans l'arg. d'autorité :

dans le *Traité sur la cité de Dieu* (liv. IX, c. 15), saint Augustin dit expressément que « Si le Christ est médiateur, c'est en tant qu'homme ».

De même, nous avons vu plus haut que :

s'il est prêtre, c'est en tant qu'homme, car comme prêtre il a prié, mérité et satisfait pour nous.

Or,

de tels actes reviennent au Christ en tant qu'homme, puisqu'ils impliquent une subordination de sa volonté humaine par rapport à sa volonté divine.

G 20011 2° *Et on le prouve aussi par raisonnement théologique* :

dans un médiateur, deux aspects sont à envisager : la raison de moyen-terme et sa fonction d'unir.

Or,

chacun des deux ne convient pas au Christ en tant qu'il est Dieu, mais en tant qu'il est homme.

niat Christo, sec. quod est Deus;

tamen satisfacere pro peccato humani generis convenit ei, sec. quod est homo.

Et sec. hoc dicitur Dei et hominum mediator”.

G 20015 **IV. Dubium: Utrum Christus ut homo sit mediator**

ratione plenitudinis gratiæ habitualis, prout præsupponit gratiam unionis,

an potius formaliter ratione gratiæ unionis ex qua sequitur plenitudo gratiæ habitualis.

Est fere eadem quæstio ac pro constitutivo formali sacerdotii Christi. Hoc disputatur etiam inter thomistæ.

Vidimus supra quod Salmanticenses tenent quod sacerdotium Christi constituitur formaliter per gratiam capitis ut connotat gratiam unionis.

Alii ut Gonet, recentius P. Hugon et multi theologi moderni dicunt: Christus est sacerdos et mediator universalis, formaliter per gratiam unionis, ex qua sequitur plenitudo gratiæ habitualis. Nam

est sacerdos et mediator

“ut unctus a Deo”¹,

et est unctus a Deo prius per gratiam unionis.

Insuper ut sacerdos et mediator

debet offerre sacrificium et redemptionem seu satisfactionem adæquatam ac

« s'il convient au Christ d'ôter le péché, c'est de par son autorité en tant qu'il est Dieu.

Mais s'il lui convient de satisfaire pour le péché du genre humain, c'est en tant qu'homme.

Et donc, c'est sous ce rapport qu'on le dit médiateur entre Dieu et les hommes. »

G 20015 **4- Doute : Le Christ en tant qu'homme est-il médiateur**

en raison de sa plénitude de grâce habituelle, qui présuppose la grâce d'union,

ou l'est-il plutôt formellement en raison de sa grâce d'union, de laquelle découle la plénitude de grâce habituelle ?

Cette question revient presque à celle portant sur le constitutif formel du sacerdoce du Christ, laquelle se trouve également disputée parmi les thomistes :

nous avons vu plus haut que les carmes de Salamanque soutiennent que le sacerdoce du Christ est formellement constitué par la grâce de chef (la *gratia capitis*), en tant qu'elle appelle la grâce d'union.

Mais d'autres comme Gonet, ou plus récemment le P. Hugon et d'autres théologiens modernes affirment que le Christ est formellement prêtre et médiateur universel par la grâce d'union, dont découle la grâce habituelle. Car, il est prêtre et médiateur

« en tant qu'il est l'oint de Dieu »¹.

Or, c'est d'abord par la grâce d'union qu'il a été oint par Dieu.

De plus, en tant que prêtre et médiateur,

valoris infiniti;

valor **autem** infinitus meritorum et satisfactionis Christi pendet

non solum præsupposite

sed formaliter a gratia unionis, seu a personalitate divina Christi.

Hæc secunda sententia, quæ magis ac magis accep- G 20016 tatur hodie, videtur magis vera. In favorem ejus citari potest id quod docetur in *Encycl. Pii XI, de Christo rege*, in qua dicitur quod *Christus ut homo est rex universalis* omnium creaturarum etiam angelorum, prout per gratiam unionis humanitas ejus personaliter seu hypostatice unitur Verbo. Cf. *Denz.* 2194: “*Ejus principatus illa nititur unione mirabili, quam hypostaticam appellant*. Unde consequitur, non modo ut Christus ab angelis et hominibus Deus sit adorandus, sed etiam ut ejus imperio Hominis angeli et homines pareant et subjecti sint: *nempe ut vel solo hypostaticæ unionis nomine* Christus potestatem in universas creaturas obtineat... Insuper jure redemptionis Christus nobis impere potest”.

S. Thomas eodem modo locutus est, III^a, q. 59, a. 2, G 20017 de Jesu, ut est judex vivorum et mortuorum. *Jesus est judex etiam ut homo*.

Art. 3: “Judiciaria potestas homini Christo competit

il doit offrir le sacrifice et la rédemption ou la satisfaction adéquate, et de valeur infinie.

Or, la valeur infinie des mérites et de la satisfaction du Christ dépend :

non seulement de la grâce d'union en tant qu'elle l'a présuppose ;

mais même formellement de cette grâce qui équivaut à la personnalité divine du Christ.

Cette seconde opinion qui fait de plus en plus l'una- G 20016 nimité aujourd'hui, semble plus vraisemblable. A sa faveur, on peut citer l'enseignement de *Pie XI dans son Encycl. sur le Christ-Roi*, où il explique qu'en tant qu'homme, le Christ est le roi universel de toutes les créatures jusqu'aux anges, du fait que par la grâce d'union son humanité s'est personnellement ou hypostatiquement uni au Verbe (cf. *Denz.* 2194) : « *Son pouvoir royal repose sur cette admirable union qu'on nomme l'union hypostatique*. Il en résulte que les anges et les hommes ne doivent pas seulement adorer le Christ comme Dieu, mais aussi obéir et être soumis à l'autorité qu'il possède comme homme; car, au seul titre de l'union hypostatique, le Christ a pouvoir sur toutes les créatures... En outre, le Christ peut régner sur nous par droit acquis, puisqu'il nous a rachetés ».

Saint Thomas s'est exprimé dans les mêmes termes G 20017 en la III^a, qu. LIX, art. 2 sur Jésus, en tant qu'il est juge des vivants et des morts : *Jésus est aussi juge en tant qu'homme*.

Dans l'art. 3 : « Le pouvoir judiciaire appartient au

et propter divinam personam,
et propter capitis dignitatem
et propter plenitudinem gratiæ habitualis”.

Art. 4: Judicat de omnibus rebus humanis, quia “anima Christi, quæ est plena veritate Verbi Dei, super omnia iudicium habet”.

G 20018 Art. 6: *Judiciaria potestas Christi, etiam ut est homo, se extendit ad angelos, “1° ex propinquitate naturæ assumptæ ad Deum...”*

Ergo pariter videtur quod Christus ut homo est mediator universalis,

- 1° ratione gratiæ unionis,**
- 2° ratione gratiæ capitis;**

1- Hæc unctio sacerdotalis est ipsa consecratio sacerdotis. Atqui humanitas Christi consecratur Deo, primo et formaliter per gratiam increata unionis.

Christ-Homme :

en raison de sa personne divine ;
en raison aussi de sa dignité de chef ;
et en raison de la plénitude de sa grâce habituelle ».

Dans l'art. 4 : Il juge de toutes les affaires humaines, parce que « l'âme du Christ, qui est remplie de la vérité du Verbe de Dieu, porte un jugement sur toutes choses ».

G 20018 Enfin, dans l'art. 6 : *Le pouvoir judiciaire du Christ, même en tant qu'homme,*

s'étend aux anges, « en premier, par proximité de la nature assumée envers Dieu... »
Donc, il semble pareillement qu'en tant qu'homme le Christ soit médiateur universel :
1° en raison de sa grâce d'union ;

1- Cette onction sacerdotale s'identifie à la consécration sacerdotale elle-même. Or, ce qui consacre l'humanité du Christ à Dieu, c'est d'abord et formellement sa grâce créée d'union.

sic potest habere actus theandricos valoris infiniti ad merendum et satisfaciendum pro nobis, id est ad nos reconciliandos cum Deo,
quod est proprie officium mediatoris universalis.

V. Sic terminatur I^a Pars tractatus de *Incarnatione* scil. de unionem Verbi incarnati, de his quæ consequuntur unionem, quantum ad Christum secundum se, nec non per comparisonem ad Patrem, et per comparisonem ad nos. Deinde agitur de his quæ Christus gessit et passus est.

2° en raison de sa grâce de chef.
Et donc, il peut poser des actes théandriques de valeur infinie afin de mériter et satisfaire pour nous, c'est-à-dire :
Or, pour nous réconcilier avec Dieu. c'est là l'office propre du médiateur universel.

5- Ainsi s'achève la 1^{ère} partie du traité sur l'*Incarnation*, qui étudie l'union du Verbe incarné, ce qui découle de cet union quant au Christ lui-même, en rapport au Père et en rapport à nous. On s'occupera ensuite de ce que le Christ a accompli et souffert pour nous.

Commentaires du Fr. Pie (2026)

P 14446 TABLE SYNOPSIS

- 1- Présentation de l'article
- 2- Problématique énoncée dans le titre
- 3- **Solution à cette problématique**
- 4- Objet de cet article : **raison de la médiation du Christ**
- 5- Réponses aux objections afférentes

P 14447 Dans ce second article, nous essaierons d'approfondir la racine de la médiation universelle du Christ, du point de vue de sa propre union hypostatique, qui fut l'objet des quinze premières questions de ce traité sur le Verbe incarné.

P 14448 2- La question de départ reprise dans le **titre** est limpide. De par son Incarnation, Notre-Seigneur possède les deux natures divine et humaine. On se demande alors si cette fonction de médiateur lui convient fondamentalement en raison de l'une ou de l'autre de ces deux natures.

P 14449 3- L'indice d'autorité du **sed contra** (n°24471) reprend une sentence d'un docteur de l'Eglise, ce qui ne

saurait permettre d'attester qu'il s'agit là d'un article de notre foi. Le texte de saint Augustin est pourtant clair, et fait l'unanimité parmi les théologiens et les Pères de l'Eglise. Aussi, **il serait certainement téméraire de s'y opposer.**

Du reste, le RP Garrigou-Lagrange cite quelques textes du Magistère dont l'avantage est d'accréditer avec plus de poids que c'est « *en tant qu'homme* » que le Christ s'avère médiateur (n°g20016).

Dans le **corpus**, la conclusion est déduite de la même majeure que dans l'article précédent, à savoir de la *définition* même du médiateur. Pourtant les deux membres de cette définition sont plus développés ici, afin de les appliquer séparément au Christ en tant que Dieu, puis en tant qu'homme.

4- Après avoir découvert dans le premier article P 14450 l'*identité* du médiateur entre Dieu et les hommes, ce second article concentre donc notre attention *sur ce*

médiateur lui-même, pour considérer de son point de vue le fondement de sa médiation.

Et pour expliquer simplement cet **objet**, il convient de se rappeler que le premier péché ayant été commis par un homme, **c'est par un homme qu'il devait être réparé pour que la justice soit rétablie d'avec la victime de ce premier péché, Dieu lui-même**. Par suite, un médiateur purement divin, tel que le Saint-Esprit, n'aurait pas pu remplir ce rôle de réparation.

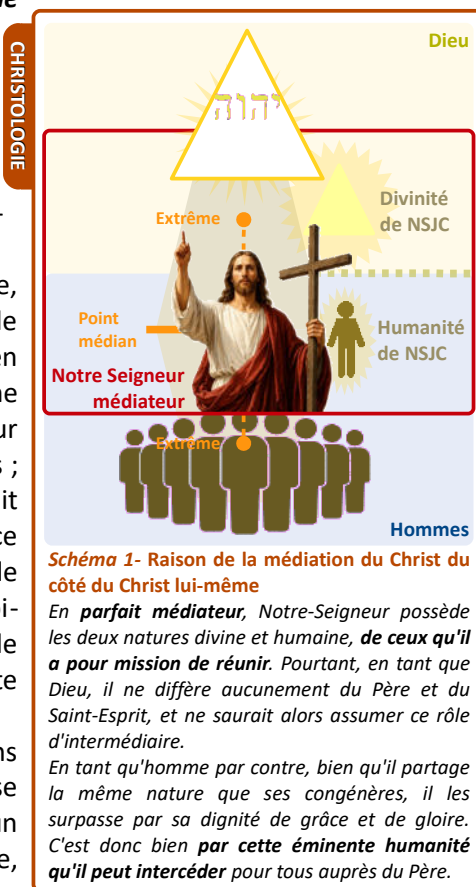
En poursuivant sur cette logique, et bien que l'affirmation paraisse de prime abord hasardeuse, il faut en conclure que l'*humanité* était une condition essentielle au médiateur chargé de racheter nos péchés ; alors que la nature *divine* n'en était qu'une condition accidentelle. Et ce qui rendit nécessaire cette seconde condition, ce ne fut que l'impossibilité pour une pauvre créature de combler l'infinité de l'offense faite au Créateur.

En tant que médiateur, et dans l'ordre d'intention, le Christ ne se présente donc par comme un « sous-Dieu », pourrions-nous dire, mais bien comme un « sur-homme », « distant de Dieu par sa nature, et des hommes par sa dignité de grâce et de gloire »

Cela n'enlève évidemment rien à sa personnalité divine, qui dans l'ordre de réalisation est celle qui informe la nature humaine, c'est-à-dire une âme et un corps humain. Car sans cette nature divine, il n'aurait pu être agréé du Père pour l'oblation qu'il était venu présenter au nom de ses frères et de ses sœurs dont il avait assumé la nature.

C'est pourquoi, en approfondissant encore sur la raison de cette médiation dans la nature humaine du Christ, on devra reconnaître avec la plupart des thomistes (n°g20015) que **Notre-Seigneur obtient ce rôle de sa grâce d'union**, qui est précisément celle de cette information de son humanité par sa divinité.

5- Comme le note Cajetan P 14451 (n°124004), les **réponses aux première et troisième objections** (n°24474 et 24476) forment un bon résumé de cette duplicité de nature qu'exigeait le rôle de médiateur : *en tant qu'homme*, le Christ *satisfait à la justice* dont s'est rendu redevable le coupable ; mais eu égard à la condition de l'offensé – Dieu lui-même – ce coupable aurait été incapable d'ôter l'opprobre s'il n'avait été un Dieu.



†
QUÆSTIO VIGESIMASEPTIMA.
DE SANCTIFICATIONE BEATÆ VIRGINIS.

IN SEX ARTICULOS DIVISA

- 48007
24478 **P**ost prædicta, in quibus de unionem Dei et hominis et de his quæ unionem sequuntur, tractatum est, restat considerandum de his quæ Filius Dei incarnatus in natura humana sibi unita fecit vel passus est*. Quæ quidem consideratio quadripartita erit. Nam
- * Cf. Prolog.
 - ** Qu. XL.
 - *** Qu. XLVI.
 - **** Qu. LIII.
- **primo**, considerabimus de his quæ pertinent ad ingressum ejus in mundum;
— **secundo**, de his quæ pertinent ad processum vitæ ipsius in hoc mundo**;
— **tertio**, de exitu ipsius ab hoc mundo***;
— **quarto**, de his quæ pertinent ad exaltationem ipsius post hanc vitam****.
- 24479 Circa primum quatuor considerata occurrunt:
- * Qu. XXXV.
 - ** Qu. XXXVII.
 - *** Qu. XXXVIII.
- **primo** quidem, de conceptione Christi;
— **secundo**, de ejus nativitate*;
— **tertio**, de ejus circumcisione**;
— **quarto**, de ejus baptismo***.
- 24480 Circa conceptionem autem ejus, oportet aliqua considerare
- * Qu. XXXI.
 - ** Qu. XXXIV.
- **primo**, quantum ad matrem concipientem;
— **secundo**, quantum ad modum conceptionis*;
— **tertio**, quantum ad perfectionem prolis conceptæ**.
- 24481 Ex parte autem matris occurrunt quatuor considerata:
- * Qu. XXVIII.
 - ** Qu. XXIX.
 - *** Qu. XXX.
- **primo** quidem, de sanctificatione ejus;
— **secundo**, de virginitate ejus*;
— **tertio**, de desponsatione ejus**;
— **quarto**, de annuntiatione ipsius, vel de præparatione ipsius ad concipiendum***.

†
Question 27
De la sanctification de la Bienheureuse Vierge Marie

DIVISÉE EN SIX ARTICLES

- 48007
24478 **A**près avoir traité de l'union de Dieu et de l'homme et des conséquences qui en découlent, il reste à étudier ce que le Fils de Dieu a fait ou subi en tant qu'il s'est incarné dans la nature humaine à laquelle il s'est uni*. Etude qu'on découpera en quatre parties. Car,
- * Cf. Prolog.
 - ** Qu. XL.
 - *** Qu. XLVI.
 - **** Qu. LIII.
- **premièrement**, nous considérerons ce qui regarde son entrée dans le monde ;
— **deuxièmement**, ce qui regarde le déroulement de sa vie en ce monde** ;
— **troisièmement**, sa sortie de ce monde*** ;
— **quatrièmement**, ce qui regarde son exaltation après cette vie****.
- 24479 Concernant la première partie, quatre points sont à examiner :
- * Qu. XXXV.
 - ** Qu. XXXVII.
 - *** Qu. XXXVIII.
- **premièrement** certes, la conception du Christ ;
— **deuxièmement**, sa nativité* ;
— **troisièmement**, sa circoncision** ;
— **quatrièmement**, son baptême***.
- 24480 Et au sujet de sa conception, il faut s'arrêter :
- * Qu. XXXI.
 - ** Qu. XXXIV.
- **premièrement**, sur la mère qui l'a conçu ;
— **deuxièmement**, sur le mode de cette conception* ;
— **troisièmement**, sur la perfection de l'enfant ainsi conçu**.
- 24481 Quant à sa mère nous envisagerons quatre points :
- * Qu. XXVIII.
 - ** Qu. XXIX.
 - *** Qu. XXX.
- **premièrement**, bien sûr, sa sanctification ;
— **deuxièmement**, sa virginité* ;
— **troisièmement**, ses fiançailles** ;
— **quatrièmement**, son annonciation, qui fut sa préparation à la conception***.

Circa primum quæruntur sex.

Primo: utrum Beata Virgo mater Dei fuerit sanctificata ante nativitatem ex utero.

Secundo: utrum fuerit sanctificata ante animationem.

Tertio: utrum per hujusmodi sanctificationem fuerit sibi totaliter sublatus fomes peccati.

Quarto: utrum per hujusmodi sanctificationem fuerit consecuta ut nunquam peccaret.

Quinto: utrum per hujusmodi sanctificationem adepta fuerit plenitudinem gratiarum.

Sexto: utrum sic fuisse sanctificata fuerit proprium sibi.

Commentaria R.P. Reginaldi Garrigou-Lagrangé (MCMXLIII°)

Mariologiæ Compendium.

G 91000 TABULA SYNOPTICA.

- Art. I- De eminenti dignitate Maternitatis divinæ.
- Art. II- De Immaculata Conceptione B. Mariæ V.
- Art. III- Ab omni culpa actuali, etiam veniali, præservata est B. M. V.
- Art. IV- De perfectione initialis plenitudinis gratiæ in B. Virgine.
- Art. V- De augmento gratiæ in B. M. V.
- Art. VI- De finali plenitudine gratiæ in B. M. V.
- Art. VII- De Mediatione universali B. M. V.
- Appendix- De definibilitate Assumptionis corpore B. V. Mariæ.

ARTICULUS SEPTIMUS. DE MEDIATIONE UNIVERSALI B. MARIÆ V.

G 91001 **T**RADITIO. — Sancta Mater Redemptoris sæpe vocata est a Patribus *nova Eva* seu mater spiritalis omnium hominum¹. Deinde magis ac magis explicite ejus universalis mediatio affirmata est in liturgia et in theologiarum operibus. Medio ævo S. Bernardus dicit: “Maria est gratiæ inventrix, mediatrix

salutis, restauratrix sæculorum”². S. Albertus Magnus in suo *Mariali*, q. 42, vocat Mariam “coadjutricem et sociam Christi”. His ultimis denique temporibus Summi Pontifices expresse affirmant eam esse Mediatri-cem omnium gratiarum.

Leo XIII dicit in Encycl. “Octobri mense”, de Rosario, 22 sept. 1891: “*Nihil nobis, nisi per Mariam, Deo sic volente, impertiri*”; ut, quo modo ad summum Patrem nisi per Filium nemo accedere potest, ita fere nisi per Matrem accedere nemo possit ad Christum”. Idem Papa in Encycl. “Fidentem”, 20 sept. 1896, dicit: “Ipsa est, de qua natus est Jesus, vera scil. ejus Mater, ob eamque causam digna et peraccepta *ad Mediatorem Mediatrix*”.

Pius X magis explicite declaravit in Encycl. “Ad diem”, 2 febr. 1904: “Ex hac autem Mariam inter et Christum

A propos du premier point, nous nous poserons six questions :

premièrement, la bienheureuse Vierge Marie a-t-elle été sanctifiée avant sa naissance ?

Deuxièmement, a-t-elle été sanctifiée avant son animation ?

Troisièmement, cette sanctification a-t-elle supprimé totalement en elle le foyer du péché ?

Quatrièmement, cette sanctification lui a-t-elle valu de ne jamais pécher ?

Cinquièmement, cette sanctification lui a-t-elle conféré la plénitude de grâce ?

Sixièmement, lui fut-il propre d'être ainsi sanctifiée ?

Commentaires du R.P. Réginald Garrigou-Lagrangé (1943)

Compendium de Mariologie

G 91000 TABLE SYNOPTIQUE.

- Art. 1- De l'éminente dignité de la Maternité divine
- Art. 2- De l'Immaculée Conception de la B. V. Marie
- Art. 3- La B. V. M. fut préservée de toute faute actuelle, même vénielle
- Art. 4- Perfection de la plénitude de grâce initiale chez la B. V. Marie
- Art. 5- De l'augmentation de grâce chez la B. V. Marie
- Art. 6- De la plénitude finale de grâce de la B. V. Marie
- Art. 7- De la Médiation universelle de la B. V. Marie
- Appendix- Définissabilité de l'Assomption corporelle de la B. V. Marie

Article 7

De la médiation universelle de la Bienheureuse Vierge Marie

G 91001 **T**radition. — La Sainte Mère du Rédempteur a fréquemment reçu des Pères le nom de « *nouvelle Eve* » ou de mère spirituelle de tous les hommes¹. Par la suite, sa médiation universelle a été de plus en plus explicitement affirmée dans la liturgie et dans les ouvrages théologiques. Au Moyen Age, saint Bernard

écrit que « Marie est celle qui a découverte la grâce, la médiatrice du salut, la restauratrice des temps »². Saint Albert le Grand dans sa *Mariologie* (qu. 42), appelle Marie « l'auxiliaire et l'associée du Christ ». Enfin, au cours des derniers siècles, les Souverains Pontifes ont expressément affirmé qu'elle est la Médiatrice de toutes grâces.

Léon XIII précise dans son Encycl. *Octobri mense* sur le Rosaire, du 22 sept. 1891 : « *Rien ne nous est distribué, de par la volonté de Dieu, sinon par Marie*, de sorte que de même que personne ne peut accéder au Père sinon par le Fils, de même pour ainsi dire personne ne peut parvenir au Christ sinon par la mère ». Le même pape ajoute dans son Encycl. *Fidentem* du 20 sept. 1896 : « Elle de qui est né Jésus, sa mère en vérité, et, pour ce motif, *la digne médiatrice* très agréée *auprès du Médiateur* ».

communione dolorum ac voluntatis “*promuerit*” illa, “*ut reparatrix perditionis orbis dignissime fieret*” (Eadmer), atque *ideo universorum munerum dispensatrix*, quæ nobis Jesus nece et sanguine comparavit... Quoniam universis sanctitate præstat conjunctioneque cum Christo atque a Christo ascita in humane salutis opus, *de congruo* ut aiunt, *promeret nobis, quæ Christus de condigno promeruit*, estque princeps largendarum gratiarum ministra” (Denz., 3034).

G 91002 Benedictus XV dicit pariter, Litt. apost. “Inter sodalicia”, 22 martii 1918: “Ita cum Christo patiente et moriente passa est et pæne commortua, sic materna in Filium jura pro hominum salute abdicavit placandæque Dei justitiæ, quantum ad se pertinebat, Filium immolavit, ut dici merito queat, *ipsam cum Christo humanum genus redemisse*”.

Pius XI, Litt. Apost. “Explorata res”, 2 febr. 1923, æquivalenter dixit: “Virgo perdolens *redemptionis opus* cum Jesu Christo participavit”.

Denique S. C. S. Officii (Sect. De Indulgentiis), Decreto “Sunt quos amor”, 26 junii 1913, laudat consuetudinem adjiciendi nomini Jesu nomen “Matris suæ, *corredemptricis* nostræ beatæ Mariæ”.

Approbatum ergo titulum “Corredemptrix generis huma-

Saint Pie X déclare de manière plus explicite encore dans son Encycl. *Ad diem*, du 2 févr. 1904 : « En raison de cette communion de douleurs et de volonté entre Marie et le Christ, elle “*mérita de devenir de la façon la plus digne la réparatrice du monde perdu*” (Eadmer), et pour cette raison la dispensatrice de tous les biens que Jésus nous a préparés par sa mort et par son sang... Néanmoins, parce qu'elle l'emporte sur tous par sa sainteté et par son union avec le Christ, et parce qu'elle a été associée à l'œuvre du salut des hommes, elle nous mérite *de congruo*, comme on dit, *ce que le Christ a mérité de condigno*, et elle est le ministre premier de la distribution des grâces » (Denz. 3034).

G 91002 Benoît XV explique de même dans sa Lettre apost. *Inter sodalicia*, du 22 mars 1918 : « Ainsi, avec le Christ souffrant et mourant, elle a souffert et faillit mourir ; elle abdiqua ses droits maternels sur son Fils pour le salut des hommes, et pour apaiser la justice divine, autant qu'il dépendait d'elle, elle immola son Fils, de sorte qu'on peut dire à juste titre qu'elle a racheté le genre humain avec le Christ ».

Pie XI, dans sa Lettre apost. *Explorata res*, du 2 février 1923, s'exprime de manière équivalente : « La Vierge a participé avec Jésus-Christ à l'œuvre très douloureuse de la rédemption ».

Enfin, la S. C. du Saint Office (sect. *Sur les Indulgences*), dans son Décret *Sunt quos amor*, du 26 juin 1913, loue la coutume d'ajouter au nom de Jésus, le nom de « sa Mère, la bienheureuse Marie notre *corredemptrice* ».

Donc, le titre de « Corredemptrice du genre hu-

ni”. Cf. Denz., 3034, in nota.

Ratione theologica ostenditur legitimitas hujusce tituli. Etenim

Matri Redemptoris convenit in sensu proprio titulus Mediatrix universalis et corredemptricis, si associata est Christo in opere redemptionis generis humani *per meritum* et *satisfactionem*. Revera autem ita illi associata est perfecta communione voluntatis et dolorum, prout præbuit suum consensum mysterio Incarnationis – sic nobis dedit ipsum Redemptorem – **et deinde**, præsertim in Calvario, simul cum Christo *de congruo meruit et satisfecit pro nobis omnibus*;

nunc **denique** in cælo cum Christo *intercedit* pro nobis et distribuit omnes gratias quas accipimus.

Ergo prædictus titulus ei proprie convenit.

Hæc autem associatio cum Christo redemptore recte intelligitur excludendo id quod non est.

Certo B. Maria Virgo non fuit causa principalis et perfectiva redemptionis nostræ, non poterat nos redimere de condigno in justitia. Ad hoc necessarius fuit actus theandricus valoris infiniti Christi, capitis generis humani.

main » a été approuvé (cf. Denz. 3034, dans les notes).

Par raisonnement théologique, on peut montrer la légitimité d'un tel titre. En effet,

le titre de Médiatrice et de corédemptrice conviendrait à la Mère du Rédempteur au sens propre, si elle avait été associée au Christ dans l'œuvre de la rédemption du genre humain *par mérite* et *par satisfaction*. Or, elle lui a été de fait associée à ce point par une parfaite communion de volonté et de douleurs, en tant que :

elle a donné son consentement au mystère de l'Incarnation – et nous a ainsi donné le Rédempteur lui-même – ;

puis, avec le Christ et en même temps que lui, et surtout au Calvaire, *elle a mérité et a satisfait pour nous tous de convenance (de congruo)* ;

enfin, se trouvant désormais au ciel avec le Christ, *elle intercède* pour nous et distribue toutes les grâces que nous recevons.

Donc, le titre précédent lui convient à proprement.

Mais on ne peut comprendre correctement cette association au Christ rédempteur qu'en excluant de cette idée ce qu'elle n'est pas :

il est certain que la B. Vierge Marie n'étant pas la cause principale et réalisatrice de notre rédemption, elle ne put nous racheter de dignité (*de condigno*) en justice. Car, l'acte théandrique de valeur infinie du Christ, chef du genre humain, s'avérait nécessaire pour cela.

Alors que la Mère du Sauveur était incapable de

Mater Salvatoris non poterat elicere actum theandricum reparationis, nec erat constituta caput generis humani.

Sed est *realiter causa secundaria Christo subordinata, et dispositiva redemptionis nostræ*.

Dicitur "subordinata Christo"

non solum in hoc sensu quod est ei inferior,

sed quia concurrit ad salutem nostram per gratiam quæ provenit ex Christi meritis.

Sic

operata est *in ipso et per ipsum*.

Proinde remanet quod Christus est mediator universalis supremus et quod B. Maria. Virgo redempta est ab illo redemptione perfectissima, scil. non liberativa, sed præservativa.

Et est causa dispositiva redemptionis nostræ, prout nos disponit ad recipiendum influxum Christi, qui, ut salutis auctor, perficit opus redemptionis.

G 91005 *Quidam objecerunt:*

Principium meriti non cadit sub merito.

Mais elle est *réellement cause seconde et subordonnée au Christ, et cause dispositive de notre rédemption* :

nous parlons de cause « subordonnée au Christ »,

non seulement en ce sens qu'elle lui est inférieure ;

mais parce qu'elle concourt à notre salut par la grâce qui provient des mérites du Christ.

Donc,

c'est « *en lui* » et « *par lui* » qu'elle a œuvré.

Et donc, il reste que le Christ est le médiateur universel suprême et que la B. Vierge Marie fut rachetée par la plus parfaite des rédemptions, celle sous-entendu préservatrice et non libératrice.

De plus, elle est cause dispositive de notre rédemption, en tant qu'elle nous dispose à recevoir l'influx du Christ, qui, en tant qu'il est l'auteur du salut, achève l'œuvre de la rédemption.

G 91005 *Certains objectèrent :*

le principe du mérite ne se trouve pas renfermé sous le mérite.

Or, la B. Vierge Marie fut rachetée par le sacri-

Atqui B. M. V. fuit redempta a sacrificio crucis.

Ergo nequidem de congruo potuit mereri acquisitionem gratiarum.

Respondetur:

Concedo majorem et minorem, sed non sequitur conclusio.

Sequitur solum: Ergo nequidem de congruo potuit mereri acquisitionem harum omnium gratiarum *pro seipsa*, concedo. Sed potuit eam mereri *pro nobis*.

Christus

meruit de condigno omnes effectus prædestinationis Beatæ Mariæ V. (excepta maternitate divina quia sic meruisset Incarnationem et proinde seipsum).

Unde Christus meruit B. Mariæ Virgini primam gratiam et perseverantiam finalem.

B. Maria V. **autem**

nequidem de congruo proprie *sibi* meruit primam gratiam nec perseverantiam finalem, quia principium meriti non cadit sub merito.

Sed B. Maria V. *nobis* meruit *de congruo* ea quæ Christus nobis meruit *de condigno*, scil. omnes gratias quas accipi-

fice de la croix.

Donc, elle ne put pas même mériter de convenance l'acquisition de grâces.

On répondra :

nous concédons la majeure et la mineure, mais la conclusion ne s'ensuit pas.

Mais la seule conclusion qui en découle est celle-ci : Donc, elle n'a pas même pu mériter de dignité l'acquisition de toutes ces grâces *pour elle-même*, ce que nous concédons ; bien qu'elle ait pu les mériter *pour nous*. En effet, le Christ

mérita de dignité tous les effets de la prédestination de la Bienheureuse Vierge Marie (excepté sa maternité divine, sans quoi il aurait mérité l'Incarnation et donc se serait mérité lui-même).

Et donc, le Christ mérita la première grâce et la persévérance finale de la B. Vierge Marie.

Alors que la B. Vierge Marie

n'a pas proprement mérité par dignité la première grâce, ni la persévérance finale *pour elle-même*, puisque le principe du mérite ne se trouve pas renfermé sous le mérite.

Mais la B. Vierge Marie nous mérita *par convenance* ce que le Christ nous mérita *pas dignité*, pour toutes les grâces que nous recevons de la première grâce à celle de la persévérance finale. Il n'y a en cela aucune contradiction,

G 91006

G 91006

mus, etiam primam gratiam et perseverantiam finalem. In hoc nulla est contradictio, sed magna harmonia.

Unde B. Maria V.

fuit quidem a Christo per sacrificium crucis redempta *in signo priori*, sic fuit immaculata;

sed *in signo posteriori* ipsa meruit de congruo cum Christo pro nobis, non solum distributionem seu applicationem gratiarum, sed acquisitionem gratiarum quæ fluunt ex sacrificio crucis; proprie enim una cum Christo obtulit hoc sacrificium.

Sic meruit cum illo *redemptionem objective sumptam*, scil. liberationem hominum a peccato et restaurationem nostram.

G 91007 **Instantia:**

B. Maria V. pro nobis omnibus de congruo meruit solum id quod v. g. S. Monica de congruo meruit et impetravit pro Augustino, scil. gratiam conversionis.

Ideo

inter eam et alios sanctos qui pro nobis intercedunt, est solum differentia quoad gradum,

et non debet dici corredemptrix in sensu proprio, sed solum in sensu improprio, sicut dicitur de

Apostolis quod laborant ad salutem animarum.

Respondetur:

Differentia est quod

B. Maria V. dedit nobis Redemptorem et cum eo obtulit sacrificium crucis merendo et satisfaciendo.

S. Monica et alii sancti e contra non obtulerunt cum Christo ipsum sacrificium crucis, **ideo** non meruerunt de congruo *acquisitionem gratiarum* quæ fluunt ex hoc sacrificio, sed solam *applicationem earum*, nec possunt dici "corredemptores".

Dicitur solum quod laborant ad salutem animarum.

Non meruerunt de congruo redemptionem objective sumptam.

Unde S. Albertus Magnus dicere potuit:

B. V. Maria non est assumpta in ministerium a Domino,

sed *in consortium et in adiutorium*, secundum illud: "Faciamus ei adiutorium simile sibi"* (*Mariale*, q. 42).

In hoc B. Maria V. superat Apostolos et ea sola dici potest proprie Mediatrix universalis et Corredemptrix.

G 91008

* Gen. II, 18.

mais une parfaite harmonie.

Donc,

elle fut certes rachetée par le Christ au moyen du sacrifice de la croix *par signification antérieure*, et fut ainsi immaculée ;

mais *par signification postérieure*, elle mérita elle-même par convenance avec le Christ pour nous, non seulement la distribution ou l'application des grâces, mais l'acquisition même des grâces qui découlent du sacrifice de la croix. Car elle offrit ce sacrifice en une parfaite unité avec le Christ.

Et donc, elle mérita avec lui la rédemption entendue de manière objective, c'est-à-dire la libération des hommes du péché et notre propre restauration.

G 91007 **Nouvelle objection :**

la B. Vierge Marie ne mérita pour nous tous que par convenance seulement, ce que sainte Monique, par exemple, mérita par convenance et obtint pour saint Augustin, à savoir la grâce de la conversion.

Et donc,

il n'y a entre elle et les autres saints qui intercedent pour nous qu'une différence de degré ;

et elle ne doit pas être appelée corédemptrice au sens propre, mais seulement en un sens improprie, à la manière dont on dit des

Apôtres qu'ils œuvrent au salut des âmes.

Réponse :

la différence vient de ce que

la B. Vierge Marie nous donna le Rédempteur et offrit avec lui le sacrifice de la croix en méritant et en satisfaisant ;

alors qu'au contraire sainte Monique et les autres saints n'offrirent pas le sacrifice de la croix avec le Christ.

Donc, ils ne méritèrent pas par convenance *l'acquisition des grâces* qui découlent de ce sacrifice, mais *leur seule application*, et ne peuvent pas être par conséquent qualifiés de « corédempteurs ». Ainsi,

on se limite à dire qu'ils œuvrent pour le salut des âmes ;

mais ils ne méritèrent pas par convenance la rédemption entendue objectivement.

Donc, saint Albert le Grand a pu écrire que :

la B. Vierge Marie n'a pas été choisie par le Seigneur pour un ministère ;

mais « *comme associée* » et « *comme auxiliaire* », d'après ce verset : « *Nous lui ferons une aide semblable à lui* »* (*Mariologie*, q. 42).

Et donc, en cela la B. Vierge Marie dépasse les Apôtres, et elle seule peut-être dite à proprement Médiatrice universelle et Corédemptrice.

G 91008

* Gen. II, 18

1- Cf. R. DE JOURNAL, *Enchir. Patr.*, Index theol., n. 433. Citatur S. Cyrillus Hieros., S. Epiphanius, S. Hieronymus, S. Chrysostomus, S. Ephrem qui sic orat: "Ave Dei et hominum Mediatrix optima. Ave totius orbis conciliatrix efficacissima... et post Mediatorem Mediatrix totius mundi". Cf. S. Ephrem, *Opera omnia*, ed. Assemani, Romæ, 1740, t. III, col. 528.

2- Epist. 174.

1- Cf. R. DE JOURNAL, *Enchir. Patr.*, Index theol., n. 433. On y cite S. Cyrille de Jérusalem, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Jean Chrysostome, S. Ephrem qui prie en ces termes : « Je vous salue souveraine Médiatrice entre Dieu et les hommes. Je vous salue très efficace conciliatrice de tout le globe..., vous qui après le Médiateur, êtes Médiatrice du monde entier ». Cf. S. Ephrem, *Opera omnia*, éd. Assemani, Rome, 1740, t. III, col. 528. 2- Lettre 174.

Commentaires du Fr. Pie (2026)

P 14452 TABLE SYNOPTIQUE

- 1- Objet de cette question
2- Ordre d'étude suivi par saint Thomas



P 14453 Avec cette vingt-septième question, nous abordons **l'existence du Sauveur ici-bas**, après en avoir considéré l'essence, la substance. C'est que l'action et la passion sont les accidents d'un sujet qu'ils supposent nécessairement et antérieurement, comme nous avons pu le voir dès les premières questions de la *Somme* : pour que Pierre pose des actes humains ou pâtissent comme un homme, il faut au préalable qu'il soit doué de la nature humaine.

Notre-Seigneur est doué pour sa part d'une double nature divine et humaine, qu'il convenait de commencer par scruter, afin de mieux saisir (autant bien sûr que nous pouvons le faire) la trentaine d'années qu'il vécut parmi nous (**schéma n°1**).

P 14454 2- La meilleure manière de considérer les actes d'un homme est d'user du point de *vue historique*. Sous ce rapport, la vie du divin Maître se divise en fonction des deux grands mystères de l'*Incarnation* et de la *Rédemption*.

L'Incarnation couvre pour ainsi dire toute la vie ca-

chée de Notre-Seigneur, depuis sa naissance jusqu'à ses trente ans environ, date que la Tradition fait correspondre avec la mort de saint Joseph, son père putatif. Saint Thomas y consacre

les qu. XXVII à XLV, en distinguant évidemment les premières années directement liées à son *entrée en ce monde*, du *reste de sa vie cachée*.

S'agissant de son entrée en ce monde, cette qu. XXVII se présente comme une aparté focalisant notre regard sur **celle qui en fut l'occasion, et que Dieu s'est choisie à un titre tout particulier pour accomplir son œuvre au milieu des hommes**. Pour cette raison – et bien que saint Thomas n'y réserve présentement qu'un maigre compendium de seize articles regroupés en quatre questions – la connaissance de la Mère de Dieu fait l'objet depuis plusieurs siècles

d'une science propre appelée « mariologie » (qui fut le titre par exemple d'un ouvrage de saint Albert-le-Grand, professeur de saint Thomas).

Avant même de commenter les problématiques posés par l'auteur à ce sujet, nous avons cru bon d'ajouter ici le traité proposé par le RP Garrigou-La-grange dans son propre commentaire du *de Verbo Incarnato*.

CHRISTOLOGIE

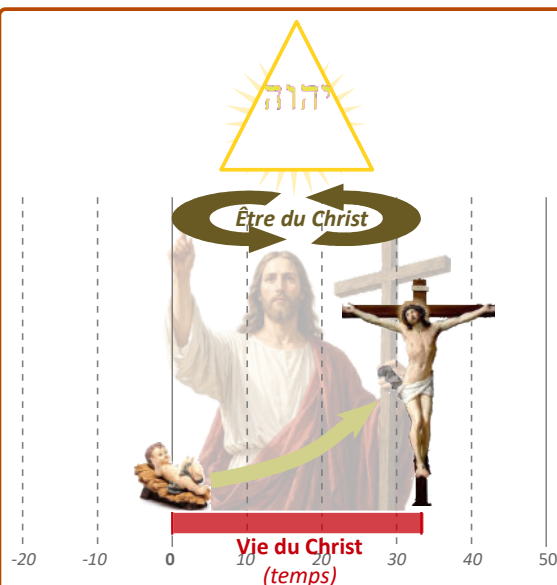


Schéma 1- Essence et existence de Notre-Seigneur

Les vingt-six premières questions ont porté notre regard sur l'essence du Christ, et principalement sur l'union de ses deux natures divine et humaine.

Les questions suivantes vous nous faire considérer l'**existence de Notre-Seigneur durant ses 33 années passées au milieu des hommes**, depuis son Incarnation jusqu'à l'œuvre de la Rédemption.

[Art.
2276]

ARTICULUS QUINTUS. UTRUM BEATA VIRGO PER SANCTIFICATIONEM IN UTERO OBTINUERIT GRATIÆ PLENITUDINEM.

LOCA PARALLELA: Supra, qu. VII, art. 10, ad 1; III Sent., dist. XIII, qu. I, art. 2, qu^a 1; Expos. Salut. Angelic.

- 48044
24529
* Vers. 14.
- A**D QUINTUM sic proceditur. Videtur quod Beata Virgo per sanctificationem in utero non obtinuerit gratiæ plenitudinem, sive perfectionem.
- I-** Hoc enim videtur pertinere ad privilegium Christi, secundum illud Joan. I*: *Vidimus eum, quasi Unigenitum a Patre, plenum gratiæ et veritatis.*
- Sed** ea quæ sunt propria Christi, non sunt alteri attribuenda.
- Ergo** Beata Virgo plenitudinem gratiarum non accepit in sanctificatione.
- 48045
24530
* Cap. VI, n. 8 (s. Th. lect. XI).
** Vers. 35.
- II-** PRÆTEREA,
- ei quod est plenum et perfectum, non restat aliquid addendum: quia *perfectum est cui nihil deest*, ut dicitur in III Physic.*
- Sed**
- Beata Virgo postmodum additionem gratiæ suscepit, quando Christum concepit: dictum est enim ei, Luc. I**: *Spiritus Sanctus superveniet in te.*
- Et iterum**, quando in gloriam est assumpta.
- Ergo** videtur quod non habuerit in sua prima sanctificatione plenitudinem gratiarum.
- 48046
24531
* Cap. IV, n. 8 (s. Th. lect. VIII).
- III-** PRÆTEREA,
- Deus non facit aliquid frustra*: ut dicitur in I de Cælo et Mundo*.
- Frustra **autem** habuisset quasdam gratias, cum earum usum nunquam exercuerit:
- non enim legitur eam docuisse, quod est actus sapientiæ;
- aut** miracula fecisse, quod est actus gratiæ gratis datæ.
- Non **ergo** habuit plenitudinem gratiarum.

[Art.
2276]

Article 5

Par sa sanctification dans le sein maternel, la Bienheureuse Vierge Marie a-t-elle obtenue la plénitude de grâce ?

RÉFÉRENCES SIMILAIRES : Plus haut, qu. VII, art. 10, ad 1 ; Sentences, III, dist. XIII, qu. I, art. 2, qu^a 1 ; Expos. de la salut. angélique

- 48044
24529
* Vers. 14.
- E**n ce cinquième article, nous commencerons par poser l'objection selon laquelle la Bienheureuse Vierge Marie n'aurait pas obtenu la plénitude de grâce par sa sanctification dans le sein maternel.
- 1-** En effet,
- il semble qu'un tel privilège appartienne au Christ, d'après Jean I* : « *Nous l'avons vu comme le Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité* ».
- Or**, ce qui est propre au Christ ne doit être attribué à aucun autre.
- Donc**, la Bienheureuse Vierge Marie n'a pas reçu la plénitude de grâce lors de sa sanctification.
- 48045
24530
* Chap. VI, n. 8 (s. Th. leç. XI).
** Vers. 35.
- 2-** DE PLUS,
- il ne reste plus rien à ajouter à ce qui se trouve dans la plénitude et la perfection. Car « *est parfait ce à quoi rien ne manque* », comme on le lit dans le Traité de physique (III*).
- Or**,
- la Bienheureuse Vierge Marie a reçu plus tard une addition de grâce, lorsqu'elle a conçu le Christ. En effet, il est dit en Luc I** : « *L'Esprit Saint viendra sur vous* ».
- Et de même**, au moment de son Assomption dans la gloire.
- Donc**, il semble qu'elle n'eut pas la plénitude de grâce dès sa première sanctification.
- 48046
24531
* Chap. IV, n. 8 (s. Th. leç. VIII).
- 3-** DE PLUS,
- « *Dieu ne fait rien en vain* », comme nous l'enseigne le Traité du ciel et du monde (I*).
- Or**, elle aurait eut en vain les grâces dont elle n'a jamais usées. En effet,
- on ne lit nulle part qu'elle ait enseigné, ce qui est un acte de sagesse ;
- ni** qu'elle fit quelque miracle, ce qui est l'acte d'un don de la grâce sanctifiante.
- Donc**, elle n'eut pas la plénitude de grâce.

48047
24532
* Luc. I, V.
28.

SED CONTRA est
quod Angelus ad eam dixit*: *Ave, gratia plena.*
Quod exponens Hieronymus, in Sermone *de Assumptione***, dicit: *Bene, gratia plena: quia ceteris per partes præstatur; Mariæ vero se totam simul infudit gratiæ plenitudo.*

** Vide
Epist. ad
Paul. et
Eustoch.,
IX, inter
sup.

48048
24533
* Vers.
17.

RESPONDEO DICENDUM quod,
quanto aliquid
magis appropinquat principio in quolibet genere, tanto magis participat effectum illius principii:
unde dicit Dionysius, IV cap. *Cæl. Hier.*, quod angeli, qui sunt Deo propinquiores, magis participant de bonitatibus divinis quam homines.
Christus **autem**
est principium gratiæ,
secundum divinitatem quidem auctoritative,
secundum humanitatem **vero** instrumentaliter:
unde et *Joan.* I* dicitur: *Gratia et veritas per Jesum Christum facta est.*
Beata **autem** Virgo Maria propinquissima Christo fuit secundum humanitatem: quia ex ea accepit humanam naturam.
Et ideo præ ceteris majorem debuit a Christo plenitudinem gratiæ obtinere.

48049
24534
* Rom. I,
vers. 4.
** Vers.
16.

AD PRIMUM ergo dicendum quod
unicuique
a Deo datur gratia secundum hoc ad quod eligitur.
Et quia Christus, inquantum est homo, ad hoc fuit prædestinatus et electus ut esset *prædestinatus Filius Dei in virtute sanctificationis**,
hoc fuit proprium sibi, ut haberet talem plenitudinem gratiæ quod redundaret in omnes: secundum quod dicitur *Joan.* I**: *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.*

48047
24532
* Luc. I, V.
28

CEPENDANT,
l'Ange lui dit*: « *Je vous salue, pleine de grâce* ».
Et saint Jérôme explique ainsi cette parole dans son dans son *Sermon sur l'Assomption*** : « *C'est à raison qu'on l'a dit pleine de grâce. Car, les autres ne l'ont reçu que partiellement ; alors qu'en Marie la plénitude de grâce s'est infusée entièrement en une seule fois* ».

** Cf.
Let. à
Paule et
Eustoch.,
IX, parmi
les sup.

48048
24533
* Vers. 17

NOUS RÉPONDONS en disant que :
plus une chose
est proche du principe de son genre, et plus elle participe à l'effet de ce principe.
Donc, Denys enseigne en son *Traité des noms divins* (chap. IV) que les anges qui sont les plus proches de Dieu, participent davantage aux bontés divines que les hommes.
Or,
le Christ est principe de la grâce :
par sa divinité, comme son auteur ;
et par son humanité, à titre d'instrument.
Donc, on lit en *Jean* I* : « *La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ* ».
Et la Bienheureuse Vierge Marie s'avéra la plus proche du Christ selon son humanité, puisque c'est d'elle qu'il reçut cette nature humaine.
Et donc, plus que tout autre, elle devait obtenir du Christ la plénitude de grâce la plus parfaite.

48049
24534
* Rom. I,
vers. 4.
** Vers.
16

A LA PREMIÈRE OBJECTION, on doit ainsi répondre que :
chacun
reçoit de Dieu la grâce correspondant à la mission pour laquelle il l'a choisi.
Or, le Christ a été prédestiné et choisi en tant qu'homme, à une mission, celle d'être « *prédestiné pour être Fils de Dieu par sa puissance de sainteté* »*.
Donc, il lui fut propre d'avoir une telle plénitude de grâce qu'elle rejaillisse sur tous, d'après ce mot en *Jean* I** : « *C'est de sa plénitude que nous avons tous reçu* ».

Sed Beata Virgo Maria tantam gratiæ obtinuit plenitudinem ut esset propinquissima auctori gratiæ:
ita quod

eum qui est plenus omni gratia, in se reciperet;

et, eum pariendo, quodammodo gratiam ad omnes derivaret.

48050 **Ad secundum** dicendum quod

24535

in rebus naturalibus

primo quidem est perfectio dispositionis: puta cum materia est perfecte ad formam disposita.

Secundo autem est perfectio formæ, quæ est potior: nam et ipse calor est perfectior qui provenit ex forma ignis, quam ille qui ad formam ignis disponebat.

Tertio autem est perfectio finis: sicut cum ignis habet perfectissime suas qualitates, cum ad locum suum pervenerit.

Et similiter in Beata Virgine fuit triplex perfectio gratiæ.

Prima quidem quasi dispositiva, per quam reddebatur idonea ad hoc quod esset mater Christi: et hæc fuit perfectio sanctificationis.

Secunda autem perfectio gratiæ fuit in Beata Virgine ex præsentia Filii Dei in ejus utero incarnati.

Tertia autem perfectio est finis, quam habet in gloria.

24536 Quod autem secunda perfectio sit potior quam prima, et tertia quam secunda, patet quidem,

uno modo, per liberationem a malo. Nam

primo, in sua sanctificatione fuit liberata a culpa originali;

secundo, in conceptione Filii Dei fuit totaliter mundata a fomite;

tertio vero, in sui glorificatione fuit liberata etiam ab omni miseria. —

Alio modo, per ordinem ad bonum. Nam

primo, in sua sanctificatione adepta est gratiam inclinantem eam ad bonum;

Alors que la Bienheureuse Vierge Marie obtint la plénitude de grâce nécessaire pour être la plus proche de l'auteur de la grâce.

Et donc,

elle reçut celui même qui est plein de toute grâce ;

et en l'enfantant, elle a d'une certaine manière déverser sa grâce sur tous les autres.

48050 **A la deuxième objection**, il convient de noter que,

24535

dans les choses naturelles, on trouve :

premièrement certes, la perfection de la disposition, lorsque par exemple la matière se trouve parfaitement disposée à telle forme ;

deuxièmement, la perfection de la forme, qui est supérieure, puisque la chaleur qui provient de la forme du feu est plus parfaite que celle qui se disposait à recevoir cette forme du feu ;

troisièmement, la perfection de la fin, lorsque par exemple le feu obtient ses qualités de manière parfaite, en accédant au lieu qui lui est propre.

Et de même, il y eut chez la Bienheureuse Vierge Marie une triple perfection de grâce :

la première qui fut, certes, comme dispositive, la rendit capable de devenir la mère du Christ, et ce fut la perfection de sanctification ;

la deuxième perfection de grâce qui advint chez la Bienheureuse Vierge Marie, émana de la présence du Fils de Dieu incarné en son sein ;

enfin, la troisième perfection fut celle de la fin qu'elle obtint dans la gloire.

24536 Aussi, le fait que la deuxième perfection fut plus puissante que la première, et que la troisième le fut plus que la deuxième, ressort bien sûr d'un double rapport :

tout d'abord, on le voit dans son affranchissement du mal. Car,

premièrement, elle fut libérée de la faute originelle au moment de sa sanctification ;

deuxièmement, elle fut entièrement purifiée du foyer de concupiscence au moment de sa conception du Fils de Dieu ;

troisièmement enfin, elle fut délivrée de toute misère même, à l'heure de sa glorification. —

Ensuite, on le remarque par son ordination au bien. Car,

premièrement, elle obtint la grâce l'inclinant au bien, au moment de sa sanctification ;

in conceptione **autem** Filii Dei consummata est ei gratia confirmans eam in bono;
in sui **vero** glorificatione consummata est ejus gratia perficiens eam in fruitione omnis boni.

48051 **Ad tertium dicendum quod**

24537 non est dubitandum quin Beata Virgo acceperit excellenter et donum sapientiæ, et gratiam vir-
* Vers. 19.
tutum, et etiam gratiam prophetiæ, sicut habuit Christus.

** Vers. 12.
Non **tamen** accepit ut haberet omnes usus harum et similium gratiarum, sicut habuit Christus: sed secundum quod conveniebat conditioni ipsius.

Habuit enim

usum sapientiæ in contemplando: secundum illud Luc. II*: *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.*

Non **autem** habuit usum sapientiæ quantum ad docendum: eo quod hoc non conveniebat sexui muliebri, secundum illud I Tim. II*: *Docere autem mulieri non permitto.* –

24538 Miraculorum **autem** usus

* Vers. 41.
sibi non competebat dum viveret: quia tunc temporis confirmanda erat doctrina Christi miraculis;

** Luc. I, 46 sqq.
et ideo soli Christo et ejus discipulis, qui erant bajuli doctrinæ Christi, conveniebat miracula facere.

Propter quod etiam de Joanne Baptista dicitur, Joan. X*, quod *signum fecit nullum*: ut scilicet omnes in Christo intenderent. –

Usum **autem** prophetiæ habuit: ut patet in Cantico quod fecit**, *Magnificat anima mea Dominum.*

Commentaria Cardinalis Cajetani (MDXIX°)

C
125000 TABULA SYNOPTICA.
I- De titulo et corpore.
Demonstratio articuli.

II- Comparatio inter Beatam Virginem et angelos.
III- De responso ad tertium.
Quoad omnes usus gratiæ.

deuxièmement, sa grâce a été consommée en la confirmant dans le bien, au moment de la conception du Fils de Dieu ;

troisièmement enfin, sa grâce s'est encore consommée à l'heure de sa glorification, en rendant parfaite sa jouissance de tout bien.

48051 **A LA TROISIÈME OBJECTION, précisons que :**

24537 il n'y a pas à douter que la Bienheureuse Vierge Marie reçut de manière éminente le don de
* Vers. 19.
sagesse, la grâce des miracles, et même la grâce des prophéties, comme les eut aussi le Christ.

** Vers. 12.
Mais elle ne les reçut pas pour avoir tous les usages de telles grâces et d'autres semblables, comme les eut le Christ, mais selon ce qui convenait à sa condition. En effet,

elle eut

l'usage de sa sagesse au travers de sa contemplation, comme on le lit en Luc II* : « *Or Marie conservait avec soin toutes ces paroles, les méditant dans son cœur* ».

Mais elle n'exerça pas ce don de sagesse dans l'enseignement, puisque cela ne convenait pas au sexe féminin, comme nous l'apprend I Tim. II** : « *Je ne permets pas à la femme d'enseigner* ». –

24538 **Ensuite,**

* Vers. 41.
il ne lui convenait pas de faire des miracles pendant sa vie, puisqu'alors le temps était à la confirmation de la doctrine du Christ par les miracles.

** Luc I, 46 suiv.
Donc, l'accomplissement de miracles convenait alors au Christ seul et à ses disciples, qui étaient les messagers de la doctrine du Christ.

Et donc, même de saint Jean Baptiste, il est dit en Jean X* qu'il « *n'a fait aucun miracle* », afin que tous regardent vers le Christ. –

Enfin, elle eut l'usage du don de prophétie, comme nous l'atteste le Cantique qu'elle composa** : « *Mon âme glorifie le Seigneur* ».

Commentaires du Cardinal Cajetan (1519)

C
125000 TABLE SYNOPTIQUE.
1- Du titre et du corpus
Démonstration de l'article

2- Rapport entre la Bienheureuse Vierge Marie et les anges
3- De la réponse à la troisième objection
Quant à tous les usages de grâce

IV- Quoad actum docendi.

C 125001 **T**itulus ut sonat, sumatur: de plenitudine ut extenditur ad plenitudinem intensivam, et extensivam.

C 125002 In **corpore** una est conclusio: *Beata Virgo majorem præ ceteris gratiæ plenitudinem a Christo obtinuit.* Probatur.

Quanto magis appropinquat aliquid principio in quolibet genere, tanto plus effectum illius participat.

Sed Beata Virgo maxime appropinquavit principio.

Ergo.

Major ex Dionysio. –

Minor probatur. Quia

Christo maxime appropinquavit,

qui secundum deitatem auctoritative, et secundum humanitatem instrumentaliter est principium gratiæ. Quod probatur *Joan.* I: *Gratia et veritas per Jesum Christum facta est.*

C 125003 **II.** Adverte hic quod, cum in littera concluditur Beatam Virginem præ ceteris gratiam habuisse, non fit comparatio ad angelos, sed homines tantum.

Tum quia

est sermo de gratia data Beatæ Virgini in utero matris:

quam constat fuisse minorem gratia angelorum beatorum. –

Tum quia sermo est de viatorum gratia: ut patet ex responsione ad secundum, ubi in Beata Virgine perfectissima gratia ponitur gratia qua fuit inter comprehensores. –

Tum quia ratio litteræ disparata est ab angelorum ratione: dum

illi propinquiores Deo secundum deitatem inveniuntur;

ista invenitur propinquior Deo secundum humanitatem.

Nec hæc

ideo dicta sunt quasi angeli habeant in cælo majorem gratiam quam Beata Virgo: hoc enim est falsum, quoniam ipsa est *Domina Angelorum**.

Sed ideo dicta sunt

ut hæc littera exponatur ad litteram de gratia sanctificationis in utero:

post quam deinde multum proprio merito gratiæ acquisivit, *crescens usque ad perfectum æternitatis diem***.

Ita quod

propinquissima fuit et est Christo et secundum deitatem in esse gratiæ, quamvis non in esse naturæ;

C

125004

* Antiph.

post

Complect.,

Ave Reg.

Cælorum.

** Prov.

IV, 18.

4- Quant à l'acte d'enseigner

C 125001 **L**e **titre** tel qu'il se présente, doit s'entendre de la plénitude selon qu'elle s'étend à la plénitude en intensité et en extension.

C 125002 Dans le **corpus**, on ne trouve qu'une seule conclusion: *La Bienheureuse Vierge Marie obtint du Christ la plus grande plénitude de grâce sur tout autre.* Démonstration:

plus une chose s'avère proche de son principe en un genre donné, et plus elle participe à son effet.

Or, la Bienheureuse Vierge approcha souverainement de son principe.

Donc.

La majeure est reprise de Denys. –

La mineure est démontrée. Car,

elle fut la plus proche du Christ.

Or, celui-ci est principe de la grâce par sa déité comme auteur, et par son humanité à titre d'instrument. Ce qu'on prouve par *Joan* I: « La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ ».

C 125003 **2-** Remarquez ici qu'en concluant dans le texte que la Bienheureuse Vierge Marie eut la grâce plus que tout autre, on ne la compare pas aux anges, mais aux seuls hommes.

Et parce que:

il est question ici de la grâce donnée à la Bienheureuse Vierge Marie dans le sein maternel.

Or, il est clair que celle-ci fut moindre que la

grâce qu'ont les anges bienheureux. –

Et parce qu'il est ici question de la grâce donnée à ceux qui cheminent encore vers le Ciel, comme on le devine de la réponse à la deuxième objection. Car on y admet que la grâce de la Bienheureuse Vierge Marie la plus parfaite, reste la grâce dont elle bénéficie parmi ceux qui contemplent Dieu. –

Et parce que la raison avancée par le texte n'est pas la même que la raison des anges. En effet, ces derniers se trouvent plus proches de Dieu selon la déité;

alors que Marie se trouve plus proche de Dieu selon l'humanité.

Néanmoins,

si on apporte ces précisions, ce n'est pas pour soutenir que les anges jouiraient au Ciel d'une grâce supérieure à celle de la Bienheureuse Vierge Marie. Car il serait faux de l'affirmer, puisqu'elle est la « *Souveraine des Anges* »*.

Mais si on apporte ces précisions,

c'est pour exposer ce texte à la lettre au sujet de la grâce de sanctification qu'elle reçut dès le sein maternel;

après quoi, elle acquit beaucoup d'autres grâces par son propre mérite, « *croissant jusqu'au jour parfait* »** de l'éternité.

Donc,

elle fut et demeure la plus proche du Christ selon sa déité, mais dans l'état de grâce et non selon son être naturel;

C

125004

* Antien.

après les

Complies,

Ave Reg.

Cælorum.

** Prov.

IV, 18.

Let secundum humanitatem in esse naturæ.

C **III.** In eodem articulo, in **responsione ad tertium**, adverte quod, cum Auctor dicit, *Non tamen accepit ut haberet omnes usus harum et similium gratiarum, sicut habuit Christus*,

125005
* Cf. Arist. Physic. lib. II, cap. V, n. 9 (s. Th. lect. IX).

ly *omnes* non distribuit pro omnibus simpliciter usibus gratiarum: quia

nec Christus habuit omnes usus gratiarum;
quoniam non est locutus variis linguis, ut superius in qu. VII, art. 7, ad ult., Auctor dixit.

Sed

distribuit pro *quasi omnibus*, quæ in moralibus appellare licet *omnia*.

Christus enim habuit omnes usus gratiarum, quia *modicum pro nihilo reputatur**.

Beata **autem** Virgo non habuit omnes usus, quia multi sibi defuerunt, quia scilicet impertinentes erant suæ conditioni: non enim fecit miracula, etc. –

Vel, distribuit pro omnibus usibus limitatis ad illos quos habuit Christus:

ut non sit dictum in littera, *Non habuit omnes usus*,

sed, *Non habuit omnes usus sicut Christus*; tanquam ly *sicut* limitet ly *omnes usus*.

alors que par son être naturel, elle est la plus proche du Christ selon son humanité.

C **3-** En ce même article, dans la **réponse à la troisième objection**, notez que, quand l'Auteur écrit « *Mais elle ne les reçut pas pour avoir tous les usages de telles grâces et d'autres semblables, comme les eut le Christ* » :

125005
* Cf. Arist. Tr. de phys. liv. II, ch. V, n. 9 (s. Th. leç. IX)

le terme « *tous* » n'englobe pas absolument tous les usages de la grâce. Car, le Christ non plus n'eut pas tous les usages de la grâce ;

Par exemple, il n'a pas parlé les différentes langues, comme l'a noté plus haut l'Auteur dans la qu. VII, art. 7, ad ult.

Mais,

ce terme doit s'entendre « *comme pour tous* », ce qu'il est permis de simplifier à « *tous* » en morale. En effet,

le Christ eut ainsi tous les usages de la grâce, puisque « *le peu est compté pour rien* »*.

Alors que la Bienheureuse Vierge Marie n'eut pas tous ces usages, puisque beaucoup lui firent défaut, du fait qu'ils n'appartenaient pas à sa condition. En effet, elle ne fit pas de miracles, etc. –

Ou encore, on peut l'entendre de tous ces usages limités à ceux qu'eut le Christ. En ce sens,

le texte n'affirmerait pas qu'« *Elle n'en eut pas tous les usages* » ;

mais qu'« *Elle n'en eut pas tous les usages pour autant que les eut le Christ* », les mots « *pour autant* » venant limiter le

Et

quovis modo exponatur sententia, in idem redit.

Prima **tamen** expositio magis consonat litteræ.

IV. In eodem articulo*, quoad actum doctrinæ negatum a Beata Virgine, adverte quod,

quia theologia solida fundatur super Scriptura sacra;

et nullibi in ea reperitur

Beatam Virginem docuisse,

sicut nec Christum locutum linguis:

ideo,

sicut affirmamus Christum non usum gratia linguarum in loquendo,

eadem ratione affirmandum est Beatam Virginem non docuisse; præsertim cum Apostolica auctoritas** hoc interdictum mulieribus comprobet.

Quod autem

dicitur

ipsam instruxisse discipulos Christi de annuntiatione sua, et nativitate Filii, et Magorum adventu, et similibus:

ex Scriptura non habetur.

Sed

habetur* quod Spiritus Sanctus docuit Apostolos *omnem veritatem* de spectantibus ad fidem: inter quæ erat Christi conceptio ex Spiritu

complément « *tous les usages* ».

Et donc,

quelle que soit la manière dont on interprète cette proposition, on voit que cela revient au même.

Mais le premier exposé semble plus conforme au texte.

4- Toujours en ce même article*, concernant l'acte d'enseigner dont on nie qu'il fut celui de la Bienheureuse Vierge Marie, il faut observer que :

la plus solide théologie se fonde sur la Sainte Ecriture.

Or,

on n'y repère nulle part que la Bienheureuse Vierge Marie ait enseigné la moindre chose ;

non plus que le Christ ait parlé en d'autres langues.

Donc,

on a affirmé plus haut que le Christ n'a pas usé de sa grâce de parler en diverses langues.

Et pour la même raison, on doit affirmer ici que la Bienheureuse Vierge Marie n'a pas enseigné, d'autant plus que l'autorité apostolique** avait confirmé cet interdit pour les femmes.

Cependant,

on soutient

qu'elle instruisit les disciples du Christ sur son Annonciation, sur la Nativité de son Fils, sur la venue des Mages, et d'autres faits semblables ;

bien qu'on ne le tienne pas de la Sainte Ecriture.

Mais on y lit* que le Saint-Esprit enseigna aux Apôtres « *toute la vérité* » sur ce qui regarde la foi :

C
125006
* In resp. ad 3.
** I ad Tim. II, 12.

C
125007
* Joan. XVI, 13.

C
125006
* Rép. à la 3^{ème} obj.
** I Tim. II, 12

C
125007
* Jean XVI, 13

Sancto et nativitas ex Virgine,
quæ etiam in Symbolo posita sunt.

Posset tamen dici quod

non publica doctrina, sed familiari instructio-
ne, quam constat mulieribus non esse prohi-

bitam, Beata Virgo aliqua particularia facta
explicavit Apostolis.

Auctor **autem** secundum Scripturam sacram lo-
quitur, negans ab ea usum sapientiæ quoad
actum doctrinæ.

cela comprend la conception du Christ à
partir du Saint-Esprit et sa Nativité de la
Vierge Marie.

Donc, ces vérités ont également été incluses
dans le Symbole des Apôtres.

Et donc, on peut aussi répondre que
ce n'est pas par un enseignement public,

mais par l'instruction familiale qui n'est
évidemment pas défendu aux femmes, que
la Bienheureuse Vierge Marie expliqua
certains faits particuliers aux Apôtres.

Mais l'Auteur s'appuie ici sur la Sainte Ecriture
pour nier en elle l'usage de cette sagesse
qui a pour acte l'enseignement.

Commentaires du Fr. Pie (2026)

P 14479

TABLE SYNOPTIQUE

- 1- Présentation de l'article
- 2- Problématique énoncée dans le titre
- 3- **Solution à cette problématique**
- 4- Objet de cet article : **raison de la plénitude de grâce de Notre-Dame**
- 5- Réponses aux objections afférentes



P 14480

Les premiers articles ayant examiné successivement
l'immaculée conception puis l'impeccabilité de la
Bienheureuse Vierge Marie, nous en venons à l'article
au sommet de cette qu. XXVII, article qui nous livre la
raison de l'ensemble des dons dont a bénéficié cette
créature privilégiée entre toutes.

Car si l'immaculée conception est *une* grâce, si l'im-
peccabilité de toute sa vie en fut *une* autre, le théolo-
gien doit encore se demander si la *plénitude* de grâce
fut accordée à Notre-Dame, et préciser bien sûr **en**
quel sens doit s'entendre cette attribution.

P 14481

2- Cajetan passe vite sur un **titre**, qui pourrait laisser
perplexe. Par sa formulation en effet, on pourrait esti-
mer que c'est en raison de « *sa sanctification dans le*
sein maternel » que Notre-Dame aurait bénéficié de
ce privilège incroyable d'être pleine de grâce. Auquel
cas, l'auteur devrait chercher à montrer ici que l'im-
maculée conception de la Vierge sainte est la cause de
sa plénitude de grâce.

Tranchons d'un mot en disant que la préposition
« *par* » doit être traduite ici par « *au moment de sa* ».
Car si c'est au moment de sa sanctification dans le
sein maternel que Notre Mère du Ciel reçut ce privi-
lège de plénitude, tout le texte nous montrera que la
cause n'est pas en sa propre personne, mais dans son
rapport à un autre, cet autre étant le Christ lui-même.

P 14482

3- L'**argument d'autorité** (n°24532) s'appuie évi-
demment sur la salutation angélique. Sans être un
dogme de foi catholique, **la conclusion est théologi-
quement certaine**, puisqu'elle découle logiquement
de deux des quatre dogmes de foi au sujet de Notre-
Dame, ceux de son *Immaculée Conception* et de sa
Maternité divine.

C'est ce second dogme marial que saint Thomas re-
tient dans son **corpus** (n°24533) comme mineure de

son syllogisme, afin de manifester la proximité inéga-
lée de Marie à l'auteur de la grâce. Tout est clair.

4- Pour développer l'**objet** de cet article, nous nous **P 14483**
appuierons sur les renseignements techniques très
complets du RP Synave OP, parus dans la *Revue des*
Jeunes. Il s'agira principalement de préciser cette no-
tion de « plénitude » attribuée à Marie, en montrant
son rôle dans l'économie de la grâce.

MARIOLOGIE

Schéma 1- Plénitude de grâce de Notre-Dame

Entre l'Auteur et le principe de la
grâce qu'est Notre-Seigneur d'une
part, et l'humanité pécheresse
d'autre part, la Bienheureuse
Vierge Marie se présente comme
le canal unique de la grâce, canal
non nécessaire en soi pour
l'œuvre de la Rédemption, mais
qui l'est **relativement à nous**.

La convenance de cette médiation
lui vient de sa proximité au Christ,
au mystère de l'Incarnation
d'abord, mais même à son
sacrifice rédempteur. C'est cette
double association à la mission de
son divin Fils **qui lui a mérité la**
plus parfaite plénitude de grâce
pour une créature.



Notre-
Seigneur
Auteur de
la grâce



Notre-Dame
Plénitude de
grâce



Humanité
Bénéficiaires
de la grâce

Et pour bien cerner note propos, disons d'abord ce
qu'elle n'est pas. Elle n'est pas la plénitude de grâce
du Christ, qui est une plénitude absolue, et qui n'ad-
met aucune augmentation possible (qu. VII, art. 12).
Non seulement en effet **Marie a reçu sa grâce d'un**
autre, mais **cette grâce peut augmenter** en elle
(n°24535-24536), puisqu'elle n'est que participée à
celle du Christ.

Elle n'est pas non plus une plénitude de grâce de
simple application (n°g91007), comme elle l'est chez
les autres saints, mais Notre-Dame mérita véritable-
ment – bien que de manière seconde – ce que le
Christ mérita à titre principal. Par conséquent, la plé-

nitude de la Mère de Dieu **s'étend à l'acquisition même de la grâce**. Non pas bien sûr à la première qu'elle reçut, mais aux suivantes, et surtout à celles qui rejaillissent sur le commun des mortels.

Considéré maintenant en elle-même et sous son jour positif, c'est une plénitude relative, mais qui dépasse celle de toutes les autres créatures (**schéma n°1**). C'est une plénitude agissante, puisque d'ailleurs elle déborde sur ces autres créatures. Mais tout de même, c'est une plénitude perfectible, puisque désormais au Ciel, Notre-Dame continue comme tous les bienheureux à croître en charité.

En la comparant ensuite aux autres êtres, il faut remarquer avec Cajetan que cette conclusion vise directement les hommes (**n°c125003**), en ce que la question posée par le Docteur angélique **ne porte pas ici sur la gloire de Notre-Dame, mais sur les grâces qui lui furent accordées** lorsqu'elle était encore *in via*, c'est-à-dire en chemin vers le Ciel. Néanmoins, on doit s'empresse d'ajouter que par ses mérites acquis ici-bas, Notre-Dame a obtenu ensuite un degré de gloire supérieur à celui de tous les anges, degré qui lui a valu le titre de « *Reine des anges* ».

La véracité de cette remarque de Cajetan est bien mise en relief par le Commentaire de la Salutation Angélique de saint Thomas qu'a traduit pour nous le RP Synave OP, dans la Revue des Jeunes. Après avoir noté que l'apparition des anges aux hommes était considérée comme un honneur par les hommes de l'Ancien Testament, l'Aquiniste se demande « *pourquoi jadis, l'ange ne révérait-il pas l'homme, mais l'homme l'ange ?* ». Et il y voit trois raisons : 1° une supériorité de nature ; 2° la supériorité du commerce qu'il entretenait avec Dieu ; 3° enfin, la parfaite splendeur que lui confère la grâce divine.

S'interrogeant ensuite sur les raisons qui ont poussé l'ange à s'incliner devant Marie, le saint Docteur reprend ces trois mêmes raisons à l'avantage de Notre-Dame, à savoir : 1° sa supériorité à l'ange qui la nomme « *pleine de grâce* », plénitude *a*) dans son âme, *b*) qui rejaillit sur son corps, *c*) puis sur toute l'humanité ; 2° par son commerce avec Dieu, puisque « *le Seigneur est avec vous* » ; 3° et par sa pureté : « *Vous êtes bénie entre toutes les femmes* ».

Par suite, il est exact que la grâce angélique dépasse celle que Marie reçut dès le sein maternel.

5- La réponse à la **première objection** (**n°24534**) for-P 14484 mule un second syllogisme pour démontrer notre propos, avec pour moyen-terme *la mission providentielle de chaque être* : la grâce accordée doit y être proportionnée. Or, la mission de Marie fut celle la plus prochaine au Christ. Donc, sa grâce aussi devait être la plus abondante.

Comme le note la Revue des jeunes concernant la **deuxième objection**, il est possible de conserver la hiérarchie des perfections proposées pour la Bienheureuse Vierge (**n°24535**), mais **sous un ordre de nature et non de priorité**. Car si elle obtint les deux premières perfections (sanctification et présence divine) au moment même de son immaculée conception, il reste vrai que la seconde avait pour cause la première.

Enfin, on observera dans la **troisième objection** que **le plus grand don de Marie fut celui de sagesse**, qu'elle consacra à la contemplation de Dieu. D'ailleurs, des charismes comme celui de prophétie ne furent pas absents de son âme. S'agissant de la distinction entre la possession et l'utilisation de la grâce, on se référera volontiers aux commentaires de Cajetan (**n°c125005**).

Index

* Les numéros renvoient à l'émargement de nos publications : **SumTh** pour la *Somme Théologique* – **Mario** pour le *Traité de Mariologie* (Merkelbach OP)

A

ange *angelus, -i*

Théologie dogmatique spéciale

- Pur esprit créé par Dieu pour le louer et le servir.
- caractères communs avec Dieu** : SumTh 24458, 24464
- caractères communs avec les hommes** : SumTh 24458, 24464
- intermédiaire entre Dieu et les hommes** : SumTh 24458, 24464, g20006
- ministre de Dieu** : SumTh 24464
- participation aux bontés divines** : SumTh 24533
- proximité à Dieu** : SumTh 24533, c125003
- sujet théologique** : Mario 5, 7

apôtre *apostolus, -i*

Ecclésiologie

- Homme se dévouant à la propagation du Catholicisme.
- instruction par le Saint-Esprit et Notre-Dame** : SumTh c125007
- messenger du Christ** : SumTh 24538
- miracles** : SumTh 24538

C

Christ *Christus, -i*

Christologie

- Premier-né d'entre les hommes, en lequel s'est incarné la deuxième Personne de la Sainte Trinité, par union hypostatique.
- caractères communs avec Dieu** : SumTh 24465, g20012
- caractères communs avec les hommes** : SumTh 24465
- distant de Dieu et des hommes** : SumTh 24473, c124003, g20012
- égalité à Dieu** : SumTh 24466
- égalité aux hommes** : SumTh 24466
- étude** : SumTh 24478
- Fils unique de Dieu** : SumTh 24468, 24474, c124004
- juge en tant qu'homme** : SumTh g20017-g20018
- médiateur en tant qu'homme** : SumTh 24468-24476, c124001-c124004, g20008-g20019
- médiation en raison de la grâce d'union** : SumTh g20015-g20016, g20018
- médiateur entre Dieu et les hommes** : SumTh 24999-24476, c124000-c124004,

- g20000-g20007
- médiation de condignité** : SumTh g20003, g20005, g91001, g91006
- médiation première** : Mario 552, 554, SumTh g91004
- mérite parfait** : Mario 552, SumTh g91004
- miracles** : SumTh 24538
- mission** : SumTh 24534
- mort réconciliatrice du genre humain** : SumTh 24461, c124000, g20002
- nature de sa médiation** : SumTh g20013
- nature humaine passible** : Mario 3, SumTh c124003
- obéissance au Père** : Mario 553
- office d'unir Dieu et les hommes** : SumTh 24473, g20003
- parfaitement Dieu** : SumTh 24469, 24472, 24475
- parfaitement homme** : SumTh 24469, 24475
- participation à la médiation du –** : SumTh 24462, c124000, g20002, g20004
- personne unique** : SumTh 24468
- plénitude de grâce** : SumTh 24474, 24529, 24534
- polyglotte** : SumTh c125005-c125006
- prédestination providentielle** : SumTh 24534
- prêtre** : SumTh 24457, g20010, g20015
- principe de la grâce** : SumTh 24533, c125002
- prophète** : SumTh 24457
- réconciliateur du genre humain** : SumTh 24470, g20009, g20018
- royauté en tant qu'homme** : SumTh g20016
- satisfaction du péché** : SumTh 24470, 24476, c124003, g20003, g20013-g20014
- satisfaction parfaite** : Mario 552
- subordination de sa volonté humaine à celle divine** : SumTh g20010, g20013
- substance unique** : SumTh 24468
- unique médiateur parfait** : SumTh 24460-24461, c124000, g20002
- universalité de la médiation en tant que Dieu** : SumTh c124004
- usage de la grâce** : SumTh c125005
- valeur infinie des actes** : SumTh g20018, g91004
- vie centrée sur la passion** : Mario 553

christologie *christologia, -æ*
Théologie dogmatique spé-

ciale

- Partie de la théologie étudiant Notre-Seigneur
- division** : Mario 13
- matière** : Mario 13
- partie de la théologie dogmatique** : Mario 2

concile *concilium, -i*

Ecclésiologie

- Assemblée d'évêques.
- infaillibilité subordonnée** : Mario 9

concile œcuménique

Concilium œcumenicum

Sources de la Révélation

- Assemblée d'évêques pouvant constituer un lieu théologique directif sous certaines conditions.
- fonction** : Mario 9
- infaillibilité** : Mario 9
- lieu théologique** : Mario 8
- règles d'infaillibilité** : Mario 11

création *creatio, -onis (f.)*

Théologie dogmatique spéciale

- Acte propre au créateur, désignant communément les six premiers jours de la création.
- fin** : SumTh 24531, g462

D

démon *dæmon, -is (m.)*

Théologie dogmatique spéciale

- Ange déchu après avoir failli lors de l'épreuve angélique.
- caractères communs avec Dieu** : SumTh 24458, 24465
- caractères communs avec les hommes** : SumTh 24458, 24465

Dieu le Saint-Esprit

Deus Spiritus Sanctus

Théologie dogmatique spéciale

- Troisième Personne de la Sainte Trinité, procédant du Père et du Fils.
- égalité parfaite à Dieu** : SumTh 24466
- principe de notre intercession à Dieu** : SumTh 24459, 24467, g20007

E

Eglise Catholique (Sainte)

Ecclesia Catholica (Sancta)

Sources théologiques

- Société religieuse instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour garantir le dépôt de la Révélation.
- lieu théologique** : Mario 8
- modes d'infaillibilité** : Mario

9

- règles d'infaillibilité** : Mario 11

enseignement

instructio, -nis (f.)

Education

- Action par laquelle un homme apporte son savoir à un autre homme, par raisonnement.
- acte de sagesse** : SumTh 24531

extrême *extremum, -i*

Logique

- Terme ultime d'une suite.
- union par un moyen-terme** : SumTh 24461, c124000

F

femme *femina, -æ*

Politique

- Compagne de l'homme.
- enseignement public interdit** : SumTh 24537, c125006

feu *ignis, -is (m.)*

Chimie

- Réaction calorifique et lumineuse produisant la combustion des corps, classée par les premiers philosophes parmi les quatre premiers éléments.
- perfection** : SumTh 24535

G

genre *genus, -eris (n.)*

Logique

- Premier prédicable universel d'un sujet, exprimant son tout univoque.
- participation par proximité** : SumTh 24533, c125002

grâce *gratia, -æ (f.)*

Théologie morale générale

- Qualité surnaturelle nous disposant au bien par les mérites de Notre-Seigneur.
- fonction de la mission providentielle** : SumTh 24534

grâce de chef *gratia capitis*

Christologie

- Qualité surnaturelle propre à Notre-Seigneur en tant qu'il est le Premier-né.
- fondement sur la grâce d'union** : SumTh g20018

H

histoire

Sources théologiques

- Science employée pour garantir le dépôt de la Révélation
- infaillibilité relative** : Mario 10
- méthode à employer** : Ma-

rio 11

L

lieu théologique

locus theologicus

Théologie dogmatique fondamentale

- Partie de la théologie garantissant l'autorité de la Révélation, et d'où la théologie puise son fondement.
- division** : Mario 8-10

M

Magistère

Sources théologiques

- Organe directif de l'Eglise garantissant l'autorité des sources de la Révélation formelle.
- distinction des textes** : Mario 11
- règles d'infaillibilité** : Mario 11

Marie [cf *Vierge Marie*]

mariologie *mariologia, -æ*

Théologie dogmatique spéciale

- Partie de la théologie dogmatique enquêtant sur les vérités concernant la Très Sainte Vierge Marie.
- fondement de notre culte** : Mario 6
- complément à la christologie** : Mario 5, 13
- définition** : Mario 2-4
- division** : Mario 12-17, SumTh 24481
- genre** : Mario 2
- hérésies contre la –** : Mario 6
- lumière de la Révélation** : Mario 2, 6-7
- matière** : Mario 2-3, 12-17
- nécessité** : Mario 5-7
- partie de la théologie dogmatique** : Mario 2, 5
- sources théologiques** : Mario 8

médiateur

mediator, -is (m.)

Politique

- Personne intervenant pour réunir deux parties.
- distant des deux extrêmes** : SumTh 24472, c124003, g20012
- intercession entre deux extrêmes** : SumTh 24459, 24461, c124000, g20011
- office propre d'unir** : SumTh 24461, 24472, c124000, c124003, g20003, g20011

mérite *meritum, -i*

Théologie morale fondamentale

Fruit attaché à un acte moralement bon.

- *fondement à toute satisfaction* : Mario 550

miracle *miraculum, -i*

Apologétique

Fait non explicable par les seules lois naturelles.

- *acte de la grâce sanctifiante* : SumTh 24531
- *fin* : SumTh 24538

N

Notre-Dame [cf *Vierge Marie*]

P

pape *papa, -æ (m.)*

Sources théologiques

Autorité magistérielle garantissant l'infailibilité de la Révélation sous certaines conditions.

- *distinction des textes* : Mario 11
- *fonction* : Mario 9
- *infailibilité* : Mario 9, 11
- *règles d'infailibilité* : Mario 11
- *lieu théologique* : Mario 8

patristique [cf *patrologie*] *patristica, -æ*

patrologie *patrologia, -æ*

Sources théologiques

Source secondaire manifestant sans infailibilité une doctrine révélée.

- *infailibilité relative* : Mario 9
- *lieu théologique* : Mario 8

perfection *perfectio, -nis (f.)*

Ontologie

Etat de ce qui se trouve totalement en acte.

- *degrés de* : SumTh 24535
- *imperfectible* : SumTh 24530

perfection de disposition *perfectio dispositionis*

Ontologie

Degré de convenance d'une matière à sa forme.

- *définition* : SumTh 24535

perfection de fin *perfectio finis*

Ontologie

Degré de convenance d'un être à l'égard de sa fin

- *définition* : SumTh 24535

perfection de forme *perfectio formæ*

Ontologie

Degré de convenance d'une forme à un être.

- *définition* : SumTh 24535

pontife *pontifex, -icis (m.)*

Ecclésiologie

Proposition immédiate non-nécessaire.

- *Souverain* – [cf *pape*]

prêtre *sacerdos, -tis (m.)*

Culte public

Ministre du véritable culte divin et des sacrements.

- *médiateur entre Dieu et les hommes* : SumTh 24457, 24463, g20004
- *ministre de Dieu* : SumTh 24463, g20004
- *ministre du sacrement* : SumTh 24463

prophète *propheta, -æ (m.)*

Culte public

Homme inspiré par Dieu, particulièrement pour annoncer l'avenir.

- *médiateur entre Dieu et les hommes* : SumTh 24457, 24463, g20004
- *ministre de Dieu* : SumTh 24463
- *préfiguration du Christ* : SumTh 24463, g20004

R

raison *ratio, -nis (f.)*

Sources théologiques

Source employée pour garantir le dépôt de la Révélation.

- *infailibilité relative* : Mario 10
- *règles d'infailibilité* : Mario 11

rareté *raritas, -atis (f.)*

Ethique

Qualité d'un principe peu fréquent dans les actes humains.

- *raison de nullité* : SumTh c125005

Rédemption *Redemptio, -nis (f.)*

Christologie

Œuvre de rachat des âmes opérée par Notre-Seigneur par sa venue sur terre.

- *lien à la croix* : Mario 553
- *œuvre du Christ* : SumTh g20002
- *rachat du péché* : Mario 554
- *réparation infinie* : Mario 554, SumTh g20015

Révélation *Revelatio, -nis (f.)*

Sources théologiques

Dépôt de la foi clos à la mort du dernier Apôtre, et transmis par la Tradition et la Sainte Ecriture sous le sceau du Magistère fidèle.

- *division des sources* : Mario 8
- *infailibilité* : Mario 8

▪ *source théologique* : Mario 8

S

sagesse *sapientia, -æ*

Sources théologiques

Source employée pour garantir le dépôt de la Révélation.

- *infailibilité relative* : Mario 10
- *règles d'infailibilité* : Mario 11

Monastique

Vertu intellectuelle qui nous fait connaître la causalité lointaine d'une chose.

- *préférable à la science* : Mario 7

saint (ou juste) *sanctus, -i; justus, -i*

Théologie morale

Bienheureux ayant montré une vie vertueuse sur Terre.

- *mérite d'application par convenance* : SumTh g91008

Sainte Ecriture *Sacra Scriptura*

Exégèse

Recueil de la Révélation écrite reconnue par le Concile de Trente comme d'inspiration divine.

- *règles d'interprétation* : Mario 11
- *sens multiples* : Mario 9
- *source de la Révélation* : Mario 8

satisfaction *satisfactio, -is (f.)*

Christologie

Réparation adéquate en justice par le Christ des péchés des hommes commis envers Dieu.

- *fondement* : Mario 550

T

théologie (ou sagesse sur-naturelle)

theologia, -æ (f.); sapientia supernaturalis

Sources théologiques

Source secondaire manifestant sans infailibilité une doctrine révélée.

- *infailibilité relative* : Mario 9
- *lieu théologique* : Mario 8
- *lieux* – [cf *lieux* –]

Sagesse

Science de la connaissance de Dieu et de ce qui s'y rapporte, à la lumière de la révélation virtuelle.

- *lieux* – [cf *lieux* –]
- *matière en rapport à Dieu* : Mario 3
- *nécessité* : Mario 7
- *sources* : Mario 8

▪ *lumière de la Révélation* : Mario 2

- *unité* : Mario 2

Tradition *Traditio, -nis (f.)*

Sources théologiques

Organe de la transmission orale du dépôt de la Révélation non-scripturaire.

- *définition* : Mario 9
- *établie par le Magistère* : Mario 11
- *intégrité* : Mario 9
- *source de la Révélation* : Mario 8
- *universalité de doctrine* : Mario 11

U

union hypostatique *unio hypostatica*

Christologie

Union réelle du Verbe avec une nature humaine en Jésus-Christ.

- *fondement du pouvoir du Christ* : SumTh g20016-g20017
- *lien avec la grâce habituelle* : SumTh g20015
- *opinions chez les thomistes* : SumTh g20015
- *principale grâce du Christ* : SumTh g20015
- *union des deux natures en une seule personne* : SumTh g20016

V

vain *vanus, -a, -um*

Cosmologie

Qualité de ce qui n'a aucune raison d'être.

- *absence dans la création* : SumTh 24531

Vierge Marie (Bienheureuse) *Beata Maria Virgo*

Mariologie

Mère de Dieu qui n'a jamais connu la domination du péché en son âme.

- *acte non théandrique* : SumTh g91004
- *auxiliaire du Christ* : Mario 551, 554, SumTh g91001, g91006, g91008
- *cause dispositive de la Rédemption* : SumTh g91004
- *cause secondaire de la Rédemption* : SumTh g91004
- *comparaison aux anges* : SumTh c125003-c125004
- *compassion* : Mario 550-551
- *consentement à la rédemption* : Mario 553, SumTh g91003
- *corédemptrice* : Mario 551, 553-554, SumTh g91002-g91004, g91007-g91008
- *degrés de perfection en grâce* : SumTh 24530, 24535-24536, c125004

▪ *don de prophétie* : SumTh 24538

- *enseignement* : SumTh 24531, 24537, c125006-c125007

▪ *intercession pour les hommes* : SumTh g91003

▪ *fondement de ses prérogatives* : Mario 3-4

▪ *glorification* : SumTh 24536

▪ *immaculée conception* : SumTh 24536

▪ *médiation contingente* : Mario 552

▪ *médiation de convenance* : Mario 550, 552, 554, SumTh g20005, g91001, g91003-g91006

▪ *médiation subordonnée au Christ* : SumTh g20005

▪ *médiatrice universelle de Dieu* : Mario 550, 552, SumTh g20005, g91001-g91003, g91006, g91008

▪ *Mère de Dieu* : Mario 3-4, 550

▪ *Mère des hommes* : Mario 553

▪ *mérite pour les hommes* : Mario 550-551, SumTh g91006-g91008

▪ *mérites reçus du Christ* : SumTh g91006

▪ *miracles* : SumTh 24531, 24538, c125005

▪ *nouvelle Eve* : SumTh g91001

▪ *office envers les hommes* : SumTh g20005, g91006-g91008

▪ *perfection* : SumTh 1539, 24530, 24535-24536

▪ *plénitude de grâce* : SumTh 24529-24538, c125000-c125007

▪ *première créature* : Mario 5

▪ *prérogative* : Mario 4

▪ *principe de l'humanité du Christ* : SumTh 24533

▪ *primauté relative* : Mario 552

▪ *proximité au Christ* : SumTh 24533, c125002-c125004

▪ *rédemption préservatrice par le Christ* : SumTh g91004-g91006

▪ *reine* : Mario 551

▪ *rejailissement de grâce sur les hommes* : SumTh 24535

▪ *rôle éminent* : Mario 6

▪ *sagesse* : SumTh 24531, 24537

▪ *satisfaction pour le péché* : Mario 550, SumTh g91001-g91002, g91008

▪ *satisfaction subordonnée au Christ* : Mario 552, SumTh g91006

▪ *soumission à la volonté divine* : SumTh g91003

▪ *usage de la grâce* : SumTh 24531, 24537-24538, c125005

▪ *vie centrée sur le Christ* : Mario 553

Liste des principes cités

classés selon l'ordre logique

* Nous indiquons ici l'ensemble des principes mentionnés dans le présent cahier, qu'il s'agisse d'une conclusion (indice **C** en dernière colonne) ou d'une simple énonciation (indice **P** en dernière colonne). Les numéros renvoient à l'émargement principal de nos éditions. La nature desdits principes est également précisée : avec un **D**, lorsqu'il s'agit d'une définition (principe de compréhension) ; et un **E**, lorsqu'il s'agit d'une division (principe d'extension). L'ordre suivi, enfin, est l'ordre logique de division du savoir, selon l'état actuel de nos connaissances. L'objet d'étude de ce numéro est surligné sur **fond jaune**, et reprends l'ensemble de nos publications.

0 | De la Sagesse

1 | De la Théologie Sacrée (ou Sagesse surnaturelle ; ou Doctrine Sacrée)

> Définition :

> 1 | Cause matérielle : Tout ce qui se rapporte à Dieu

Réf. : saint Thomas, I^o, q. I, a. 7

D- La théologie a pour matière Dieu. Mario 2 (P)

D- La théologie considère tout en rapport à Dieu. Mario 3 (P)

D- La théologie a pour principes les vérités révélées. Mario 2 (P)

> 2 | Cause formelle : La lumière de la Révélation divine virtuelle

D- La théologie ne forme qu'une seule science, puisque toutes les vérités sont connues sous une raison unique. Mario 2 (C)

D- La théologie a pour raison unique la révélation virtuelle. Mario 2 (P)

1.1 | De la Théologie pratique (ou Discipline surnaturelle)

1.1.1 | De la Théologie mystique (ou Culte divin)

1.1.1.1 | Du Culte extérieur

> Définition :

> 1.1 | Cause instrumentale : Le prêtre

D- Les prêtres et les prophètes de la Loi ancienne sont médiateurs entre Dieu et les hommes de manière dispositive et ministérielle. SumTh 24457, 24463, g20004 (C)

D- Les prêtres de la Loi nouvelle sont médiateurs entre Dieu et les hommes en tant que ministres du vrai médiateur. SumTh 24457, 24463, g20004 (C)

D- Les prêtres confèrent les sacrements au nom du vrai médiateur. SumTh 24463 (P)

1.1.2 | De la Théologie morale

1.1.2.1 | De l'Ecclésiologie

1 / L'histoire de l'Eglise | De historia Ecclesiae

1.1 | Les temps apostoliques | De temporibus apostolicis

D- Le Saint-Esprit enseigne les Apôtres sur tout ce qui regarde la foi. SumTh c125007 (P)

D- Les Apôtres œuvrèrent au salut des âmes. SumTh g91007 (P)

1.1.2.2 | De la Monastique théologique

1.1.2.2.1 | De la Théologie morale fondamentale

1 / La grâce

> Définition :

> 1 | Cause finale : Le mérite

D- Le mérite est le fondement prérequis à toute satisfaction. Mario 550 (P)

> 2 | Cause efficiente : Infuse par Dieu

D- Chacun reçoit de Dieu la grâce correspondant à la mission pour laquelle il l'a choisi. SumTh 24534 (P)

1.2 | De la Théologie dogmatique

1.2.1 | De la théologie dogmatique spéciale

1.2.1.1 | De Dieu en lui-même

1.2.1.1.1 | De Dieu en tant qu'il est trine

1.1 / Du Saint-Esprit

1.1.1 | En lui-même

D- Le Saint-Esprit est parfaitement Dieu. SumTh 24467 (P)

1.1.2 | En rapport aux hommes

1.1.2.1 | Sa mission

D- Le Saint-Esprit intercède pour les hommes en tant qu'il nous pousse à intercéder. SumTh 24459, g20007 (P)

D- Le Saint-Esprit n'est pas médiateur entre Dieu et les hommes. SumTh 24467, g20007 (C)

1.2.1.2 | De Dieu en rapport aux autres

1.2.1.2.1 | De Dieu Créateur

1.2.1.2.1.1 | Des créatures

1.2 / L'ange

> Définition :

> 1 | Genre : une créature

D- La théologie a pour matière les anges. Mario 5, 7 (P)

1.2.1 | En lui-même

D- Les anges participent davantage aux bontés divines que les hommes. SumTh 24533 (C)

D- Les bons anges partagent certains caractères communs avec Dieu, mais non avec les hommes. SumTh 24464 (P)

1.2.2 | En rapport à Dieu

D- Les anges sont les plus proches de Dieu.

SumTh 24533 (P)

1.2.3 / En rapport aux hommes

D- Les bons anges s'apparentent à des médiateurs en tant qu'ils sont inférieurs à Dieu et supérieurs aux hommes.

SumTh 24464, g20006 (P)

D- Les bons anges exercent l'office de médiateur de manière dispositive et ministérielle.

SumTh 24464, g20006 (P)

1.3 / Le démon

1.3.1 / En lui-même

D- Les démons partagent certains caractères communs avec Dieu et avec les hommes.

SumTh 24458, 24465 (P)

1.3.2 / En rapport aux hommes

D- Les démons s'interposent comme des médiateurs pour séparer les hommes de Dieu.

SumTh 24458, 24465 (P)

1.2.1.2.2 | De Dieu Rédempteur

1.2.1.2.2.1 | De la Christologie

> Division :

> 1 | Division matérielle : L'être et l'agir du Christ

E- La christologie traite de l'union hypostatique, puis de la mission du Christ.

Mario 13 (P)

1 / Son être

> Définition :

> 1 | Cause finale : L'œuvre de Rédemption

CS n°80

Cause finale : La libération du genre humain

D- La Rédemption permet la libération des hommes du péché et leur restauration.

SumTh g91006 (P)

D- Le Christ destina à notre salut tous ses actes et toute sa vie en lien avec sa passion.

Mario 553 (P)

D- Le Christ a assumé la nature humaine en vue de nous racheter.

Mario 3 (P)

Cause efficiente réalisatrice suffisante : Le Christ en tant que Rédempteur

D- Le Christ ôte le péché de par son autorité en tant qu'il est Dieu.

SumTh 24470, 24476, c124004 (P)

D- Le Christ a satisfait pour le péché en tant qu'il est homme.

SumTh 24476, c124004, g20013-g20014 (P)

Cause efficiente auxiliaire exécutive : Notre-Dame

D- Notre-Dame est corédemptrice du genre humain.

Mario 551 (P), SumTh g91003 (C)

D- Notre-Dame mérita d'être associée à la rédemption de nos péchés par le Christ.

SumTh g91001-g91002 (C), g91004 (P)

Cause matérielle : Le genre humain déchu

D- Le Christ a accompli l'œuvre de rédemption pour le rachat de tous les hommes.

SumTh g20002 (P)

Cause formelle : La satisfaction

D- La satisfaction du Christ est de dignité et d'équivalence, parfaitement suffisante et surabondante.

Mario 552 (P)

D- La satisfaction du Christ est première et celle de laquelle toutes les autres dépendent.

Mario 552 (P)

D- La satisfaction du Christ est la seule entièrement universelle à toute notre nature.

Mario 552 (P)

D- Le Christ a satisfait pour tous les hommes par sa passion sous un mode parfait et de condignité.

Mario 550 (P)

D- En tant que prêtre et médiateur, le Christ doit offrir une rédemption de valeur infinie.

SumTh g20015 (P)

D- Le Christ peut poser des actes théandriques de valeur infinie, en raison de sa grâce d'union.

SumTh g20018 (P)

D- L'acte théandrique de valeur infinie du Christ était nécessaire pour la Rédemption.

SumTh g91004 (P)

D- Le Christ a mérité l'acquisition et l'application de toutes les grâces et satisfait pour tous les hommes, de condignité.

SumTh g91006 (P)

D- Le Christ a mérité de condignité la prédestination de Notre-Dame, excepté sa maternité divine.

SumTh g91006 (C)

1.1 / En lui-même

1.1.1 / Son union hypostatique

1.1.1.1 / La coexistence de ses deux natures

1.1.1.1.1 / Sa nature divine

D- Le Christ partage avec Dieu la béatitude.

SumTh 24465 (P)

D- Le Christ convient avec le Père et le Fils, en tant qu'il est Dieu.

SumTh 24469, 24472, 24475, c124003, g20012 (P)

D- Le Christ a été prédestiné à être le Fils de Dieu.

SumTh 24534 (P)

D- Le Christ est formellement l'oint du Père en raison de sa grâce d'union.

SumTh g20015 (P)

1.1.1.1.2 / Sa nature humaine

D- Le Christ est le chef du genre humain.

Mario 554 (P)

D- Le Christ convient avec tous les hommes, en tant qu'il est homme.

SumTh 24469 (P)

D- Le Christ a assumé la nature humaine dans une chair passible et mortelle.

Mario 3 (P)

D- Le Christ partage avec les hommes la nature mortelle.

SumTh 24465 (P)

D- C'est en raison de sa plénitude de grâce que le Christ est constitué au-dessus de tous les hommes.

SumTh 24474-24475 (P)

D- C'est de la grâce d'union du Christ que découle sa grâce de chef (*gratia capitis*).

SumTh g20015 (P)

D- Le Christ est aussi juge en tant qu'homme en raison de sa grâce d'union.

SumTh g20017-g20018 (P)

D- Le pouvoir judiciaire du Christ s'étend à toutes les créatures.

SumTh g20017-g20018 (P)

1.1.1.2 / Son unique personne divine

D- Le Christ n'a qu'une seule personne et une seule substance.

SumTh 24468 (P)

1.1.2 / Conséquences de cette union hypostatique

1.1.2.1 / Sa grâce

D- C'est de la grâce d'union du Christ que découle sa plénitude de grâce habituelle.

SumTh g20015 (P)

D- Le Christ est le principe de la grâce.

SumTh 24533, c125002 (P)

D- Le Christ a la plénitude de grâce en raison de sa nature divine.

SumTh 24474 (P)

D- La grâce provient des mérites du Christ.

SumTh g91004 (P)

D- Le Christ est l'auteur de la grâce par sa divinité.

SumTh 24533, c125002 (P)

D- Le Christ est l'instrument de la grâce par son humanité.

SumTh 24533, c125002 (P)

D- Le Christ a en propre d'avoir la plénitude de grâce pour qu'elle rejaillisse sur tous.

SumTh 24529, 24534 (C)

D- Le Christ reçut le don de sagesse de manière éminente.

SumTh 24537 (P)

D- Le Christ reçut la grâce des miracles de manière éminente.	SumTh 24537 (P)
D- Le Christ reçut la grâce des prophéties de manière éminente.	SumTh 24537 (P)
D- Le Christ n'a pas eu tous les usages de la grâce.	SumTh c125005 (P)
D- Le Christ n'a pas parlé toutes les langues en acte.	SumTh c125005-c125006 (P)

1.2 / En rapport à Dieu

1.2.1 / De Dieu envers lui

1.2.2 / De lui envers Dieu : son sacerdoce

D- Le Christ est formellement prêtre en raison de sa grâce d'union.	SumTh g20015 (P)
D- Le Christ est prêtre et médiateur en tant qu'il est l'oint du Père.	SumTh g20015 (P)
D- Le Christ est prêtre et prophète.	SumTh 24457 (P)
D- Le Christ est prêtre en tant qu'homme.	SumTh g20010 (P)
D- Le Christ décida d'accomplir la volonté du Père dès son entrée en ce monde.	Mario 553 (P)

1.3 / En rapport aux hommes

1.3.1 / De lui envers les hommes

1.3.1.1 / Sa médiation universelle

CS n°80

> Définition :

> 1 | Genre : Un rapport de Notre-Seigneur envers les hommes

> 2 | Cause finale : L'union des hommes à Dieu

D- C'est par le Christ que les hommes ont été réconciliés avec Dieu.	SumTh 24461, 24470, g20018 (P)
--	--------------------------------

> 3 | Cause efficiente :

> 3.1 | Cause réalisatrice suffisante : Le Christ en tant que Médiateur

D- Il appartient en propre au Christ d'unir les hommes à Dieu.	SumTh 24461, c124000, g20003 (C)
D- Le Christ est le médiateur universel suprême.	SumTh g91004 (P)
D- Le Christ est médiateur universel de Dieu par condignité.	SumTh g20005 (P)
D- Le Christ est l'unique médiateur parfait entre Dieu et les hommes.	SumTh 24457-24467, c124000, g20000-g20007 (C)
D- Le Christ est formellement médiateur en raison de sa grâce d'union.	SumTh g20015-g20016, g20018 (P)
D- C'est en tant qu'homme que le Christ est médiateur entre Dieu et les hommes.	SumTh 24468-24476, c124001-c124004, g20008-g20019 (C)
D- Le Christ n'est pas médiateur en tant qu'il est Dieu.	SumTh 24469, g20012 (P)

> 3.2 | Cause auxiliaire exécutive : Notre-Dame

D- Notre-Dame est médiatrice de toutes grâces.	Mario 550, SumTh g91001-g91003 (C)
D- Seule Notre-Dame peut être dite à proprement Médiatrice universelle.	SumTh g91008 (C)

> 3.3 | Cause dispositive : Certaines créatures comme les anges, les prêtres et les prophètes

D- Certains hommes ou anges sont qualifiés de médiateurs de manière relative, par coopération de manière dispositive ou ministérielle à la médiation parfaite du Christ.	SumTh 24461, c124000, g20002, g20004 (C)
--	--

> 4 | Cause matérielle : Les termes extrêmes que sont Dieu et les hommes

D- En tant qu'homme, le Christ demeure distant de Dieu par sa nature, et des hommes par sa dignité de grâce et de gloire.	SumTh 24473, c124002-c124003, g20011-g20012 (P)
---	---

> 5 | Cause formelle : Sa médiation de dignité (de condigno)

D- Le Christ a réconcilié les hommes avec Dieu en ôtant le péché.	SumTh 24470, g20002, g20009, g20014 (P)
D- C'est par sa mort que le Christ a réconcilié les hommes avec Dieu.	SumTh 24461, c124000 (P)
D- La médiation du Christ implique une subordination de sa volonté humaine envers sa volonté divine.	SumTh g20010, g20013 (P)
D- Le Christ n'a pas reçu des hommes les dons qu'il présente à Dieu en leur nom.	SumTh c124003 (P)

1.3.1.2 / Sa royauté universelle

D- Le pouvoir royal du Christ découle de sa grâce d'union.	SumTh g20016 (P)
--	------------------

1.3.2 / Des hommes envers lui

> Définition :

> 1 | Cause formelle : Une dette envers le Christ

D- Tout le monde a une certaine obligation envers Dieu en raison de sa passion.	Mario 551 (P)
---	---------------

2 / Sa vie

2.1 / Sa vie publique

D- C'est au Christ et à ses disciples qu'il revenait de faire des miracles en ce temps afin d'en confirmer la doctrine.	SumTh 24538 (C)
D- Même saint Jean-Baptiste n'a fait aucun miracle durant sa vie.	SumTh 24538 (P)

2.1.1 / Sa mort

D- Sur la croix, le Christ s'avère le Pontife de la Loi Nouvelle.	Mario 554 (P)
D- Sur la croix, le Christ offre une réparation infinie pour nos péchés.	Mario 554 (P)
D- Sur la croix, le Christ mérita pour tous les grâces de salut.	Mario 554 (P)
D- C'est de la grâce d'union du Christ que son sacrifice est formellement de valeur infinie.	SumTh g20015 (P)

1.2.1.2.2.2 | De la Mariologie

CS n°80

> Définition :

> 1 | Genre : Théologie dogmatique sur Dieu Rédempteur

D- La mariologie est une partie de la théologie.	Mario 2 (C)
D- La mariologie est une partie organique de la théologie dogmatique.	Mario 2 (C)
D- La mariologie s'avère nécessaire pour comprendre l'œuvre de la Création.	Mario 5 (C)
D- La mariologie est le complément nécessaire de la christologie.	Mario 5, 13 (P), Mario 2 (C)

> 2 | Cause finale : La connaissance de Notre-Dame

D- La mariologie s'avère également nécessaire pour notre culte envers Notre-Dame.	Mario 6 (P)
---	-------------

> 3 | Cause efficiente : Le mariologue

> 4 | Cause matérielle : Notre-Dame

D- La mariologie a pour matière la Mère du Dieu-Rédempteur en tant que telle, et tout ce qui s'y rattache.	Mario 2-3 (P)
--	---------------

D-	Le rôle de Notre-Dame est réel et universel, et le plus éminent après Dieu.	Mario 6-7 (C)
> 5	Cause formelle : La lumière de la Révélation divine virtuelle	
D-	La mariologie s'appuie sur les mêmes sources que toute la théologie.	Mario 8 (P)
D-	La mariologie a pour source et principes la Révélation divine formelle, soit les vérités révélées.	Mario 6 (P), Mario 2 (C)
D-	Nous ne pouvons avoir une connaissance exacte de la Mère de Dieu qu'à partir de la Révélation.	Mario 2 (P)
D-	La mariologie acquise sur les principes de la foi, est certaine.	Mario 7 (P)
>	Erreurs :	
> 1	Erreur par excès : Maximiser la dignité et le rôle de Notre-Dame	
> 2	Erreur par défaut : Minimiser la dignité et le rôle de Notre-Dame	
D-	Les protestants minimisent le rôle de Notre-Dame.	Mario 6 (P)
D-	Les grecs séparés rejettent une mariologie plus complète et plus développée.	Mario 6 (P)
D-	Les rationalistes font passer Notre-Dame pour légendaire.	Mario 6 (P)
>	Division :	
> 1	Division matérielle : L'être et l'agir de Notre-Dame	
1 / Son être		
>	Division :	
> 1	Cause finale : La maternité divine du Sauveur	
D-	La maternité divine est la raison de toutes les autres prérogatives de la Bienheureuse Vierge Marie.	Mario 3-4 (C)
D-	La maternité divine constitue le suprême degré d'élévation surnaturelle.	Mario 4 (C)
D-	La Bienheureuse Vierge Marie a pour relation propre et spécifique d'être la Mère de Dieu.	Mario 3 (P)
D-	C'est de sa Mère que le Christ a assumé la nature humaine.	Mario 3 (P)
> 2	Division formelle : En elle-même et en rapport aux autres	
E-	La mariologie se divise selon qu'on considère Notre-Dame en elle-même ou en rapport aux autres.	Mario 12-13 (P)
1.1 / Marie en elle-même		
>	Définition :	
> 1	Cause finale : La gloire de Marie	
D-	On retrouve en Notre-Dame les trois degrés de perfection, que son sa sanctification, la conception du Christ et sa glorification.	SumTh 24535-24536 (C)
1.1.1 / Son Immaculée conception		
>	Définition :	
> 1	Cause efficiente : La rédemption préservatrice du Christ	
D-	Notre-Dame fut racheté par la rédemption préservatrice et non libératrice du Christ.	SumTh g91004-g91006 (P)
>	Division :	
> 1	Division formelle : Son âme et son corps	
E-	La mariologie considère la substance de Notre-Dame du point de vue de son corps et de son âme.	Mario 12 (P)
1.1.2 / Conséquences à cette Immaculée conception		
>	Division :	
> 1	Division formelle : Les perfections de Notre-Dame	
E-	De manière absolue, la mariologie considère Notre-Dame d'un point de vue positif et négatif, selon les perfections qu'elle a et les imperfections qu'elle n'a pas.	Mario 15 (P)
1.1.2.1 / La plénitude de grâce de Notre-Dame		
>	Définition :	
> 1	Cause finale : Le mérite	
D-	En Notre-Dame se trouve un mérite de convenance.	Mario 550 (P)
D-	Les autres saints que Notre-Dame méritent de convenance l'application, mais non l'acquisition des grâces.	SumTh g91008 (C)
D-	Notre-Dame n'a pas pu mériter l'acquisition de toutes les grâces pour elle-même.	SumTh g91005-g91006 (P)
> 2	Cause formelle : La plénitude de grâce de Notre-Dame	
D-	Notre-Dame est remplie de toutes grâces.	Mario 554 (P)
D-	Notre-Dame est pleine de grâce en intensité et en extension.	SumTh c125001 (P)
D-	Notre-Dame a obtenu la plus parfaite plénitude de grâce après Notre-Seigneur.	SumTh 24529-24538, c125000-c125007 (C)
D-	La grâce initiale de Notre-Dame fut supérieure à celle des autres hommes, mais non à la béatitude des anges.	SumTh c125003 (C)
D-	Notre-Dame jouit d'une grâce finale (au Ciel) supérieure à celle des anges.	SumTh c125004 (P)
D-	Notre-Dame n'a pas reçu tous les usages de toutes ses grâces, mais seulement ceux qui convenaient à sa condition.	SumTh 24531, 24537, c125005 (P)
D-	Notre-Dame a continué de recevoir des grâces après sa conception.	SumTh 24530, c125004 (P), 24535-24536 (C)
>	Division :	
> 1	Division formelle : Les différentes grâces particulières de Notre-Dame	
D-	Notre-Dame reçut le don de sagesse de manière éminente.	SumTh 24537 (P)
D-	Notre-Dame reçut la grâce des prophéties de manière éminente.	SumTh 24537 (P)
D-	Notre-Dame n'a pas eu l'usage du don de prophétie.	SumTh 24538 (P)
D-	Notre-Dame reçut la grâce des miracles de manière éminente.	SumTh 24537 (P)
1.2 / Marie en rapport aux autres		
>	Division :	
> 1	Division formelle : En rapport au Créateur et en rapport aux créatures	
E-	Relativement aux autres, la mariologie considère Notre-Dame par rapport à Dieu et par rapport aux hommes.	Mario 12-13 (P)
1.2.1 / En rapport à Dieu		
>	Définition :	
> 1	Cause matérielle : Dieu	
D-	Les anges demeurent plus proches de Dieu selon la déité, et Notre-Dame de Dieu selon l'humanité.	SumTh c125003 (P)
1.2.1.1 / En rapport au Fils : la Mère		

> Définition :**> 1 | Cause matérielle : Le Fils**

D- Notre-Dame est la créature la plus proche du Christ. SumTh 24533-24534, c125002, c125004 (P)

D- Notre-Dame fut choisie comme auxiliaire du Christ à l'œuvre de salut. Mario 551, SumTh g91001, g91008 (P)

D- C'est de Notre-Dame que le Christ a reçu la nature humaine. SumTh 24533-24534 (P)

> Division :**> 1 | Division matérielle : Les différents rapports à Notre-Seigneur**

E- Relativement à Notre-Seigneur, la mariologie considère la maternité de Notre-Dame. Mario 14 (P)

1.2.1.1.1 / Sa Maternité divine**1.2.1.1.2 / Sa Corédemption****CS n°80****> Définition :****> 1 | Genre : Un rapport envers Notre-Seigneur****> 2 | Cause finale : La libération du genre humain****> 3 | Cause efficiente :****> 3.1 | Cause réalisatrice principale : Le Christ****> 3.2 | Cause auxiliaire exécutive : Notre-Dame**

D- Notre-Dame est corédemptrice du genre humain. Mario 551 (P), SumTh g91003 (C)

D- Seule Notre-Dame peut être dite à proprement Corédemptrice. SumTh g91008 (C)

D- Notre-Dame ordonna tous ses mérites à l'œuvre de Rédemption et pour notre salut. Mario 550 (P)

D- Notre-Dame est cause seconde, subordonnée au Christ et dispositive de notre Rédemption. SumTh g91004 (C)

D- Notre-Dame fut associée au sacerdoce du Christ d'une manière comme ministérielle. Mario 554 (P)

> 4 | Cause matérielle : Le genre humain déchu**> 5 | Cause formelle : Sa satisfaction participée à celle du Christ et de convenance (*de congruo*)**

D- Notre-Dame mérita d'être associée à la rédemption de nos péchés par le Christ. SumTh g91001-g91002 (C), g91004 (P)

D- La satisfaction de Notre-Dame est seconde et découle de celle du Christ. Mario 552 (P)

D- La satisfaction de Notre-Dame n'est pas de soi nécessaire, et n'ajoute rien à celle du Christ. Mario 552 (C)

D- La Vierge Marie a satisfait par convenance avec le Christ pour tous les hommes. SumTh g20005, SumTh g91001, g91003-g91008 (P)

D- La satisfaction de Notre-Dame est de convenance, non équivalence et imparfaitement suffisante. Mario 552, 554 (P), Mario 550 (C)

D- La satisfaction de Notre-Dame est particulière à certains hommes déterminés, mais relativement universelle en rapport à tous les hommes tombés. Mario 552 (P)

D- La grandeur de la satisfaction de Notre-Dame doit être mesurée par son degré de charité, par sa dignité de Mère de Dieu, par sa plénitude de grâce et par la grandeur de ses douleurs. Mario 550 (P)

D- Notre-Dame n'a pas pu poser d'acte théandrique de réparation. SumTh g91004 (P)

D- Notre-Dame consentit dès le début à la volonté du Père, puis à l'œuvre de Rédemption du Christ. Mario 553 (P)

1.2.2 / En rapport aux anges**> Définition :****> 1 | Cause formelle : Reine et souveraine**

D- Notre-Dame est reine et souveraine des anges. Mario 7, SumTh c125004 (P)

1.2.3 / En rapport aux autres hommes**> Définition :****> 1 | Cause matérielle : Les hommes**

D- La Bienheureuse Vierge Marie a été élevée au-dessus de toutes créatures. Mario 5 (P)

> Division :**> 1 | Division formelle : Les différents rapports aux hommes**

E- Relativement aux hommes, la mariologie considère la maternité spirituelle de Notre-Dame et sa médiation universelle, ainsi que de notre culte envers elle. Mario 16-17 (P)

1.2.3.1 / Rapport de Notre-Dame envers les hommes**1.2.3.1.1 / Sa maternité spirituelle****> Définition :****> 1 | Cause efficiente : Son consentement initial à la Maternité divine**

D- C'est par son consentement initial que Notre-Dame commença d'être la Mère de tous les hommes. Mario 553-554 (P)

1.2.3.1.2 / Sa médiation universelle**CS n°80****> Définition :****> 1 | Genre : Un rapport de Notre-Dame envers les hommes****> 2 | Cause finale : L'union des hommes à Notre-Seigneur Jésus-Christ**

D- Notre-Dame se préoccupe de notre salut pour l'éternité. Mario 553 (P)

D- Notre-Dame destina à notre salut tous ses actes et toute sa vie en lien avec la passion du Christ. Mario 553-554 (P)

D- Désormais au ciel, Notre-Dame intercède pour tous les hommes. SumTh g91003 (P)

D- La Vierge Marie intercède et distribue les grâces pour tous les hommes. SumTh g20005 (P)

> 3 | Cause efficiente :**> 3.1 | Cause réalisatrice suffisante : Le Christ**

D- Le Christ est le médiateur universel suprême. SumTh g91004 (P)

> 3.2 | Cause auxiliaire exécutive : Notre-Dame

D- Notre-Dame est médiatrice de toutes grâces. Mario 550, SumTh g91001-g91003 (C)

D- Seule Notre-Dame peut être dite à proprement Médiatrice universelle. SumTh g91008 (C)

D- La Vierge Marie est la médiatrice universelle de Dieu par subordination au Christ. SumTh g20005 (C)

D- La Vierge Marie est médiatrice universelle de Dieu par convenance. SumTh g20005 (P)

D- Notre-Dame est le premier ministre de la distribution des grâces. SumTh g91001 (P)

> 3.3 | Cause dispositive : Certains créatures comme les anges, les prêtres et les prophètes

> 4 Cause matérielle : Les termes extrêmes que sont Dieu et les hommes	
> 5 Cause formelle : Sa médiation de convenance (<i>de congruo</i>)	
D- Notre-Dame a mérité l'acquisition et l'application de toutes les grâces.	SumTh g91001, g91003-g91008 (P)
D- Notre-Dame ordonna tous ses mérites à l'œuvre de Rédemption et pour notre salut.	Mario 550 (P)

1.2.3.1.3 / Reine des hommes

> Définition :	
> 1 Cause matérielle : Les hommes en tant que ses sujets	
D- Seule Notre-Dame obtint d'être associée au règne de Notre-Seigneur.	Mario 551 (C)

1.2.3.2 / Rapport des hommes envers Notre-Dame

> Définition :	
> 1 Cause efficiente : Une dette envers Notre-Dame	
D- Tout le monde a une certaine obligation envers Notre-Dame en raison de sa compassion.	Mario 551 (P)

2 / Sa vie

D- Il ne convenait pas que Notre-Dame fasse des miracles durant sa vie.	SumTh 24538, c125005 (P)
D- Durant la vie de Notre-Dame, le temps était à la confirmation de la doctrine du Christ.	SumTh 24538 (P)
D- Notre-Dame usa de la sagesse pour sa contemplation.	SumTh 24537 (P)
D- Notre-Dame n'usa pas de la sagesse pour l'enseignement en public.	SumTh 24537, c125006 (C)
D- Notre-Dame instruisit en privé les Apôtres sur les mystères la concernant.	SumTh c125007 (P)

2.1 / Sa maternité divine

2.1.1 / Son Annonciation

D- Notre-Dame a donné son consentement à l'Incarnation du Christ.	SumTh g91003 (P)
D- Notre-Dame nous a donné le Rédempteur lui-même.	SumTh g91003 (P)

2.1.2 / Sa compassion

D- Notre-Dame a compati aux douleurs du Christ.	SumTh g91001-g91003 (P)
D- Seule Notre-Dame a subi sa compassion avec le Christ.	Mario 551 (P)

1.2.2 | De la théologie dogmatique fondamentale

> Division :	
> 1 Division formelle : Dix lieux théologiques, regroupés en sept d'autorité divine (sources théologiques) et trois fondés sur la raison humaine (apologétique)	
E- La théologie s'appuie sur la Révélation comme source principale, et sur la raison humaine comme source secondaire et subordonnée.	Mario 8 (P)
E- On compte dix lieux théologiques au total.	Mario 8 (P)

1.2.2.1 | Des sources théologiques

> Définition :	
> 1 Cause finale : Garantir le dépôt authentique de la Révélation	
D- Les lieux théologiques propres contiennent ou attestent l'autorité de la Révélation divine.	Mario 8 (P)
> Division :	
> 1 Division formelle : Sept lieux théologiques, regroupés en cinq lieux infaillibles et deux lieux secondaires	
E- On compte sept lieux théologiques propres qui fournissent l'autorité de la Révélation divine.	Mario 8 (P)
E- Les lieux théologiques propres se divisent entre cinq lieux primaires et infaillibles, et deux lieux secondaires.	Mario 8 (P)

1.2.2.1.1 | Des lieux théologiques propres et infaillibles

> Division :	
> 1 Division formelle : Cinq lieux théologiques, regroupés en deux lieux constitutifs et trois lieux directifs	
E- Les lieux théologiques propres et infaillibles se divisent entre deux constitutifs et trois directifs.	Mario 8 (P)

1.2.2.1.1.1 | Des sources de la Révélation (ou des lieux théologiques constitutifs)

> Définition :	
> 1 Cause formelle : La lumière de la Révélation divine formelle	
D- Les lieux théologiques constitutifs contiennent les vérités révélées elles-mêmes.	Mario 8 (P)
> Division :	
> 1 Division formelle : La Tradition et la Sainte Ecriture	
E- On compte deux sources de la Révélation que sont la Tradition divine et la Sainte Ecriture.	Mario 8 (P)

1.2.2.1.1.1.1 | De la Tradition

> Définition :	
> 1 Genre : Une source de la Révélation	
D- La Tradition est l'organe essentiel dans la Loi Nouvelle de de transmission orale et de conservation de la doctrine.	Mario 9 (P)
> 2 Cause efficiente : Le traditionnaire	
E- Il faut distinguer soigneusement la Tradition divine qui nous a été transmis par Dieu ou les apôtres, des traditions humaines.	Mario 11 (P)
> 3 Cause matérielle : La Révélation intégrale	
D- La Tradition contient la Révélation intégrale.	Mario 9 (P)
> 4 Cause formelle : La lumière de la Révélation divine formelle orale	
D- La Tradition est un organe infaillible.	Mario 9 (P)
D- La Tradition divine doit être établie à partir du consensus moralement unanime du Magistère ou de l'universalité de la doctrine : soit théologiquement, soit historiquement, soit par prescription.	Mario 11 (P)

1.2.2.1.1.1.2 | De l'Exégèse

> Définition :	
> 1 Genre : Une source de la Révélation	
D- La plus solide théologie se fonde sur la Sainte Ecriture.	SumTh c125006 (P)
> 2 Cause formelle : La lumière de la Révélation divine formelle écrite	
D- La Sainte Ecriture doit être entendue dans son sens littéral ou spirituel et mystique.	Mario 9 (P)

D- La Sainte Ecriture doit être interprétée selon les règles de l'herméneutique.

Mario 11 (P)

1.2.2.1.1.2 | Du Magistère (ou de lieux théologiques directifs)

> Définition :

> 1 | Cause finale : Garder le dépôt de la Révélation et le transmettre aux fidèles

D- Les lieux théologiques propres et infaillibles directifs gardent le dépôt de la Révélation, et le transmet aux fidèles.

Mario 8 (P)

> Division :

> 1 | Division formelle : Trois lieux théologiques que sont l'Eglise dans sa croyance commune, le Souverain Pontife et le Concile œcuménique

E- On compte trois lieux théologiques propres et infaillibles directif, que sont l'Eglise dans sa croyance commune, le Souverain Pontife et le Concile œcuménique.

Mario 8 (P)

1.2.2.1.1.2.1 | De la croyance commune de l'Eglise

> Définition :

> 1 | Cause finale : Conserver et proposer infailliblement la foi

D- L'Eglise dans sa croyance commune conserve et propose infailliblement la foi, soit par son enseignement ordinaire, soit par sa pratique.

Mario 9 (P)

> 2 | Cause formelle : L'infailibilité de l'Eglise dans le sens commun des fidèles

D- Concernant la croyance commune de l'Eglise, il faut distinguer ce qu'elle tient pour vérité révélée et de foi, de ce qu'elle tient pour probable.

Mario 11 (P)

1.2.2.1.1.2.2 | Du Souverain Pontife

> Définition :

> 1 | Cause formelle : L'infailibilité pontificale

D- Le Souverain Pontife est infaillible quand il enseigne les vérités révélées, les définit ou condamne les erreurs contraires.

Mario 9 (P)

D- Dans les documents des Conciles et des Pontifes, il faut distinguer soigneusement entre l'objet direct d'une définition, et les arguments allégués qui ordinairement ne sont pas infaillibles.

Mario 11 (P)

D- Dans les documents des Conciles et des Pontifes, il faut distinguer les décrets irréformables et universels de ceux réformables ou particuliers qui ne sont pas infaillibles.

Mario 11 (P)

D- Dans les documents des Conciles et des Pontifes, il arrive que la partie infaillible se mélange avec celle qui ne l'est pas.

Mario 11 (P)

1.2.2.1.1.2.3 | Du Concile œcuménique

> Définition :

> 1 | Cause efficiente : Le collège des évêques mandaté par le pape

D- Les conciles particuliers ne fournissent pas d'arguments infaillibles.

Mario 9 (P)

> 2 | Cause formelle : L'infailibilité pontificale extraordinaire (déléguée)

D- Le concile œcuménique est infaillible quand il enseigne les vérités révélées, les définit ou condamne les erreurs contraires.

Mario 9 (P)

1.2.2.1.2 | Des lieux théologiques secondaires

> Définition :

> 1 | Cause finale : Manifester la doctrine infailliblement enseignée en un lieu propre

D- Les lieux théologiques secondaires se limitent à manifester la doctrine infaillible, sans en fournir d'arguments infaillibles en eux-mêmes.

Mario 8 (P)

> 2 | Cause formelle : La lumière de la Révélation divine formelle exposée

D- Concernant la patrologie et la théologie, il faut distinguer ce qu'ils transmettent comme une doctrine de l'Eglise et leurs déclarations personnelles.

Mario 11 (P)

> Division :

> 1 | Division formelle : La Patristique et la Doctorerie

E- On compte deux lieux théologiques secondaires, que sont la Patristique et la Théologie.

Mario 8 (P)

1.2.2.1.3 | De la Patristique

> Définition :

> 1 | Cause finale : Extraire la vérité révélée manifestée par les Pères de l'Eglise

D- La Patrologie atteste la Tradition divine ou l'enseignement sacré de l'Eglise.

Mario 9 (P)

1.2.2.1.4 | De la Doctorerie

> Définition :

> 1 | Cause finale : Extraire la vérité révélée manifestée par les Docteurs de l'Eglise

D- La Théologie atteste la Tradition divine ou l'enseignement sacré de l'Eglise, et en déduit des conclusions logiques.

Mario 9 (P)

1.2.2.2 | De l'Apologétique

> Définition :

> 1 | Cause formelle : La lumière de la Révélation divine virtuelle (virtuelle veut dire à l'aide de la raison)

D- Afin d'être tenus pour certains en théologie, les arguments de raison doivent suivre les strictes règles de la logique.

Mario 11 (P)

D- L'autorité des sages dans les lieux théologiques est à apprécier en fonction de la valeur des arguments, ou de leurs qualités éminentes.

Mario 11 (P)

D- L'histoire n'a de valeur théologique que si on emploie la méthode critico-historique.

Mario 11 (P)

> Division :

> 1 | Division formelle : Trois lieux théologiques que sont la raison humaine, les sciences rationnelles et l'histoire humaine

E- On compte trois lieux théologiques extrinsèques qui se fondent sur la raison humaine : la raison humaine, les sciences rationnelles et l'autorité des sages, et l'histoire humaine.

Mario 8, 10 (P)

> 2 | Division matérielle : La vraie religion et l'Eglise du Christ

1 / La vraie religion

2 / L'Eglise du Christ

2.1 / Motifs surnaturels

2.1.1 / Les miracles

D- Le miracle est un acte du don de grâce sanctifiante.

SumTh 24531 (P)

2.1.2 / Les prophéties

D- Les prophètes de la Loi ancienne annonçaient et préfiguraient le Christ.

SumTh g20004 (P)

2 | De la Philosophie (ou Sagesse naturelle)

2.1 | De la Sagesse spéculative

2.1.1 | De la Métaphysique (ou Philosophie première)

2.1.1.1 | De la Théodicée (ou Théologie naturelle)

1.1.1 | De la 5^{ème} voie du Gouvernement des choses

D- Dieu n'a rien fait en vain.

SumTh 24531 (P)

2.1.1.2 | De l'Ontologie

1.1.1.1 | Du bien | De bono

> Définition :

> 1 | Cause formelle : La raison de perfection (raison universelle d'entité en rapport à un autre être en tant que désirable)

D- On trouve trois degrés hiérarchiques de perfection dans les choses : une perfection de disposition, de forme et de fin.

SumTh 24535 (C)

D- On ne peut rien ajouter au parfait.

SumTh 24530 (P)

2.1.2 | De la Physique

1 | La causalité

> Définition :

> 1 | Cause finale : L'effet

D- Une chose participe à l'effet de son principe en fonction de sa proximité avec lui.

SumTh 24533, c125002 (P)

2.2 | De la Sagesse Pratique

2.2.1 | De l'Ethique (ou Morale naturelle)

2.2.1.1 | De l'Ethique sociale

1.1 | L'enseignement

> Définition :

> 1 | Genre : Un acte de sagesse

D- L'enseignement est un acte de sagesse.

SumTh 24531 (P)

> 2 | Cause efficiente : L'enseignant

D- Il ne convient pas à la femme d'enseigner en public.

SumTh 24537, c125006-c125007 (P)

1.2 | La médiation

> Définition :

> 1 | Cause finale : La réunion des deux partis extrêmes

D- Le médiateur a pour fonction d'unir deux termes extrêmes en transmettant à l'autre ce qui est à l'un.

SumTh 24472, c124003, g20003, g20011 (P)

> 2 | Cause efficiente : Le médiateur

D- Le médiateur a pour raison d'être intermédiaire entre deux termes extrêmes.

SumTh 24472, c124003, g20011 (P)

> 3 | Cause matérielle : Les partis extrêmes

D- Il appartient au médiateur d'intercéder pour l'un des extrêmes auprès de l'autre.

SumTh 24459, 24461, c124000 (P)

2.2.1.2 | De la Monastique

1.1.1.1 | Les vertus intellectuelles spéculatives | De virtutibus intellectus speculativi

> Division :

> 1 | Division spécifique : La connaissance inductive, déductive et par les causes suprêmes

D- Il vaut mieux conjecturer peu sur les réalités les plus élevées, que connaître avec certitude les moins élevées.

Mario 7 (P)

2.2.2 | Des Arts

2.2.2.1 | Des Arts spéculatifs (ou libéraux)

2.2.2.1.1 | De la Logique

2.3 | La démonstration

> Définition :

> 1 | Cause formelle : Le moyen-terme

D- Les termes extrêmes s'unissent par leur moyen-terme.

SumTh 24461, g20012 (P)

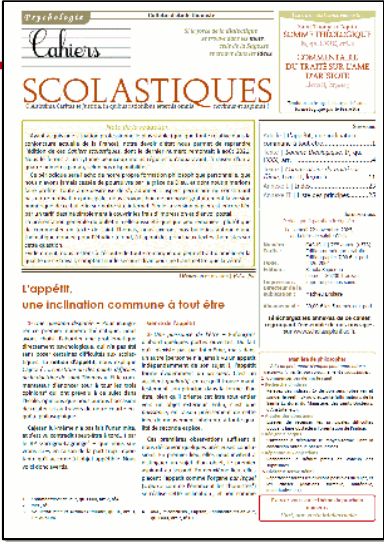
Abonnement

DECOUVREZ UNE REVUE DE PHILOSOPHIE THOMISTE TRADITIONNELLE

A parution irrégulière (3 à 4 fois par an), les *Cahiers scolastiques* vous proposent les plus belles pages thomistes autour d'un thème particulier.

Par simple inscription sur notre site internet, l'édition numérique vous sera envoyée gratuitement à chaque parution ; ou vous pouvez choisir de vous abonner pour en recevoir l'édition papier par voie postale.

Type d'abonnement	Hors port	Avec envoi France	Avec envoi Europe
Edition numérique téléchargeable gratuitement sur notre site internet !			
Prix au numéro (édition papier)	7 €	8 €	10 €
Abonnement pour 5 numéros (environ 1 an et demi)	30 €	35 €	45 €
Abonnement pour 10 numéros (environ 3 ans)	57 €	67 €	87 €





SCHOLA SAPIENTIAE

Maison d'édition

d'ouvrages de philosophie et de théologie

Quelques ouvrages extraits de notre Catalogue 2026

Œuvres de saint Thomas

Somme Théologique

traduite, organisée sous forme logique,
et commentée par le Fr. Pie, tertiaire

La Somme Théologique, l'ouvrage phare de saint Thomas, est devenue la référence en la matière. La traduction du Fr. Pie que nous proposons ici présente avantageusement le texte latin et français sous leur forme logique. Il l'accompagne en outre de brefs commentaires et de schémas, afin d'apporter les éclaircissements nécessaires pour les débutants en théologie.



Ouvrages déjà publiés

Tome I

De Dieu en tant qu'il est un I

(I^{re}, qu. I à XI)

Le Docteur angélique commence par traiter des attributs de Dieu, et tout spécialement de l'existence de Dieu. Question cruciale en une époque qui comme la nôtre - la seule à notre connaissance - a fait vœu officiel de "laïcité".

Référence : HS-1 | 312 pages couleurs

Langue : français / latin

24 €

Tome II

De Dieu en tant qu'il est un II

(I^{re}, qu. XII à XVII)

C'est de l'intelligence divine qu'il est plus spécialement question ici, avec deux questions préliminaires sur notre manière de connaître et de nommer Dieu. L'un des tomes les plus difficiles de la première partie.

Référence : HS-2 | 312 pages couleurs

Langue : français / latin

32 €

VOS COORDONNÉES

Adresse de facturation (à compléter)

Nom* :
Prénom* :
Voiie* :
Complément* :
CP* : - Ville* :

Téléphone* :
Courriel :@.....

Adresse de livraison (si différente)

Nom* :
Prénom* :
Voiie* :
Complément* :
CP* : - Ville* :

Bon de commande

Vos réf.

N° commande

Date commande

Cadre réservé à l'enregistrement de la commande

Adresse du destinataire

Editions Schola Sapientiae

Mr Mathieu Brulaire

7, Lierne

36230 Tranzault

à
le __ / __ / 2020,

* Champs obligatoires pour valider cette commande

Dernières nouveautés

Somme sur l'éducation

Mathieu Brulair (Fr. Pie, tertiaire)

On pourrait s'étonner peut-être de l'existence d'une *philosophie* de l'éducation, qui communique aux hommes les grands principes sur lesquels doit s'ériger un art vieux comme le monde. Sans chercher évidemment à se substituer à celui-ci, cet essai composé sous la forme d'une *Somme* pourra avantageusement orienter l'action humaine, en lui évitant nombre d'écueils.

Tome I

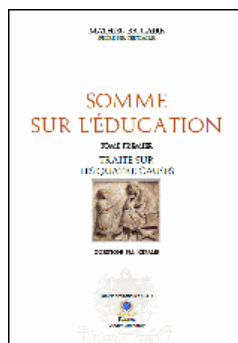
Traité sur les quatre causes

Si en appliquant la doctrine péripatéticienne de l'hylémorphisme à l'éducation, les considérations de ce premier volume demeurent de toute évidence très universelles, on y découvrira plusieurs manifestations pratiques plutôt inattendues.

Référence : SE-1 | 320 pages

Langue : français / latin

33-€ Offre spécial : 30 €



Cursus philosophicus thomisticus

Jean de saint Thomas

Les cours de philosophie thomistes rédigés par ce dominicain du XVII^{ème} siècle sont parmi les plus complets de l'*Ecole*, malgré quelques divergences avec d'autres thomistes. Organisés sous la forme d'une *Somme* (avec une division en questions et articles), ils représentent comme l'aboutissement ultime de toute la scolastique, telle qu'elle a pu se fixer dans ses déductions les plus poussées de la doctrine laissée par Aristote.

Tome I

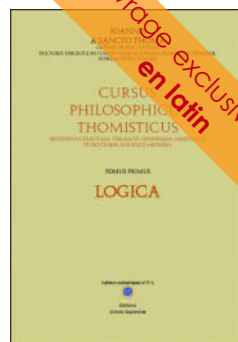
Logica

Après un bref *compendium de logique*, notre auteur articule sa *somme* autour des trois livres de Logique d'Aristote, ainsi que sur les prédicables listés par Porphyre. Notons que saint Thomas n'avait pas commenté les Catégories que scrute ici magistralement Jean de saint Thomas.

Référence : JT-1 | 512 pages

Langue : latin

48-€ Offre spécial : 39 €



Référence	Titre de l'ouvrage	Prix unitaire	Quantité	Prix total ligne

Règlement

Mode de paiement

- ☐ Espèces (en magasin)
☐ Chèque à l'ordre de
"Mathieu Brulair" (autoentreprise)
☐ Virement au RIB suivant :
IBAN : FR76 1450 5000 0204 7138 1997 920
BIC : CEPARFPP450

* Envoi sous 3 jours
dans la limite des stocks disponibles.
Pas de TVA applicable
pour les autoentreprises
(art. 239b du
Code Général des Impôts)

Total de la commande

Participation
aux frais
d'expédition*

Montant total à régler

- ☐ Total inférieur à 50 € 7 €
☐ Total compris entre 50 et 150 € 10 €
☐ Total supérieur à 150 € Offert
☐ Hors métropole (frais réels) __, __ €

Découpez en suivant les tirets